

MÉTÉOROLOGIE
NEIGE
Min : 15 Max : 30
Gracieuseté de :
Shearer Lumber Co. Ltd.
MONTREAL

LE DEVOIR

Directeur : Gérard FILION

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : André LAURENDEAU

FÊTE DU JOUR
S. LUCIUS
Les librairies
F. PILON Inc.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

VOL. LI — NO 288

MONTREAL, JEUDI, 15 DECEMBRE 1960

10 cents l'exemplaire

L'ex-président de l'Hydro-Québec: "Il fallait sauvegarder les intérêts des consommateurs"

Le réseau gazier a été vendu à un prix minimum

Environ \$10.70 par contribuable

Hausse de l'impôt des particuliers

Par Pierre Laporte

QUEBEC. — Les nouveaux impôts sur le revenu des individus et des sociétés commerciales rapporteront au Trésor provincial environ \$25 millions de dollars, c'est-à-dire suffisamment d'argent pour financer le système d'assurance-hospitalisation qui doit entrer en vigueur le premier janvier. Le gouvernement provincial a déposé, hier, les deux projets de loi qui avaient été annoncés la veille par avis de motions. Le premier augmente légèrement l'impôt sur le revenu des individus, l'autre, l'impôt sur les profits des sociétés.

RESOLU A FRAPPER LES RESPONSABLES DES JOURNEES TRAGIQUES

De Gaulle dissout le "Front pour l'Algérie française"

PARIS. — Le président Charles de Gaulle a ordonné au ministre des affaires algériennes et au délégué général de France en Algérie d'accélérer les enquêtes sur les causes et les responsables des émeutes sanglantes des derniers jours et de faire montre envers les meneurs de la plus grande rigueur.

Actuellement, près de 400 personnes sont emprisonnées en rapport avec ces événements et selon certaines sources près de 600 "ultras" seraient expulsés d'Algérie au cours des prochains jours. D'ordre de la présidence de la République, le délégué général, M. Jean Morin de mettre hors la loi trois associations "ultras" dont le plus puissant "Front pour l'Algérie française" — FAF — qui groupe quelque 250,000 membres et a été à l'origine des manifestations anti-gaullistes de vendredi et samedi à Alger, à Oran, à Bône et ailleurs, ainsi qu'à l'origine de la grève générale qui a paralysé l'activité économique de ces villes pendant quatre jours.

Des sénateurs musulmans accusent

D'autre part, un groupe de vingt sénateurs musulmans ont accusé hier les autorités militaires de la région d'Alger d'avoir utilisé deux poids et deux mesures et d'avoir riposté beaucoup plus durement aux émeutiers musulmans qu'aux émeutiers européens. En conséquence, ces sénateurs — qui représentent pourtant l'élément le plus francophile d'Algérie et sont en général partisans de la politique du président de Gaulle — ont annoncé qu'ils vont "boycotter" le débat sur l'Algérie qui aura lieu aujourd'hui au Sénat français.

Voir page 6 : De Gaulle

Les Russes refusent d'accorder asile à un transfuge canadien

OTTAWA. — Un porte-parole de l'armée canadienne a révélé, hier soir, qu'un troisième militaire canadien est passé dans le camp communiste en Europe, mais il a été renvoyé en zone occidentale par les Russes.

Ce transfuge a été identifié comme étant le soldat John Strobl, 19 ans, du premier bataillon des Queen's Own Rifles of Canada, qui fut porté absent sans permission le mois dernier, seulement cinq jours après l'arrivée de son unité en Allemagne occidentale pour service au sein de la brigade canadienne d'infanterie.

Strobl est un immigré allemand. Sa mère habite le Manitoba. Il s'est rendu en Allemagne de l'est où les autorités russes l'ont apparemment appréhendé. Il a été remis entre les mains des autorités militaires canadiennes, hier, à Helmstedt, poste-frontière entre les deux zones allemandes.

C'est le premier transfuge canadien refusé par les Russes.

En 1955, le soldat Ralph B.F. Cross, de Moose Jaw, du régiment des Princess Pats, disparut en zone orientale et les communistes lui accordèrent — plus tard asile politique.

En septembre 1959, le soldat Guy Bouchard, 22 ans, de Montréal, membre du Royal 22ème, disparut à son tour derrière le rideau de fer. Depuis, il a écrit à ses parents demandant de lui envoyer des manuels techniques. En tant qu'on sache, Cross et Bouchard sont encore en Allemagne de l'Est.

ETHIOPIE: COUP D'ETAT CONTRE "3,000 ANS D'INJUSTICE"



L'empereur Sélassié

Le prince Wosen aurait pris le pouvoir en l'absence de Sélassié

DERNIERE HEURE

SAO PAULO, Brésil. — L'empereur Haile Sélassié d'Ethiopie prendra l'avion dès cet après-midi pour retourner sans escorte à Addis Abéba, a-t-on annoncé hier soir.

LONDRES. — Un nouveau gouvernement a été formé hier en Ethiopie à la suite d'un coup d'Etat dirigé par le fils aîné de l'empereur: les renseignements parvenus dans la capitale britannique ne permettent pas encore de savoir si l'empereur Haile Sélassié — actuellement en voyage officiel au Brésil — conservera ou non son trône.

Le prince Asfa Wosen a lu une proclamation à la radio d'Addis-Abeba où il a dit que "d'accord avec l'armée, la police et le peuple" il prenait le pouvoir afin de faire cesser 3,000 années d'injustice". Les observateurs à Londres considèrent cependant qu'il est trop tôt pour se faire une idée de la situation réelle en Ethiopie. Les renseignements sont maigres et contradictoires. Selon des dépêches parvenues à Paris, c'est l'armée qui aurait fait le coup d'Etat et pris le pouvoir, selon d'autres dépêches, l'armée serait partagée en deux tendances et celle qui reste fidèle à l'empereur tenterait de faire venir des renforts de troupes de la province afin de mettre les insurgés à la raison.

Situation confuse

Le coup d'Etat se serait produit hier matin mais tout serait resté calme dans la capitale. Les ambassadeurs d'Ethiopie à Paris et à Londres ont annoncé qu'elles ne recevaient pas de réponses à leurs messages et qu'apparemment "quelque chose se passait".

En déclarant qu'il voulait mettre fin à "3,000 années d'injustice", le prince Wosen met en cause toute la dynastie qui régnait sur l'Ethiopie indépendante depuis environ 1100 ans: Jésus-Christ. L'Ethiopie est l'un des très rares pays africains à avoir réussi à maintenir presque constamment son indépendance sauf pendant de brèves éclipses.

Voir page 6 : Ethiopie



Le principal négociateur des quinze syndicats de cheminots sédentaires en conflit avec les deux grandes entreprises ferroviaires du pays, M. Frank Hall, pointe du doigt au calendrier la nouvelle date fixée pour la grève nationale du rail: 16 mai. (Photo Le Devoir par George Cree)

Première victime de la gelée des eaux sur le Saint-Laurent

La première victime de la gelée des eaux sur le fleuve Saint-Laurent cette saison a été retirée des rives du lac Saint-Pierre et a pu poursuivre sa route.

Le cargo Woldingham, qui battait pavillon britannique, s'est échoué sur un banc de boue à la tombée de la nuit mardi soir et hier matin, la boue avait gelé.

Des brise-glaces de Trois-Rivières et de Québec ont tracé un passage au cargo sur le lac St-Pierre tandis qu'un remorqueur le libérait.

Le cargo français Pierre L.D. a réussi à se frayer un passage sur le lac hier sans trop de difficultés.

Il se peut que les brise-glaces aient fort à faire avant la fin de la semaine.

Le réseau gazier de l'Hydro-Québec a été vendu à un prix minimum, sans tenir compte de la valeur marchande due de la valeur marchande. Ce prix a été de \$32,775,000.

Pourquoi un prix de vente minimum? M. L. E. Potvin, qui était président de l'Hydro-Québec au moment des négociations précédant la vente, a expliqué qu'il avait cherché à fixer un prix le plus bas possible, soit le prix coûtant moins la dépréciation, afin de protéger les futurs usagers du gaz naturel.

Voici comment il a expliqué hier son intention généreuse à l'endroit des consommateurs, aux membres de la Commission royale qui enquêtent présentement sur la vente du réseau gazier de l'Hydro-Québec.

Le prix que doivent payer les consommateurs pour le gaz naturel ou pour tout autre service public, est déterminé par un organisme de régie. Dans le cas, il s'agit de la Régie provinciale de l'électricité.

Or, pour établir les taux, les régies de ce type se basent toujours sur le prix d'achat, sur les immobilisations initiales faites par la compagnie qui demandent des taux lui permettant d'exploiter une entreprise rentable. La compagnie veut que les régies considèrent le prix coûtant de l'entreprise pour fixer les taux qu'elle laisse une place aux profits dits raisonnables.

Ainsi, explique M. Potvin, si nous avions vendu notre réseau très cher, la Corporation de gaz naturel se serait présentée devant la Régie de l'électricité avec un prix coûtant très élevé, et celle-ci aurait été dans l'obligation d'imposer aux usagers des taux élevés.

D'ailleurs, a poursuivi M. Potvin, nous avons calculé le prix de vente le plus bas possible seulement pour le réseau gazier. Dans ce cas, nous avons simplement considéré le prix coûtant du réseau, moins la dépréciation. Mais dans le cas de la Montreal Coke, nous n'avons pas hésité à tenir compte de la plus-value des terrains de la compagnie, et

le prix de vente a été de \$3 millions, alors que la valeur aux livres était de \$4.6 millions.

La différence entre les deux, c'est que le réseau gazier était un service public tandis que la Montreal Coke était une compagnie comme les autres.

C'est pourquoi on n'a pas considéré la valeur commerciale du réseau gazier en fixant le prix de vente, mais seulement la valeur des immobilisations, des terrains ainsi que le coût — moins l'amortissement — d'une partie de la prime payée lors de l'achat des actions de Montreal Light, Heat and Power Consolidated.

D'autres révélations importantes ont été faites hier, au cours des témoignages devant la commission.

On lira en page 2 des commentaires de Guy Lamarche et Jules LeBlanc qui montrent:

- Qui a pris l'initiative de vendre le réseau gazier?
- Comment l'Hydro-Québec se préparait à tirer avantage de l'exploitation simultanée du réseau de gaz naturel et de l'électricité.
- Comment se sont déroulées les négociations qui ont précédé la vente.
- Toute la correspondance officielle de la période précédant la vente.

Les cheminots en grève, le 16 mai

La grève du rail impliquant 111,000 cheminots sédentaires, contremandée à la dernière minute au début de décembre par suite d'une intervention gouvernementale, a été annoncée de nouveau pour le 16 mai prochain.

La nouvelle date de la grève a été communiquée hier par M. Frank Hall, principal négociateur des quinze syndicats représentant ces cheminots sédentaires.

M. Hall a dit que la grève débuterait à 8 heures du matin à l'heure normale dans chaque région du pays, le mardi 16 mai.

Le moment surviendrait donc immédiatement après la fin de la période de délai fixée en vertu du bill C-45, adopté par le parlement fédéral le 2 décembre dernier, soit la veille de la date originale fixée par les syndicats pour le déclenchement de la grève.

M. Hall a souligné, cependant, qu'il reste à faire ratifier cette nouvelle date par le comité politique des syndicats, un organisme de cent membres dont la prochaine réunion aura lieu le 24 janvier. Normalement, il ne s'agit que d'une formalité.

M. Hall a ajouté que les membres des syndicats ont été prévenus de la nouvelle date de la grève, mais que ni le gouvernement, ni les chemins de fer n'en seront officiellement avisés tant qu'elle n'aura pas été sanctionnée par le comité politique syndical.

Les porte-parole des chemins de fer n'ont pu être joints pour fins de commentaire.

Le communiqué des syndicats de cheminots affirme qu'en l'absence d'accord entre les syndicats et les chemins de fer, la grève sera déclenchée tel qu'annoncé.

La période de délai promulguée par le parlement a été fixée par le gouvernement fédéral dans l'espoir que le rapport de la Commission royale d'enquête sur le transport, attendu le 31 mars, fournisse aux chemins de fer une nouvelle base de négociation en vue d'un règlement de saïres avec les syndicats.

On s'attend que la commission recommande des modifications dans la structure des tarifs-marchandises et des services ferroviaires en général.

Les cheminots sédentaires ont réclamé une hausse de 14 cents l'heure en vertu d'un contrat de travail de deux ans, tel que recommandé par un tribunal d'arbitrage fédéral.

Les chemins de fer prétendent que leurs revenus actuels ne leur permettent pas de défrayer le coût de ces augmentations de salaire.

Quand on lui a demandé si le rapport de la Commission serait publié assez tôt pour que ses recommandations puissent être mises à exécution avant la date de la grève, M. Hall a répondu:

"Cette date devrait accélérer les choses."

M. Hall a souligné que par suite du délai décrété par le gouvernement "le moral de nos gens à travers le pays est bien bas". Il a fait remarquer qu'il n'y avait pas eu d'incidents regrettables jusqu'ici et qu'il ne devrait pas s'en produire "car nos membres ont été priés de se conformer à la loi".

Commentant l'intervention gouvernementale, M. Hall a dit:

"A quoi bon avoir le droit de grève si le gouvernement peut nous le retirer. Si les chemins de fer savent d'avance que le gouvernement va intervenir, ils ne nous feront jamais d'offre de règlement."

M. Hall s'empresse d'ajouter que l'intervention du gouvernement est un rude coup au prestige des tribunaux d'arbitrage. A quoi sert d'instituer des tribunaux d'arbitrage si leurs recommandations ne doivent pas mériter l'appui du gouvernement fédéral?

Les syndicats appuieraient une nouvelle législation touchant les disputes industrielles: a-t-on demandé à M. Hall. "Tout dépendra du genre de législation", a-t-il répliqué.

Le tribunal d'arbitrage qui s'est prononcé sur le cas des cheminots était présidé par le juge J. V. H. Milwain, de la Cour suprême de l'Alberta. Le tribunal a siégé pendant sept semaines et a délibéré pendant plus d'un mois après la fin des audiences publiques avant de publier ses recommandations.

Le présent contrat de travail des cheminots sédentaires a expiré le premier janvier 1960, soit il y a près d'un an.

HAUSSE DE \$1,125,385

Au pont J.-Cartier: \$2,132,629 en 1956, \$3,258,024 cette année

OTTAWA. — Les recettes du pont Jacques-Cartier ont augmenté depuis l'installation de pages automatiques, a révélé hier M. Léon Balcer, ministre des transports, en réponse à une question de M. Louis-Joseph Pigeon, conservateur de Joliette. Du 1er décembre 1959 au 1er décembre 1960, a déclaré M. Balcer, les recettes du pont ont été de \$3,258,024. Les chiffres ont été comparés à ceux du 1er décembre 1955 au 1er décembre 1956, alors que les recettes avaient été de \$2,132,629. L'augmentation, entre les deux périodes, se chiffre par \$1,125,385.

L'impasse étant totale au Conseil de sécurité, Le dossier "Congo" retourne à l'Assemblée; M. "H": risque grave d'une nouvelle "guerre d'Espagne" sinon d'un 3ème conflit mondial

NATIONS UNIES, N.-Y. — Comme il était à prévoir, la longue série de séances spéciales du Conseil de sécurité sur la question du Congo a abouti à l'impasse et l'affaire est de nouveau renvoyée devant l'Assemblée générale. La Yougoslavie et l'Inde ont demandé immédiatement que l'Assemblée générale tienne une séance extraordinaire à ce sujet mais il ne semble pas que cela puisse se faire avant vendredi au mieux.

Les efforts du Conseil de sécurité ont échoué lorsque l'Union soviétique recourut au veto (pour la 92e fois depuis la naissance de l'ONU) pour empêcher l'adoption d'un projet de résolution occidental qui demandait simplement au secrétaire général de poursuivre ses efforts pour ramener la paix et l'ordre au Congo dans le respect des droits de l'homme. Au préalable, les puissances occidentales avaient fait échec à une série d'amendements proposés par l'URSS à leur propre texte.

"H": Risque d'un conflit mondial

La dernière séance du Conseil sur la question congolaise a été marquée par de violentes passes d'armes entre les représentants de l'URSS et des Etats Unis, d'une part, entre le représentant de l'URSS et M. Mammaraskjold, d'autre part. Ce dernier a donné l'avertissement solennel que si l'ONU se retire du Congo ce sera la guerre civile dans ce pays, une guerre civile qui pourrait embraser l'Afrique et qui pourrait même déboucher sur une troisième guerre mondiale.

M. "H" a déclaré que les Nations Unies sont présentement confrontées par le risque grave que la situation au Congo évolue vers la guerre civile, que le Congo devienne une nouvelle "Espagne" des années 1936-39 avec les conséquences qui pourraient en résulter pour le monde entier. Si l'ONU quitte le pays, a-t-il ajouté, ce sera aussitôt la guerre civile généralisée. Peu de temps après, on verrait divers groupes de pays africains et d'autres intervenus dans le conflit pour soutenir l'une ou l'autre des tendances par l'envoi d'assistance économique, militaire et même des troupes.

Le secrétaire général a lancé un appel aux gouvernements qui ont annoncé le retrait de leurs troupes du contingent international, en leur demandant de reconsidérer leur décision et de ne pas se servir de la crise congolaise comme d'un prétexte pour la poursuite de buts qui n'ont rien à voir avec ce problème.

Débat reporté à vendredi

Les délégués soviétique et américain en sont venus aux prises plusieurs fois pendant la longue séance, s'accusant mutuellement d'hypocrisie, de mensonges et de tentatives d'intimidation.

Malgré la requête indo-yougoslave pour une réunion spéciale de l'Assemblée générale sur la question du Congo, il semble certain que pareille réunion ne pourra pas avoir lieu avant la fin de la semaine car les délégations des pays africains et asiatiques veulent en finir avec la question algérienne, à la commission politique.

Aimez-vous les jésuites ?

(Lire en page 4 l'article d'André Laurendeau)

Des documents importants sur les négociations

Gaz naturel: un témoin dépose la correspondance officielle concernant la vente du réseau

Par Jules LeBlanc

Dès la reprise des auditions de la Commission Salvas, hier matin, les conseillers désignés par le gouvernement pour assister les commissaires dans leurs travaux ont fait comparaître M. William E. Johnson, secrétaire adjoint de la Commission hydro-électrique du Québec depuis sa création en avril 1944.

M. Johnson a alors déposé un dossier contenant toute la correspondance officielle concernant la vente du réseau de gaz naturel de l'Hydro-Québec à la Corporation de la Trans-Canada. Cette correspondance couvre la période du 2 mars 1955 au 25 février 1957 et permet de saisir les étapes importantes qui ont marqué les négociations entourant cette vente.

M. Johnson, qui était interrogé par Me Léon Lalande, a en outre déposé une copie de l'arrêté ministériel autorisant la vente ainsi qu'un résumé de l'acte de vente.

Le témoin a tout d'abord établi qu'il était secrétaire adjoint de la Commission hydro-électrique du Québec, il a assisté à toutes les réunions des commissaires, rédigé les procès-verbaux de ces réunions, signé les documents. Il était en outre responsable de toute la correspondance officielle de l'Hydro-Québec.

Le dossier déposé par M. Johnson contient tout d'abord deux lettres, en date du 2 mars 1955, que le président de la Commission hydro-électrique, M. Ludger-Eugène Potvin, a envoyées à M. Edouard Asselin, à titre de procureur de la Trans-Canada Pipe Lines, et au premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis. Ces lettres visent à faire le point dans les discussions qui ont eu lieu jusqu'à la vente du réseau de gaz naturel de l'Hydro-Québec.

Dans sa lettre à M. Duplessis, M. Potvin explique que la vente du système de distribution du gaz doit se faire concurrentiellement avec la vente de tout le système de production exploitée par l'Hydro-Québec et la compagnie Koppers, de Pittsburgh, sont copropriétaires.

Précisant que Koppers n'est pas intéressé à produire un mélange de gaz manufacturé et de gaz naturel, M. Potvin ajoute que Koppers et l'Hydro-Québec ont établi à \$5,000,000 la valeur des actions de la Trans-Canada Pipe Lines, chacune des propriétaires recevant \$4,000,000.

Les conditions offertes

Le président de l'Hydro-Québec expose alors au premier ministre, tout comme il venait de le faire à M. Asselin lui-même, "les grandes lignes des conditions que nous leur avons faites (aux représentants de la Trans-Canada Pipe Lines) suivant la situation existant au 1er janvier 1955".

Ces conditions sont les suivantes: 1) actions de la Trans-Canada Pipe Lines: \$3,000,000; 2) système de distribution de l'Hydro, y compris 51 pour cent des actions de Keystone Transports, une filiale de la Trans-Canada Pipe Lines. Total, un total de \$30,000,000.

Pour dîner... ou après
Musique et gaité avec



LOS DINESCOS

Chaque soir à l'élégant

INDIAN ROOM

Ste-Catherine, près Drummond

Stationnement gratuit

chez Tilden

Abonnez-vous au Quartier Latin

C. P. 6128 — MTL

(Journal officiel des étudiants de l'Université de Montréal et détenteur du trophée "Le Droit" pour excellence générale en 1957-58-59.)

Prix: \$3.00 par an (50 numéros)

NOM

ADRESSE

SIGNATURE

(Découpez et postez dès aujourd'hui!)

La Corporation, une filiale de la Trans-Canada

Deux lettres que le notaire J.A. Savoie a écrites alors qu'il était président de la Commission hydro-électrique du Québec établissent que la Corporation de gaz naturel est une filiale de la Trans-Canada Pipe Lines.

Dans une lettre adressée à la Corporation de gaz naturel, M. Savoie signale, le 10 février 1956, que "les clients de M. Asselin" ont formé la Corporation dans le but d'acheter le réseau gazier de l'Hydro-Québec. M. Savoie se réfère alors explicitement à une lettre que son prédécesseur, M. L.-E. Potvin, a envoyée à M. Edouard Asselin le 2 mars 1955, lettre dans laquelle M. Potvin identifie les clients du conseil législatif comme "les représentants" de la Trans-Canada Pipe Lines.

Dans une autre lettre, en date du 27 août 1956, destinée au président de la Trans-Canada Pipe Lines, M. Savoie parle, à la toute première ligne, de "la Corporation de gaz naturel de l'Hydro-Québec, filiale de la Trans-Canada Pipe Lines Company".

M. Potvin ajoute que "des ententes devront être conclues pour protéger tout le personnel permanent des trois organisations affectées avant à leur emploi et leur pension".

Toujours dans sa lettre du 2 mars, adressée au premier ministre Duplessis, le président de l'Hydro déclare:

"Si nous nous occupons du gaz naturel, il nous faudrait:

(1) Acheter les intérêts de Koppers: \$4,000,000.

(2) Faire des dépenses capitales durant les quatre prochaines années — Estimées de nos ingénieurs: \$30,000,000.

(3) Coût de conversion des appareils: \$20,000 clients: ?

(4) Dépendre sur la continuité de livraison du gaz naturel, n'ayant pas de réservoir souterrain — pour l'emmagasiner. (Ces réservoirs peuvent coûter de \$25 à \$75 millions.)

(5) Devenir commerçants faisant concurrence à l'industrie privée du charbon, du coke, de l'huile et autres produits incidents. (Antérieurement, dans sa lettre, M. Potvin avait affirmé à ce sujet que "ceci serait plutôt du domaine privé.")

M. Potvin conclut en conséquence:

"Monsieur Savoie (de vice-président) et moi-même avons étudié cette situation depuis longtemps, et considérons qu'il serait préférable de vendre tous nos intérêts aux conditions mentionnées et laisser l'industrie privée se faire concurrence elle-même.

"De plus, nous croyons que l'argent que nous retirons et l'argent que nous serions obligés de dépenser serait mieux employé à développer nos ressources hydrauliques. Evidemment, cette suggestion ne vaut qu'en autant que le gaz naturel puisse être distribué à Montréal."

Et, avant de signer, M. Savoie et Potvin se déclarent "respectueusement soumis".

Ces deux lettres du 2 mars 1955 sont par la suite l'objet d'une constante référence, chaque fois qu'il est question de la vente du réseau gazier de l'Hydro-Québec.

Un engagement de Koppers

Poursuivant son témoignage, le secrétaire adjoint de la Commission hydro-électrique du Québec dépose deux lettres en date du 2 et du 5 mai 1955.

Dans la première missive, M. Potvin rappelle à M. Walter F. Munnikhuysen, président de Koppers Company, que des négociations sont en cours entre les représentants de Trans-Canada Pipe Lines et l'Hydro-Québec concernant la vente du réseau gazier de cette dernière.

Il précise qu'un accord doit intervenir entre les deux parties avant le 1er septembre 1955.

En conséquence, M. Potvin souligne qu'il est maintenant

essentiel que Koppers donne à l'Hydro-Québec les documents requis pour lier Koppers en tant que ses intérêts dans la Trans-Canada Pipe Lines. Le président de la Commission demande en outre à Koppers de lui livrer toutes les actions que Koppers détient dans la Trans-Canada Pipe Lines d'une somme de \$4,000,000.

Le 5 mai, M. Munnikhuysen donne à M. Potvin un engagement écrit, engagement autorisé par le Bureau des directeurs de Koppers. "Koppers Company Inc.", affirme-t-il, accepte par la présence de vendre à la Commission hydro-électrique du Québec tous ses intérêts dans la Trans-Canada Pipe Lines.

M. Johnson dépose ensuite une lettre que M. J.A. Savoie, devenu président de l'Hydro, a envoyée à la Corporation de gaz naturel du Québec le 10 février 1955.

Le notaire Savoie y rappelle les conditions que M. Potvin a exposées à M. Edouard Asselin le 2 mars 1955. Il note que les clients de M. Asselin dont il était question dans cette lettre se sont associés et "ont formé la Corporation de gaz naturel du Québec dans le but d'acquiescer" le réseau gazier de l'Hydro-Québec.

Il ajoute que la Législature provinciale a adopté un bill privé accordant à la Corporation les droits, franchises et privilèges requis pour permettre d'atteindre le but pour lequel la Corporation a été formée. De plus, continue M. Savoie, le gouvernement "nous a maintenant autorisés à établir qu'il nous approuve d'entreprendre des négociations actives avec vous dans le but d'en arriver à un contrat définitif le ou avant le 1er septembre 1956..." concernant la vente du réseau gazier.

(Suite à la page 8)

M. LATREILLE:

"Vous savez, il y a un Conseil des ministres..."

Au cours de la séance de mardi après-midi, M. Latreille a déposé devant la Commission Salvas, et ce, à la demande de Me Lucien Tremblay, une "déclaration conjointe" des commissaires en cours et nouveaux de l'Hydro-Québec, déclaration publiée le 26 juillet 1958 et qui visait à justifier la vente du réseau gazier de la Commission hydro-électrique.

Au cours de la même séance, le commissaire Latreille, l'un des signataires de cette déclaration, a fait certaines remarques qui semblaient contredire quelques points soulignés dans la déclaration.

A l'issue de la séance, les journalistes ont entouré M. Latreille pour le questionner sur ces apparentes contradictions. Le commissaire chargé de la division du gaz a présenté diverses réponses peu satisfaisantes.

Pressé de questions, il finit par faire remarquer: "Vous savez, il y a un Conseil des ministres à Québec. Et quand les ministres..."

Brusquement, M. Latreille s'est tu. Pivotant sur lui-même, il s'empara de ses cahiers, les lança sur le plancher et s'assoyant, les mit, sans ajouter un mot, sans même regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

Ephémérides de la transaction

Voici les éphémérides de la transaction qui a précédé la vente du réseau gazier de l'Hydro-Québec à la Corporation de gaz naturel de Québec, telles qu'établies en se basant sur les documents déposés hier devant la Commission Salvas.

Fin 1954: Le président de l'Hydro-Québec, M. L.-E. Potvin, en vient à la conclusion qu'il faut se débarrasser du réseau gazier et en convainc ses collègues.

1er janvier 1955: Les conditions de la vente sont les suivantes: \$8,000,000 (à partager également entre Koppers et l'Hydro-Québec) pour la Trans-Canada Pipe Lines et \$22,000,000 pour le système de distribution du gaz de l'Hydro (y compris 51 pour cent des actions de Keystone Transports). Au total: \$30,000,000.

2 mars 1955: Le président de l'Hydro, M. L.-E. Potvin, confirme ces conditions dans des lettres à M. Edouard Asselin, procureur de la Trans-Canada Pipe Lines, et au premier ministre Duplessis.

Dans cette dernière lettre, M. Potvin présente une argumentation en faveur de la vente du réseau gazier de l'Hydro.

2 mai 1955: Dans une lettre au président de Koppers, M. Potvin rappelle que des négociations sont en cours entre la Trans-Canada Pipe Lines et l'Hydro-Québec; il demande à Koppers de s'engager officiellement en ce qui touche la vente de ses intérêts dans la Trans-Canada Pipe Lines.

3 mai 1955: Le président de Koppers, M. Munnikhuysen, répond à M. Potvin et s'engage par écrit à vendre à l'Hydro-Québec ses intérêts dans la Trans-Canada Pipe Lines le 1er septembre 1955, et ce, au coût de \$4,000,000.

1er juin 1955: Le notaire J.A. Savoie succède à M. L.-E. Potvin à la présidence de l'Hydro-Québec.

Automne 1955: Incorporation de la Corporation de gaz naturel de Québec.

2 février 1956: La Législature accorde à la Corporation le droit de posséder un système de distribution de gaz naturel à Montréal et le droit d'acheter le réseau de l'Hydro-Québec.

10 février 1956: L'Hydro-Québec accorde à la Corporation une option d'achat.

1er septembre 1956: L'option, qui devait expirer ce jour, est maintenue moyennant un dépôt de \$1,000,000. L'option sera reportée encore une autre fois et le dépôt total atteindra \$1,500,000.

27 août 1956: La Corporation ayant demandé un délai supplémentaire de six mois, M. Savoie accepte moyennant un dépôt de \$1,000,000; l'entente définitive doit maintenant être conclue avant le 1er mars 1957; le gouvernement était en cours de délai supplémentaire et la loi, autorisée. De son côté, Koppers accepte la prolongation du délai.

28 janvier 1957: M. Norman Saylor, président de la Corporation, demande à M. Savoie un nouveau délai, d'un mois celui-ci. M. Savoie accepte de reporter l'entente au 1er avril 1957 au maximum, moyennant un dépôt supplémentaire de \$150,000.

26 février 1957: Les commissaires de l'Hydro-Québec adoptent à l'unanimité une résolution par laquelle ils décident de vendre le réseau gazier à la Corporation, et de demander l'autorisation requise au gouvernement.

7 mars 1957: Un arrêté ministériel autorise l'Hydro à vendre son réseau de gaz à la Corporation de gaz naturel, au coût de \$21,633,379.

27 avril 1957: La vente a lieu, impliquant, au total, \$34,594,795.

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite à la page 8)

me regarder les journalistes qui l'entouraient.

On se souvient que deux jours après la publication de cette "déclaration conjointe", un éditorial publié dans "Le Devoir" laissait clairement entendre qu'elle avait été "sol-

(Suite



Pour téléphoner au DEVOIR le soir :
Rédaction : Victor 4-3361
Sport : Victor 4-3362
Tirage : Victor 4-3364
Expedition : Victor 4-3365
Composition : Victor 4-3366

Les ministres ne seront plus "honorables"

QUEBEC — A la suggestion du premier ministre, M. Jean Lesage, le greffier de l'Assemblée législative, M. Antoine Levesque, a éliminé le qualificatif "honorable" qui précédait les noms des ministres et anciens ministres dans les procès-verbaux de la Chambre, ainsi que dans le feuilleton.

Il s'agit d'une décision qui fait suite à une recommandation qu'avait faite le comité de linguistique de la tribune de la presse du parlement de Québec lors de sa réunion, il y a deux semaines.

Dorénavant, dans les procès-verbaux et dans le feuilleton, on parlera de M. Jean Lesage, et non de l'hon. Jean Lesage. On fera de même pour tous les autres ministres et anciens ministres. Le mot honorable ne précèdera pas non plus les noms des ministres inscrits sur les projets de loi.

Lors de cette première réunion du comité de linguistique, le premier ministre ainsi que le chef intérimaire de l'opposition, M. Antonio Talbot, avaient promis leur entière coopération aux journalistes. Le comité avait également décidé de remplacer le mot orateur par celui de président, et on sent vraiment à la Chambre depuis que les députés font un effort pour rompre avec cette vieille habitude.

Nos exportations vers la France vont croissant

OTTAWA — Le conseiller commercial du Canada en France s'est dit hier "fort optimiste" quant aux perspectives des exportations canadiennes vers la France même avec la mise en place progressive des mécanismes du marché commun, dont la France est le membre le plus important.

M. Andrew Kniewasser a déclaré au cours d'une conférence de presse que les exportations canadiennes vers la France ont plus que doublé au cours de l'année qui s'achève et que tout permet de prévoir un nouvel accroissement de nos ventes l'an prochain. Il y a notamment "des possibilités très grandes" pour ce qui est du bois de construction, du papier-journal, de la pâte à papier, des produits du cuir, des produits chimiques, de certaines catégories de textiles, etc. M. Kniewasser a signalé qu'au cours de l'année des entreprises canadiennes ont exporté vers la France des chaussures d'enfants et des articles de sports. Il a également dit que plusieurs entreprises canadiennes-françaises manifestent un intérêt nouveau dans les perspectives de ventes en France.



Le nouveau symbole du Canadien National vient de faire son apparition sur 300 wagons couverts isothermes. Le nouveau sigle, qui est l'oeuvre du dessinateur canadien Allan Fleming, est une ligne continue formant les lettres "CN". C'est la première application d'un programme de rénovation visuelle qui transformera l'apparence des gares, des trains, des affiches, des uniformes, du papier à lettres et d'une foule d'autres items. (Photo CN)

LETTRE DE QUEBEC

L'opposition verse des "larmes de crocodile" (M. Hamel dixit) sur les droits des députés

Par Pierre Laporte

QUEBEC. — Ceux qui assistaient aux débats de l'Assemblée législative pour la première fois, hier, ont pu être impressionnés — et encore ! — par les airs scandalisés du chef de l'opposition et du député de Bagot quand ils défendaient les prérogatives de "tous les députés".

Ceux qui ont connu les années de gloire de l'Union nationale se demandaient si ces messieurs ne souffraient pas soudain d'une crise massive d'amnésie ! "Ne racontez pas ces choses-là à des gens qui siègent ici depuis seize ans!", s'est écrié M. Georges Lapalme, l'ancien chef de l'opposition, la victime numéro un des colères et des coups de force de feu M. Duplessis.

Au feuilleton, — commençons par le commencement, — les députés de l'opposition avaient inscrit une vingtaine de questions sur les congédiements et les embauchages depuis la prise du pouvoir par les libéraux. Le premier fait motion pour que ces questions soient transformées en motions, ce qui signifie que les questions seront déposées en Chambre, mais non consignées au procès-verbal.

La-dessus l'opposition s'est déchaînée ! Une procédure que l'Union nationale a imposée des dizaines de fois à l'opposition devenait soudain la chose la plus horrible qui se soit vue depuis la Confédération ! M. Talbot s'est voulu particulièrement éloquent ; il a tout au plus été ridicule.

Il a refusé d'accepter la suggestion de M. Lesage de transformer toutes les questions en motions.

Non, dit M. Talbot

Voici le résumé du débat qui a suivi :

M. Lesage : Dans ce cas, je fais motion pour que ces questions soient transformées en motions pour production de documents. M. Talbot : C'est irrégulier, il faut un avis de motion, comme l'exige le règlement. Qu'on nous prouve par des articles du règlement que le gouvernement a droit d'agir de la sorte.

Le président : Puisque ce fut toujours la coutume suivie dans cette Chambre, je déclare la motion recevable. L'opposition en a appelé de cette décision, qui a été maintenue par 50 voix contre 35.

M. Johnson : Si je comprends bien le président vient de décider que la motion transformant les questions 1 à 20 en motions est dans l'ordre.

M. Lesage : Oui, c'est conforme à la tradition et à la coutume, quand il s'agit de listes assez longues.

M. Johnson : Dois-je comprendre que le vote signifie que la motion du premier ministre est admise ?

M. Lesage : Que la motion est régulière, oui, peut-être maintenant discuter de la motion au mérite. Il n'y a d'ailleurs pas de quoi fouetter un chat dans cette affaire.

M. Johnson : Le premier ministre a fait une motion sans la justifier. M. Lesage : Pardon, j'ai dit que la motion était conforme à la coutume quand il s'agit de listes longues.

M. Johnson : Jamais cela s'est fait dans le passé sans le consentement du député qui avait inscrit la question. Je suis d'ailleurs étonné que l'on prétende qu'il s'agit de réponses longues, car le gouvernement a dit qu'il n'y avait pratiquement pas eu de questions.

M. René Lévesque : S'il fallait publier la liste de celles de 1944 la liste serait bien plus longue.

M. Johnson : En fait, il ne devrait y avoir qu'une seule réponse longue et c'est celle qui a trait aux nouveaux permis d'alcool.

M. Lesage : Elle serait longue, en effet, si nous donnions la liste des permis accordés par l'UN du premier janvier au 22 juin.

M. Johnson : Dans le passé seules les questions qui comportaient

Journées d'étude sur l'indépendance de l'Etat du Québec

Les Chevaliers de la table ronde tiendront vendredi et samedi deux journées d'étude sur "l'orientation internationale de l'Etat du Québec". Il sera question d'indépendance du Québec comme Etat. Les réunions auront lieu à la salle Maisonneuve, au 1192 rue Maisonneuve. Les journées s'ouvriront à 8 heures, vendredi soir.

des réponses très longues ont été transformées en motions. Je me souviens d'avoir produit des réponses d'un pied et demi d'épaisseur.

M. René Hamel : Est-ce qu'il s'agissait de renseignements sur les profits de l'Hydro-Québec ?

M. Lesage : Il ne s'agissait sûrement pas d'informations sur la vente du réseau de gaz naturel !

M. Johnson : C'est là une brèche à nos droits de parlementaires. Cette décision restera la marque d'un premier ministre impatient et qui ne veut pas donner de renseignements.

M. Talbot : Quand même ! Toutes les circonscriptions électorales ont les mêmes droits. La population de tous les comtés, par l'intermédiaire de ses représentants a les mêmes droits, que ces comtés soient situés dans un centre ou l'autre de la province.

L'attitude du premier ministre, est une violation des droits confirmés par les règlements de la chambre. Je siège dans cette Chambre depuis 22 ans, et je puis affirmer que je n'ai jamais été témoin d'un pareil geste dictatorial. Le premier ministre allègue que les réponses à ces questions seraient trop longues ? Il sait très bien que dans des cas comme celui-ci, il aurait dû s'entendre avec les auteurs des questions.

(Suite à la page 6)

Selon des experts Une autoroute est-ouest en bordure du fleuve serait une grave erreur

Un rapport "joual"

Le rapport que viennent de soumettre les experts au Conseil du port de Montréal peut comporter des conclusions fort intéressantes, voire même très sérieuses, mais la rédaction, elle, est fort douteuse.

Le ou les auteurs de ce rapport ont emprunté le plus pur style "joual" dans la version française et des confrères des journaux anglais nous affirment que la version anglaise fait quelque peu "picouille".

Ainsi, dans ce rapport on peut lire que les experts en sont venus à la conclusion "qu'il n'était pas praticable de fermer et vider le canal" (Lachine), et "qu'il faudra construire une voie spéciale de camionnage tout le long du port, et qu'une voie différente, plus près de la rue Dorchester est à trouver pour porter tout le trafic automobile trans-cité ou dirigé vers le bas de la ville".

Parmi les autres perles on trouve aussi : "Il faudra relier le Richelieu à Montréal par une voie directe nécessaire pour tirer vraiment parti d'une voie navigable entre la vallée de l'Outouais et l'Etat de New York". Ou encore : "Une étude des voies d'eau navigables de l'intérieur".

La ville de Montréal ayant déjà versé de généreuses subventions au Conseil du port, nous avons demandé au président, M. Lucien Saulnier ce qu'il pensait d'un tel texte.

M. Saulnier a dit qu'il n'avait pas encore lu le rapport, mais (Suite à la page 6)

Une étude faite sur le port de Montréal pour le compte du Conseil du port démontre que ce serait une erreur de construire l'autoroute est-ouest dans le tracé déjà établi. Des experts affirment qu'une telle autoroute serait très nuisible au port et aurait pour effet de l'encombrer plutôt que de le dégager.

Les spécialistes de la firme "van Ginkel Associates" dans leur rapport préliminaire qui vient d'être transmis au président du Conseil du port, M. R. Dunsmore, qu'une autoroute en bordure du port aurait pour effet de mener dans le secteur un volume considérable de trafic qui n'a rien à voir avec le port de Montréal. De plus, les camions lourds sortant du port gagneraient péniblement la voie élevée de l'autoroute et ralentiraient ainsi toute la circulation.

Ces experts proposent que l'on construise une voie spéciale pour les camions desservant le port et que l'on transporte plus au nord, soit près de la rue Dorchester l'autoroute est-ouest. Le rapport contient plusieurs autres recommandations dont la principale est l'élaboration d'un plan d'ensemble pour tout le secteur du port de Montréal.

Les experts affirment qu'il faut "réhabiliter" le vieux quartier du port pour en faire le trait d'union entre la ville et le port. Ce secteur devrait être transformé en un quartier administratif pour les armateurs. Les édifices devraient y être moins imposants que sur la rue Dorchester mais à l'ouest plus moderne. Cette transformation aurait pour effet de revaloriser la rue Saint-Jacques qui souffre de la concurrence du boulevard Dorchester.

Pour mener à bonne fin cette rénovation du vieux Montréal, le rapport recommande la création d'une commission nantie de tous les pouvoirs nécessaires qui mettrait à exécution cette rénovation sans attendre le plan d'ensemble.

Les experts recommandent qu'on déménage hors du vieux quartier tous les entrepôts dans les régions limitrophes.

Ils soutiennent que le canal Lachine doit demeurer ouvert à la circulation fluviale et que la Cité, pour sa part doit voir à étendre la zone industrielle qui le borde.

Le rapport préconise aussi le creusement des rivières Richelieu et Outouais et l'aménagement d'une voie navigable entre Chambly et Laprairie.

D'autres recommandations sont faites à l'effet de neutraliser le fort courant qui rend la navigation difficile dans le port de Montréal.

Les experts font aussi des recommandations concernant la manutention des cargaisons sur les quais, l'entrée et la sortie des paquebots et la circulation des bateaux de plaisance.

Enfin le rapport conclut à la nécessité d'un organisme qui partagera les responsabilités et établira un lien entre les différentes administrations intéressées au port de Montréal. Lundi prochain le Conseil du port de Montréal étudiera ce rapport. Le Conseil est formé de représentants de la ville de Montréal, du Montreal Board of Trade, de la Chambre de Commerce du district de Montréal et du Comité des Citoyens. Plusieurs autres organismes en font partie à titre consultatif.

ONU : PAR 89 VOIX CONTRE 0 ET 9 ABSTENTIONS

L'Assemblée générale souhaite la liquidation rapide de ce qui reste du colonialisme classique

NATIONS UNIES, N.Y. — L'Assemblée générale a approuvé aisément hier une proposition présentée par 43 Etats africains et asiatiques relativement à la suppression du colonialisme. Le texte d'un ton relativement modéré, affirme que le colonialisme doit disparaître et que les pays encore dépendants à un titre ou à l'autre doivent accéder le plus rapidement possible à la pleine souveraineté.

Le texte a été approuvé par 89 voix contre 0 et 9 abstentions, dont celles des grandes puissances occidentales, y compris les Etats-Unis. Le seul membre noir de la délégation américaine n'a pas caché sa déception de la position de son pays. Mme Z.W. George a déclaré, après le scrutin qu'elle avait tenté d'atteindre le président Eisenhower mais n'avait pu y réussir et que le secrétaire d'Etat avait maintenu sa décision d'abstention. Cependant, plusieurs délégations occidentales ont voté en faveur du texte dont le Canada.

M. W.B. Nesbitt, du Canada, a félicité les auteurs du projet de résolution pour la modération du texte. Celui-ci en effet, contrairement à un projet soviétique portant sur la même question (et qui réclamait de l'ONU qu'elle exige la proclamation immédiate de l'indépendance de toutes les colonies et territoires sous tutelle), demande simplement que les puissances tutrices prennent immédiatement des mesures en vue d'acheminer les territoires dépendants vers l'indépendance dans les meilleurs délais mais ne fixe pas de date-limite ni ne propose de calendrier.

Manifestation de Cubains contre le Canada

WASHINGTON — Des Cubains en exil qui s'opposent au gouvernement de Fidel Castro ont fait du piquetage devant l'ambassade canadienne à Washington hier et se proposent de manifester de nouveau pour marquer leur opposition aux échanges commerciaux canado-cubains.

M. Ramon Escandon a fait savoir qu'il avait pris la tête d'un groupe d'une soixantaine de manifestants devant l'ambassade du Canada. Il a de plus rencontré l'ambassadeur du Canada, M. Heenev, qui lui a remis un texte de discours prononcé aux Communes par M. Diefenbaker, discours dans lequel le premier ministre donnait l'assurance que le Canada ne favoriserait pas les entreprises américaines déstabilisatrices de se soustraire à l'embargo imposé par Washington.

BYRRH
vin APÉRITIF
au Quinquina
Servir très frais
EMBOUILLÉ EN FRANCE
En vente dans tous les
magasins de la Q.L.C. — Numéro 5408.

vous suggère du Cristal
pour le cadeau de madame

Damm
CRISTAL
de
Damm
Vous trouverez chez
J. Omer Roy & Fils des
magnifiques pièces de
verrerie Damm, un nom
reconnu à travers le
monde et synonyme de
qualité insurpassable —
Chaque pièce de Damm
est un bijou cristallin de
beauté radieuse, comme
en témoigne la photo ci-
contre.
MODELE ILLUSTRE
\$17.00
Autres modèles
à partir de \$5.25
J. Omer Roy
& Fils Limités
1658 est, Mont-Royal — LA. 7-2951

CADEAUX POUR TOUTE OCCASION
EPAARGNEZ JUSQU'A 50% SUR CADEAUX
A de véritables PRIX DE GROS
VENEZ VISITER NOTRE SALLE D'ÉCHANTILLONS
Bijouterie pour dames et messieurs, bagues de fiançailles, Montres, Horloges, Valises, Caméras, Radios.
GRATIS : Superbe catalogue 1961 illustré en couleur, 250 pages. Faites votre choix de cadeaux parmi notre liste considérable et variée. Notre garantie habituelle SATISFACTION ASSURÉE OU ARGENT REMIS.
TRANS-CANADA JEWELLERY IMPORTING CO.
4502, Bordeaux, Montréal, P.Q.
MALLEZ CE COUPON AUJOURD'HUI
Nom (Veuillez écrire lisiblement)
R. R. ou No de rue
Endroit Prov.

Réveillon
RESTAURANT
Vous êtes un gourmet? Bien. Devenez un habitué de notre table et vous serez alors un gourmet à la page. N'est-ce pas mieux?
Réservez dès maintenant pour vos BANQUETS DE NOEL
Réservations : CL 5.4321
Déjeuner d'affaires: \$1.50 et plus
Pour compléter votre soirée, visitez notre charmant petit salon "Le Boudoir"
On y danse tous les soirs
Votre voiture stationnée gratuitement 5000 est, Sherbrooke, angle Viau
Il va sans dire que notre carte des vins peut défier tous vos caprices

Lorsque votre brûleur fonctionne à l'huile
"Hochelaga Superflame 203"
Il vous procure le rendement calorifique le plus élevé
De plus, vous profitez de chaque goutte qui vous est facturée, car nos camions citernes sont constamment vérifiés, ils mesurent toujours avec précision la quantité livrée dans votre réservoir.
HUILES A CHAUFFAGE
DOMESTIQUES — COMMERCIALES — INDUSTRIELLES
Nos distributeurs pour la région sont situés à
1900, rue Moreau Montréal LA. 5-2556
950, rue Saint-Louis Saint-Hyacinthe PR. 4-6212
240, rue York Granby FR. 2-3311
279, rue Notre-Dame Saint-Pie de Bagot PR. 2-2994
Alarie et Fournelle Sainte-Anne des Plaines TA. 3-7911
Paul-E. Corbeil Saint-Jérôme GE. 2-4183
Lucien Giguère Saint-Joseph du Lac GR. 3-5562
P.-E. Chapdelaine Sorel RI. 3-7474
LES PÉTROLES HOCHELAGA
Notre devise: "BIEN SERVIR"

"Le Devoir" est imprimé au No 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. Directeur-gérant: Gérard F. Dion. "Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Associated Press et de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTRÉAL et banlieues, \$20.00; CANADA hors Montréal et banlieues, \$25.00; États-Unis et Empire britannique, \$20.00; Union postale, \$20.00. ÉDITION DU SAMEDI: (un an) \$5.00. — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361*

LE DEVOIR, MONTRÉAL, JEUDI, 15 DÉCEMBRE 1960

Les profits de l'Hydro-Québec

Devant la Commission Salvas, mardi, M. Arthur Lemieux, contrôleur de l'Hydro-Québec, a exposé la situation financière de cette régie. En laissant de côté la question du gaz et de la vente de ce service qui fait l'objet de l'enquête en cours, nous voulons seulement souligner les progrès importants et la grande prospérité de notre régie provinciale de l'électricité.

L'actif de l'entreprise, qui était de \$104 millions en 1944 au moment de la nationalisation de la M.L.H. & P., atteignait \$919 millions au 31 décembre 1959. Alors qu'elle n'avait aucune réserve ou profit au départ, elle possédait à la fin de l'an dernier, une réserve de \$264 millions.

Un argument souvent employé contre la nationalisation c'est que la régie publique est moins efficace que l'entreprise privée. Même en faisant la part du feu, et sans tenir compte des faits sur lesquels porte l'enquête Salvas, il faut bien conclure que ceux qui ont doté notre province d'une régie provinciale de l'électricité ont eu raison et que l'opération a été très fructueuse pour le patrimoine collectif des Canadiens français, puisque cette entreprise nationalisée par l'État provincial nous appartient.

A la lumière de ce succès, on doit se demander si l'opération a été poussée assez loin et si nous ne devrions pas suivre l'exemple de l'Ontario et nationaliser entièrement la production de l'électricité dans le Québec, au lieu de nous contenter du tiers de la production. Si l'Hydro-Québec a pu arriver à tant de succès, en dépit de l'efficacité relative d'une régie d'État, c'est surtout parce que ses profits ont pu être mis au service de la collectivité.

L'Hydro-Québec n'avait pas d'impôt à payer sur son revenu; elle n'avait pas à distribuer ses profits à des actionnaires; tous ses bénéfices pouvaient être réinvestis dans le développement de nouvelles sources d'énergie, et le sont en fait, notamment à Bersimis, et bientôt dans les gigantesques travaux de la Manicouagan.

En somme, sans l'étatisation ces développements auraient probablement eu lieu quand même, et les résultats financiers auraient pu être encore meilleurs; mais les bénéfices seraient allés aux capitalistes, et comme la grande industrie est dominée dans le Québec par d'autres que les Canadiens français, nous n'aurions pu collectivement en bénéficier que de façon marginale.

Les entreprises privées qui exploitent nos richesses hydrauliques se répartissent en trois catégories; d'abord celles qui font principalement ou exclusivement le commerce de l'électricité qu'elles produisent; un second groupe est formé d'entreprises industrielles qui produisent l'électricité pour leurs propres opérations, comme c'est le cas de l'aluminium et des papeteries; enfin un troisième groupe de producteurs vendent à l'industrie, et sont ordinairement des filiales de leurs clients industriels. La part des impôts et des profits qui revient directement à la production électrique dans tout cela n'est pas facile à déterminer avec précision, mais on arrive à une fort bonne approximation.

Pour l'année 1958, six entreprises de la première catégorie ont payé en impôts sur le revenu la somme de \$12,864,000; là-dessus les deux géants du groupe payaient plus de \$11 millions: Shawinigan Water and Power Co. \$7,207,000, et Gatineau Power Co. \$4,169,000. Ces chiffres sont du reste incomplets, car certains profits sont transformés en réserves pour dépréciation en vue d'impôts futurs; pour 1958, les réserves d'impôts de ce groupe représentaient \$5,648,000 devant être payés plus tard.

Blocs-Notes

"Aimez-vous les jésuites?"

Le débat sur les universités Sainte-Marie et Loyola s'était un peu assoupi. On ne s'en plaignait pas. Il allait tourner à l'igre. On en venait peu à peu à le poser en ces termes: Aimez-vous les jésuites? Pourquoi les persécutez-vous? Cela n'avance personne. J'aime aussi beaucoup les dominicains et les franciscains, sans oublier les bénédictins, les sœurs de la Providence et les sœurs de Sainte-Anne. S'il fallait confier des universités à toutes les communautés qu'on aime et respecte, c'en ferait quinze ou vingt d'ici quatre mois — sans compter les laïcs, qu'il ne faudrait pas oublier tout à fait. On a beau se vouloir Américains, ce serait trop.

Le débat reprend donc, mais plus rationnel.

Sur des problèmes fondamentaux

Or chaque fois qu'il s'engage, on mesure à quel point c'est le rôle et la fonction même de l'université qui est en cause. A quel point, donc, le débat est grave et engage l'avenir. Et comme il prolifère, comme il suscite avec lui un cortège de sous-questions. On remarquera d'ailleurs

que ces questions et sous-questions ne visent pas seulement les universités projetées: par moment, elles atteignent directement les universités existantes.

Car si l'on se fait de l'université, sur le plan intellectuel, une conception exigeante et aristocratique; alors, que font à l'université de Montréal les écoles de techniciens et de modistes? Pourquoi si peu d'étudiés et si peu de professeurs?

Professeurs d'université

Pour arriver à dénombrer trois mille professeurs, il faut: d'abord compter chaque professeur chaque fois que son nom apparaît au prospectus; il arrive qu'un homme compte pour cinq, parce qu'il professe en cinq disciplines, ce qui ne multiplie pas par cinq la valeur de son enseignement. Il faut en outre inclure tous les professeurs des collèges classiques depuis les Belles-Lettres, et ceux d'instituts féminins. Puis annexer les techniciens, les barbières et les modistes. C'est

Mais y a-t-il un petit nombre d'étudiés et de professeurs à l'université de Montréal? Cela tient, rappelle-t-on, Henri-pin, à la façon dont on établit ses statistiques. Y a-t-il chez nous quatre mille ou vingt mille étudiants? Y a-t-il deux cents ou trois mille professeurs?

Sagesse africaine et non-engagement

Le discours prononcé à l'Assemblée générale de l'O.N.U. par M. Mamadou Dia a produit une forte impression à New-York. Après d'hommes connaissant en général fort mal l'Afrique et ses problèmes, déconcertés au surplus par les excès et les déchaînements de passion de l'affaire congolaise, le chef du gouvernement sénégalais a remporté un succès mérité en démontrant que le langage de l'Afrique pouvait être aussi celui de la raison.

La volonté de dégager au-delà du marxisme et du libéralisme "une dialectique dynamique" fondée à la fois sur "la socialisation et la personnalisation" a produit une impression qui ne faut pas sous-estimer.

Mais de tout ce que M. Dia a exprimé jeudi c'est sans aucun doute la défense de la politique de non-engagement qui suscitait les plus abondants commentaires.

Ce sont des thèmes analogues que Sir Abubakar Tafawa Balewa, premier ministre fédéral du Nigeria, développait il y a moins de deux mois à la même tribune. Ni M. William Tubman, président du Liberia; ni Haile Selassie, empereur d'Éthiopie; ni M. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire et chef de file des États de l'Entente, ne pensent très différemment. Bien plus, il n'est pas exclu qu'en dépit de certaines apparences des hommes comme MM. Sekou Touré, président de la République de Guinée, ou Modibo Keita, président du gouvernement malien, soient, eux aussi, des partisans convaincus du "non-engagement" de l'Afrique. Ce qui paraît en opposition catégorique pour des observateurs occidentaux est souvent plus nuancé pour les hommes politiques africains. Pour ces derniers un compromis honorable peut toujours être dégagé sur la question la plus épineuse, et l'essentiel est de faire confiance au temps.

Equilibre difficile

Dès novembre 1958 la République de Guinée a esquissé une politique de rapprochement avec les pays du bloc soviétique. Son gouvernement a multiplié les accords économiques et culturels avec les pays satellites de l'U.R.S.S. C'est cependant à destination de la zone franc que continue d'être dirigé l'essentiel des exportations guinéennes. C'est en

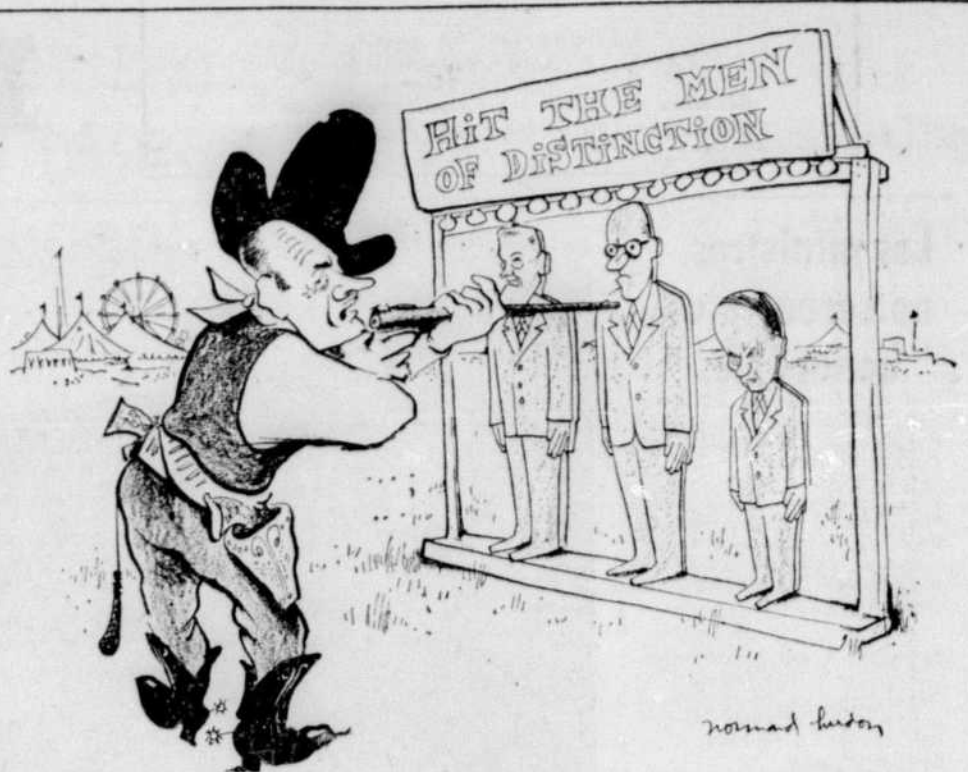
France que les autorités de Conakry recrutent la plus grande partie du corps enseignant destiné à leur pays. Enfin une récente indisposition de la presse new-yorkaise a révélé aux chancelleries occidentales qu'un accord de coopération existait depuis plusieurs mois entre le gouvernement de la Guinée et celui des États-Unis.

La République du Mali, "libre de tout lien politique avec la France" depuis septembre dernier, suit, ou s'apprête à suivre, une voie analogue. La succession des missions venues de l'Est faire des offres de service aux autorités de Bamako n'a guère eu d'aspects positifs. Des accords ont été passés avec la Tchécoslovaquie, mais c'est avec Israël que le gouvernement malien a préféré jeter les bases d'une véritable assistance technique. Ce sont les États-Unis et la France qui ont promis ou continuent d'apporter une assistance économique concrète.

Les Soviétiques ont commis un certain nombre d'erreurs auxquelles les Africains ont été très sensibles. Leur volonté de tirer un bénéfice politique immédiat de l'aide qu'ils accordaient a été rapidement mise en évidence. Le refus de reconnaître à la Mauritanie le droit d'entrer à l'O.N.U. a produit un désastreux effet de contre-propagande. Enfin les récentes plaintes de ségrégation raciale formulées par des étudiants africains à l'encontre des autorités soviétiques ont engendré des doutes, suscité des appréhensions.

Quelles que soient les maladroitures de l'U.R.S.S., il faudra pourtant que les occidentaux consentent un effort économique soutenu, difficilement conciliable avec le désintéressement politique indispensable, pour que le non-engagement africain devienne une réalité vivante.

(Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde)



Danny Boy: C'est curieux, plus que j'tire, plus qu'ils tombent pas!

Lettres au "Devoir"

Nos législateurs provinciaux

Monsieur le directeur,

Il m'a été donné cette année de suivre de plus près les délibérations de nos législateurs et même d'assister régulièrement à leurs débats.

Je ne cache pas ma déception.

D'abord, la réponse à l'adresse des discours du Trône a donné lieu à de nombreux discours qui, souvent, se répétaient à peu de choses près et faisaient un étalage indécemment des œuvres de l'Union nationale. En effet, hormis quelques discours constructifs et intéressants, plusieurs députés ont glissé dans la banalité ou se sont lancés dans de violentes attaques où l'ambition était mal dissimulée. Certains de nos législateurs se sont en outre attribués une assez grande vertu pour prétendre au rôle de défenseur de la foi et de la morale dans le Québec.

Enfin, ce débat prit fin et j'espérai pendant quelques jours que certains de nos députés deviendraient plus sérieux lors de l'étude des bills.

Encore une fois, j'allais être déçu. La plupart des séances débutent encore avec quelques points d'ordre où l'on affirme ne pas avoir dit ce que l'on a dit la séance précédente; ou l'on explique que le "Devoir" est basiquement partisan, qu'il est l'organe tantôt officiel tantôt officieux du gouvernement.

Dans les débats, on s'emploie à raisonner à faux: méthode qui fit la fortune de l'un de nos ex-premiers ministres et qu'on tente de ressusciter. Ces mêmes députés utilisent les plus ridicules arguments ou agitent l'épouvantail de quelque mythe créé par R. Dumilley et compagnie...

Il faut cependant signaler d'excellents discours tant d'un côté que de l'autre de la Chambre ainsi que l'impartialité du président. C'est un point de gain.

Mais il faudrait que certains députés consentent à laisser leur basse partisanerie et rehaussent le niveau de leurs discours.

Is contribueraient ainsi non seulement à éviter les plus stériles discussions mais encore à donner aux débats une allure nouvelle, un dynamisme et une objectivité qu'ils n'ont pas encore. De plus, ils contribueraient à créer chez nous un intérêt plus grand pour la chose publique.

C'est un vœu et j'espère encore...

Bien vôtre,
Paul-Arthur GENDREAU
Québec

Des malades

Monsieur le directeur,

Dans votre journal du 22 novembre paraissait un article dénonçant la manie qu'ont certains Canadiens français d'annoncer leur commerce ou leur place d'affaires en anglais.

Je partage l'opinion de votre journal, car il suffit de voyager dans la province pour constater le nombre toujours grandissant de ces hommes d'affaires qui croient qu'une raison sociale anglaise affichée en grosses lettres, est une garantie de succès. C'est un spectacle vraiment révoltant et dégoûtant.

Je crois que ces propriétaires d'établissements sont de grands malades. N'ayant aucune raison d'ordre pratique d'agir ainsi, ils obéissent à un instinct. En effet, leur comportement correspond exactement à la signification du mot instinct: sentiment intérieur indépendant de la réflexion, qui dirige les animaux dans leurs actions, chez l'homme, premier mouvement qui précède la réflexion. Lorsqu'un Canadien français a non ce son établissement en anglais pour une clientèle de langue française, dans un milieu français, il agit sans réflexion alors il est malade. S'il réfléchit à ce qu'il fait, il est un traître, il renie ses compatriotes, il sert d'instrument de démolition à un petit groupe de Canadiens qui voudraient bien voir disparaître de la surface de la boule ces quelques six millions de Canadiens français... Non je refuse cette dernière théorie, elle est trop cruelle à concevoir, je veux croire que ce sont des malades et j'implore le gouvernement d'instituer une clinique nouvelle genre pour ces grands épileptiques, une clinique du genre que préconisait votre journal il y a quelques jours, c'est-à-dire l'adoption d'une loi exigeant que les raisons sociales soient au moins françaises dans notre province.

Alors que dans d'autres domaines, Mme La Logique s'installe d'elle-même, dans celui de la publicité française c'est différent, on est obligé de la forcer à entrer et de la conduire à son siège, n'est-ce pas ridicule? ...Que notre province se distingue des autres c'est bien, mais pas nécessairement par un manque de logique tel qu'affiché par nos marchands présentement.

Je vous remercie de l'hospitalité de votre journal qui m'a permis de donner mon opinion sur ce grand problème qui entrave la promotion des Canadiens français... On peut trouver dures ces quelques remarques, mais s'il est vrai que notre peuple a subi le grand déracinement, il ne faudrait pas qu'il soit dit un jour: Ils se sont eux-mêmes anéantis et il n'en reste plus un seul.

Un qui aime sa province.
Gérard AUGRE
St-Boniface de Shawinigan

Nos publications

par des "chefs canadiens-français".

Je préférerais cette situation, moi aussi, mais ne trouvez-vous pas, M. Dion, que cette préférence comporte un aspect de couleur locale tel que la majorité du Canada dédierait ne comprendra même pas que nous puissions l'exprimer? Etant réaliste, ne voudrait-il pas mieux offrir, dans ce menu, un mets français cuisiné par des Canadiens français, par exemple des citations ou commentaires d'articles, mémoires d'auteurs français reproduits dans nos publications à nous, comme le faisait Olivier Asselin?

Nous ne pouvons pas enlever l'influence d'un estomac magique de la majorité canadienne d'une autre culture. Nous pouvons la combattre par un autre estomac magique de culture française importée, et ce serait bien dans notre cas. Je pense cependant que le combat serait inégal.

parce que l'importation de France n'aura jamais l'appui d'anciens canadiens ou des diables américains, appui nécessaire au succès d'une publication, en servant à réduire le prix des abonnements.

Pour assurer l'existence de nos publications, notre bastion à nous du Canada français, je le vois dans le maintien, même tragique de nos publications existantes, exprimant par là notre disposition à comprendre les autres, mais aussi notre obstination à prouver que nous sommes différents des autres.

C'est de cette façon, je pense, que nous pourrions prouver à l'Amérique anglophone que le marché du Canada français n'est pas une réplique retranscrite d'une mentalité comme leur, ni celle du Français. Nous avons progressé dans ces sens depuis dix ans, malgré certaines ventes aux Anglo-Canadiens. Continuons.

Jacques SEGUIN

Culture des professionnels

C'était plutôt aux disciples d'Esclapote de la Cité que je faisais allusion. Le matin, ils vont faire une visite à l'hôpital, trois après-midi et trois soirs par semaine, leur bureau reçoit des patients ou c'est le médecin qui va à domicile (deux heures l'après-midi et deux heures le soir), et vive la liberté!

Si vous les appelez pendant une fin de semaine, vous êtes bien malade! vous ignorez que le médecin est "absent".

Fausse représentation

ces commerçants et industriels qui demeurent toujours de bonne foi.

Ces vendeurs malhonnêtes font un tort considérable aux éditeurs et agents de publicité sérieux et soucieux de bien servir leurs annonceurs, et nous croyons qu'il serait urgent que des dispositions soient prises pour sévir énergiquement contre ces "parias" de la publicité.

Il semble que ces chevaliers d'industrie font "la pluie et le beau temps" à Montréal aussi bien que dans la province entière et on se permet de présumer qu'ils ont toujours bénéficié d'une certaine "protection" qui n'a, certes, pas sa raison d'être.

En conséquence, nous vous serions bien reconnaissants si vous pouviez mettre un terme à cette exploitation honteuse du frustre le petit annonceur qui n'a ni l'énormément aux organisations publicitaires honnêtes.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre (Monsieur le Maire), l'assurance de notre collaboration entière et dévouée dans l'accomplissement des justes réformes que votre groupement entend accomplir au cours des prochaines années.

Votre tout dévoué,
Maurice COTE
Directeur général
Publi-Québec

A la personne qui signe M.D.,

Dans "Le Devoir" du 7 décembre dernier, vous répondez à ma lettre avec une vigueur qui ne me déplaît pas. L'humour émaille vos lignes et je n'ai pas manqué de rire. Vous avez tracé le portrait du médecin de campagne absorbé par son travail tout le jour, toute la semaine et toute l'année. Ces médecins sont des modèles vivants de patience, de courage et de charité. Je les admire.

Honorable Premier Ministre,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur une situation qui devient de plus en plus néfaste au bon renom des entreprises publicitaires de la ville de Montréal et de la province entière.

Il s'agit de ce nombre inquiétant de pseudo-vendeurs de publicité qui sollicitent des annonces chez nos commerçants et industriels sous de fausses représentations et frauduleusement. On s'identifie comme représentant de certaines revues ou publications quelconques qui n'existent pas et qui n'ont jamais existé pour retirer des sommes d'argent considérables au détriment, bien entendu, de

ANDRÉ L.

Table ronde sur l'université que les jésuites demandent à créer

Devant les parents des élèves des collèges Sainte-Marie et Jean-de-Brébeuf, rassemblés dans la salle du Gesù, hier soir, un jésuite et deux laïcs ont exposé les divers aspects que revêt le projet de l'université Sainte-Marie. Dirigé par M. Marcel Paré, cette table ronde réunissait le R. P. Pierre Angers, s.j., Me Jean de Grandpré et M. Paul-Emile Gingras, secrétaire général du collège Jean-de-Brébeuf.

L'exposé du père Angers a porté sur les points de vue historiques et structurels du projet. L'université Sainte-Marie, telle que la conçoivent les pères jésuites, sera dans ses structures et son esprit fidèle à la tradition universitaire française et anglo-saxonne. Les collèges Sainte-Marie et Brébeuf constitueront la faculté des arts de la nouvelle université. "Rien de révolutionnaire en cela", affirme le conférencier: à l'origine de toute université, il y a toujours eu une faculté des arts. Cette faculté s'est étendue et s'est diversifiée, elle a intégré les sciences, comme dans les pays anglo-saxons, ou encore elle s'est fractionnée en facultés de lettres, de sciences sociales, et de sciences pures, comme dans les universités européennes. Mais sous ces diverses transformations, un fait demeure: la position privilégiée occupée dans l'université par la faculté des arts.

Pour jouer le rôle d'une faculté des arts, précise le père Angers, Sainte-Marie et Brébeuf devront apporter au cours classique traditionnel certaines modifications: les deux années de philosophie continueront de mener au B.A. général et resteront dans la ligne de la culture générale; l'élève qui aura obtenu ce diplôme pourra comme par le passé, s'acheminer vers les écoles professionnelles. Toutefois, à l'intention de ceux qui voudraient s'orienter vers d'autres carrières: enseignement,

sciences sociales, sciences humaines, lettres, histoire, géographie, etc., un diplôme de B.A. spécialisé (B.A. Honours) sera offert au terme de deux années supplémentaires. Dans l'intention des promoteurs de l'université Sainte-Marie, cette addition de deux années de scolarité aux huit ans du cours classique sera, pour le moment, le seul changement apparent.

Sans offrir rien de spectaculaire, cette transformation des collèges en faculté des arts, entraînera tout de même des modifications profondes dans les programmes d'études et dans les méthodes d'enseignement qui seront de plain-pied universitaires: insistance sur le travail personnel, facilité des rencontres et des échanges entre maîtres et étudiants, le tout, il convient de le souligner, dans une perspective de culture générale.

M. de Grandpré

Les pères jésuites ne demandent pas au gouvernement et à la population de signer un chèque en blanc, comme certains le prétendent, déclare M. de Grandpré qui s'applique à démontrer, au cours de son exposé, que le contenu du bill 146 (dont l'Assemblée législative a voté hier la première lecture) ne va pas plus loin et n'accorde pas de pouvoirs plus étendus que les chartes des universités sir George Williams, Sherbrooke et Montréal.

"Est-ce encore par une étude de textes de loi et de documents légaux que Me de Grandpré établit, dans la seconde partie de son allocution, le bien fondé des prétentions des jésuites quant à leurs droits universitaires. Se basant sur les textes juridiques, aussi bien ecclésiastiques que civils (entre autres la fameuse constitution apostolique *Jamdum* de Léon XIII), il établit la validité de ces droits universitaires. Comme preuve à l'appui de cette déclaration, l'avocat signale la pratique courante depuis 1889, pratique qui a toujours reconnu, à Laval aussi bien qu'à Montréal, les privilèges universitaires des jésuites.

M. Gingras

"Même si votre projet est plein de sens, pourquoi n'attendez-vous pas les résultats d'une Commission d'enquête sur l'éducation? Vous avez déjà attendu si longtemps, d'ailleurs..." C'est à cette objection, la plus sérieuse qu'on a pu opposer au projet de l'université Sainte-Marie, que s'attaque M. Gingras. Cette objection, que l'on peut aussi appeler une manoeuvre, affirme-t-il, ne tient ni en droit ni en fait. Les pères jésuites ont des droits acquis qu'ils exercent dans trois institutions différentes depuis des années: les facultés de théologie et de philosophie, leurs deux collèges Sainte-Marie et Brébeuf, sont reconnus comme institutions universitaires à travers le pays: le projet de loi demande de normaliser cet état de faits et de droits acquis. Pour les jésuites, la reconnaissance universitaire officielle permettra de planifier le développement de leurs collèges et la formation de leurs sujets. Voilà des droits bien concrets, qu'une Commission d'enquête ne pourrait reconnaître, et dont elle ne pourrait retarder le développement naturel sans tomber dans un détestable dirigisme culturel.

AVIS DE DECES

MARQUIS. — A la Maison St-Dominique, le 14 décembre 1960 à l'âge de 82 ans, est décédé, le colonel G. E. Marquis, ex-conservateur de la bibliothèque législative de la province de Québec, époux de dame Eugénie Plante. Les funérailles auront lieu samedi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la Maison St-Dominique, no 1045 rue St-Cyrille ouest à 8h55, pour se rendre à la chapelle de l'Institution où le service sera célébré à 9h. Et de là au cimetière St-Gervais, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Arthur Cloutier & Fils, Québec.



Aux quatre coins du monde

TURQUIE : la collision de deux pétroliers cause au moins 50 pertes de vie

STAMBOUL. — Cinquante personnes au moins ont été tuées hier lorsque deux pétroliers sont entrés en collision dans le Bosphore: après l'accident, les deux navires ont pris feu et ont explosé. Les deux pétroliers, le "Zoranic", yougoslave, et le "World Harmony", grec, faisaient route en sens opposé lorsque la catastrophe est survenue. Les flammes ont aussi gravement endommagé un cargo turc. L'un des pétroliers était vide au moment de l'accident et la brigade fluviale des pompiers a réussi à y éteindre les flammes après des efforts acharnés mais le "Zoranic", qui était rempli de pétrole, a brûlé entièrement. Des centaines de citoyens habitant en bordure du port, éveillés par le bruit des explosions, ont assisté du rivage à l'incendie et au spectacle des dizaines de marins qui tentaient d'atteindre la rive à la nage.

GRANDE-BRETAGNE : les travaillistes conviennent de ne plus manifester publiquement leurs divergences

LONDRES. — Les socialistes britanniques ont décidé mardi soir au cours d'une réunion à huis clos de ne plus manifester publiquement leurs divergences ou du moins de s'abstenir de s'attaquer les uns les autres en public. Le groupe parlementaire du parti a adopté à une écrasante majorité (114 voix à 2) une résolution en ce sens. Le prétexte en avait été une récente et violente attaque du député de l'aile gauche du parti K. Zilliacus contre le chef du parti H. Gaiskell et sa politique de défense. Au cours de la réunion qui a été fort agitée, Zilliacus a défendu sans succès sa conception de l'unité du parti et tente d'expliquer ses interventions contre Gaiskell. Mardi également, les travaillistes ont convenu de donner le spectacle de leur division au parlement lorsque 70 députés ont refusé d'approuver une motion de censure contre la politique de défense du gouvernement Macmillan. Ces députés ont tenu pour la renonciation unilatérale de Londres à l'usage des armes nucléaires, soit isolément, soit dans le cadre de l'Alliance atlantique.

ETATS-UNIS : il vaut mieux affecter plus de crédits à l'éducation qu'à la conquête de l'espace, affirme le savant James R. Killian

NEW-YORK. — M. James R. Killian, qui a déjà été conseiller particulier du président Eisenhower pour les questions scientifiques, dit hier qu'il ne voit pas les Etats-Unis dépendre trop d'argent pour des entreprises comme la mise au point de nouveaux projectiles et l'envoi d'un homme dans l'espace extra-atmosphérique. Il a fait remarquer que les programmes en cours vont supposer la dépense de plusieurs autres milliards de dollars par année et que tout compte fait, il serait beaucoup plus sage d'affecter ces sommes à l'expansion du système d'enseignement en général. M. Killian, qui est actuellement président du célèbre Massachusetts Institute of Technology, a dénoncé la tendance de nombreux milieux à vouloir que les Etats-Unis s'engagent dans une véritable course contre la montre avec les Soviétiques et se donnent comme objectif de réaliser dans tous les domaines, tel ou tel exploit avant l'URSS. La réforme de l'enseignement et la consolidation de notre système de défense sont, a-t-il dit, beaucoup plus importants que les programmes spatiaux.

VENEZUELA : le gouvernement sollicite des Etats-Unis un prêt de \$900 millions

CARACAS. — Le gouvernement du Venezuela vient de laisser entendre aux Etats-Unis qu'il a besoin de toute urgence de prêts à long terme de l'ordre de \$900 millions pour tirer son économie du marasme et pour accomplir un certain nombre de réformes sociales fondamentales sans lesquelles le risque de l'instabilité politique grandira. C'est au cours d'entretiens à huis clos et de caractère officieux que le ministre des finances de Caracas a exposé ces projets à l'ambassadeur américain qui aurait été stupéfait par l'ampleur des demandes du Venezuela. L'Etat américain, \$300 millions. Des sources proches du ministère des finances indiquent que l'assistance massive de Washington est une des bases du projet.

M. Cardin exige vainement des rapports touchant le Richelieu

OTTAWA. — M. Lucien Cardin, libéral de Richelieu-Verchères, a vainement tenté d'obtenir, hier, de M. Léon Balcer, ministre des transports, ou de M. David Walker, ministre des travaux publics, qu'ils déposent certains documents relatifs à des études sur la possibilité de la canalisation du Richelieu.

M. Balcer a déclaré que les études économiques et autres auxquelles il a fait allusion sont des documents interdépartementaux de caractère confidentiel. Quant à déposer les plans de la canalisation projetée du Richelieu, le ministre du travail a demandé qu'ils fassent l'objet d'une motion pour dépôt de documents; de sorte qu'il pourra s'enquérir du caractère même des documents demandés.

Par la même occasion, M. Léon Balcer a révélé que son département a ordonné une enquête préliminaire, de caractère économique, sur la possibilité de canaliser l'Outaouais et sur les avantages que le Canada pourrait re-

gramme ambitieux préparé par le ministre des finances, programme qui correspond à la conviction du président Betancourt que, sans des réformes prochaines et audacieuses et sans une prompt relance de l'activité économique, le pays est promis à une aggravation de l'agitation politique.

CUBA : les dirigeants syndicaux opposés au régime sont accusés de sabotage

LA HAVANE. — Les services secrets du gouvernement cubain ont publié hier un document dans lequel ils accusent les dirigeants du Syndicat des électriciens de sabotage. On sait que les dirigeants de ce syndicat ont manifesté à diverses reprises leur opposition au gouvernement Castro et ont organisé dimanche dernier une manifestation antisoviétique dans les rues de la capitale. Le document accuse notamment quatre collaborateurs du secrétaire général du syndicat d'avoir semé des bombes dans la ville le 29 novembre et d'avoir ensuite tenté de s'enfuir sans succès du pays. L'un d'eux a obtenu l'asile à l'ambassade de l'Argentine et les trois autres ont été arrêtés. Hier soir, le bureau de la Confédération générale du travail devait se réunir: on prévoyait qu'il allait expulser les dirigeants du Syndicat des électriciens. Un sondage effectué avant la réunion indiquait que la quasi-totalité des dirigeants des autres fédérations se prononçaient en faveur de l'expulsion.

EQUATEUR : l'appui des Etats-Unis au Pérou provoque une crise d'antiaméricanisme

QUITO. — L'appui accordé par les Etats-Unis au Pérou dans le différend frontalier qui oppose ce pays à l'Equateur a entraîné une violente explosion d'antiaméricanisme en Equateur, avec l'encouragement des autorités. Mardi, le président de la république, V. Ibarra, a pris la tête d'une manifestation tumultueuse de 50.000 personnes qui ont clamé leur accord avec les revendications formulées par le gouvernement. Celui-ci veut dénoncer le traité de 1942 conclu à la suite d'une guerre entre le Pérou et l'Equateur, traité qui coïncide au premier pays une tranche du second mais aujourd'hui Quito soutient qu'il a dû à l'époque s'incliner devant la force et que ce traité n'a pas de valeur. La semaine dernière, les quatre Etats garants du traité, dont les Etats-Unis, faisaient savoir à Quito qu'ils ne pouvaient que confirmer les clauses de l'acte de 1942. Depuis, chaque jour, des manifestations antiaméricaines éclatent en Equateur et le gouvernement a commencé à faire ouvertement l'éloge du régime soviétique et a annoncé l'établissement prochain de relations diplomatiques avec l'URSS.

GRANDE-BRETAGNE : le vieux philosophe B. Russell prépare une campagne contre la base pour sous-marins nucléaires des Etats-Unis

LONDRES. — Le vieux philosophe Bertrand Russell, âgé de 88 ans, a annoncé hier qu'il dirigera en février prochain une délégation de quelque 2.000 personnes qui iront manifester devant le ministère de la défense leur opposition au projet de création en Ecosse d'une base pour les sous-marins nucléaires américains équipés de projectiles "Polaris". Cette manifestation prendra la forme d'une protestation silencieuse au cours de laquelle les participants s'assoient devant l'immeuble du ministère jusqu'à ce que la police les en chasse. Russell a ajouté que s'il est condamné à l'amende par un tribunal pour diriger une pareille manifestation, il refusera de payer et sera disposé à aller en prison. On sait que Russell est par ailleurs le chef du "groupe des 100" qui favorise le recours à la désobéissance civile comme moyen de lutter contre les armes nucléaires. Le groupe comprend notamment certains des écrivains et des artistes dramatiques les plus célèbres de Grande-Bretagne.

Les troupes de Cong Lé et de Nosavan luttent depuis hier pour le contrôle de la ville

VIENTIANE. — La capitale administrative du Laos est devenue un champ de bataille depuis deux jours. Hier, les forces du gouvernement neutraliste appuyées par les éléments communistes du Pathet lao ne tenaient que la moitié environ de la ville après avoir échoué dans leur tentative de déloger les troupes rebelles pro-occidentales qui avaient pénétré dans la capitale hier matin.

Les défenseurs ont élevé de après quoi ils repartaient vers les barrières hier soir et ont repris de se retrancher solidement dans la partie occidentale de la ville tandis que les rebelles de droite recevaient des renforts. La situation au cours des derniers jours a nettement évolué en faveur du général insurgé Phoumi Nosavan devenu lundi vice-président d'un nouveau gouvernement pro-occidental auquel le roi a donné son approbation. Mais le gouvernement provisoire de Vientiane refuse de reconnaître cette sanction royale en affirmant que le souverain est prisonnier des insurgés.

Hier matin, au cours d'une première tentative d'invasion de Vientiane, les soldats du général Nosavan sont venus près de se voir rejeter hors de la ville par les troupes du capitaine Cong Lé qui est à toutes fins pratiques chef des forces encore loyales au régime neutraliste. Mais les envahisseurs ont opposé une résistance acharnée et ont finalement repris leur offensive qui ne fut finalement arrêtée qu'au cœur même de la capitale.

Passage d'un camp à l'autre. La situation était confuse hier soir et ce d'autant plus que les combattants passent aisément d'un camp à l'autre. Des correspondants occidentaux ont été témoins de la scène suivante: des soldats de Cong Lé, portant un brassard rouge se rendant aux soldats de Nosavan (brassard blanc) et recevant sur-le-champ un brassard blanc.

Victoire de Nosavan probable

Les civils sont prudemment enfermés dans leurs maisons depuis le début de la bataille qui a commencé voici 36 heures environ. On ne signale jusqu'ici aucune perte de vie parmi la population civile. Tard hier soir, les soldats de Cong Lé, soutenus par les miliciens du Pathet lao, se préparaient à lancer une nouvelle contre-offensive. Mais les observateurs prévoient qu'avec l'arrivée de renforts, les rebelles auront rapidement la supériorité du nombre et seront en mesure d'écarter les défenseurs de la ville à moins que ceux-ci ne reçoivent rapidement une aide massive de l'extérieur.

Manille. — Les gouvernements des Philippines, du Pakistan et du Siam (tous trois membres de l'Organisation du traité de l'Asie du sud-est) ont conclu un accord gardé secret pour l'instant sur la position à adopter devant les événements du Laos. Par ailleurs, le secrétaire général de l'OTASE, M. P. Sarazin, a admis que les Etats de l'alliance avaient du mal à décider une initiative quelconque en raison du caractère confus et rapidement changeant de la situation.

UN PICON C'EST BON

PICON

L'APÉRITIF

IMPORTÉ DE FRANCE

DEPUIS 1837

AMARYLLIS

Viennent d'arriver — Pour Culture Interieure

Hybrides de Hollande BULBES MAMMOUTH

(32 cms et plus), 8-14 fleurs par tige. Rouge foncé, rouge brillant, blanc, saumon, orange, panaché.

Utilisez-les de Noël. Ch. \$4.75. Port payé.

Circulaire bilingue GRATUITE sur culture d'Amaryllis. Deslites, Gladioli, Roses et Plantes Vivaces sur demande.

W. H. PERRON & Cie Ltée

515 BOUL. LABELLE, L'ABORD A PLOUFFE, P.Q. (Montréal 40) TEL. MU. 1-1615

Pour NOËL...

SOYEZ VOTRE PROPRE PERE NOEL... PORTEZ UN NOUVEAU COMPLET

Fashion-Craft

Une marque de qualité supérieure et de haute élégance

Nous avons une superbe collection de fins tissus anglais, de coupe impeccable par Fashion-Craft, que nous présentons dans le suave modèle à épaules naturelles ou l'élégante silhouette "Continentale"

A partir de \$69.50

Leckasseur

Compte courant si désiré

"Les magasins pour hommes à succès"

974 ouest, Ste-Catherine - 281 est, Ste-Catherine

OUVERT VENDREDI JUSQU'A 9 h. p.m.

Une boutique de stationnement établie.

PARIS VOUS ATTEND...

AIR FRANCE

PAR JET D'AIR FRANCE

• 15 JOURS À PARIS • DEUX PERSONNES • TOUS FRAIS PAYÉS

• La maison du cadeau AU PETIT VERSAILLES est heureuse de vous offrir l'occasion de gagner un voyage de 15 jours à Paris par Jet d'Air France, pour deux personnes, tous frais payés.

• Pour participer à ce concours, simplement remplir un coupon qui vous sera remis avec chaque achat d'ici le 31 décembre 1960.

• Ce voyage est organisé avec la collaboration des grandes Cristalleries Françaises BACCARAT - DAUM - LALIQUE et est confié à l'Agence de Voyages André MALAVOY.

Suggestions pour vos cadeaux des Fêtes

• Statuettes porcelaine	• Limoges
• Cadres modernes	• Lampes styles
• Coffrets à bijoux	• Parfumeuses
• Centre de table	• Bronze d'art
• Articles de bar	• Cendriers
• Fer forgé blanc-or	• Bijouterie

SPECIALITE : CRISTAL DE FRANCE - Baccarat - Daum - Lalique - Verrerie et pièces décoratives

AU PETIT VERSAILLES

LE CENTRE DU CRISTAL DE FRANCE

930 EST, STE-CATHERINE MONTREAL VI. 2-8219-0

Le gouvernement précisera son attitude sur l'aide au Congo

OTTAWA. — Le premier ministre Diefenbaker a promis, pour aujourd'hui, une réponse détaillée sur l'attitude du gouvernement canadien dans la question d'une assistance technique à la République du Congo. Le chef du gouvernement répondait à une question de M. Hazen Argue, leader du PSD, posée en ces termes :

"Etant donné les rapports de presse à l'effet que l'Organisation éducationnelle, scientifique et culturelle des Nations Unies

(UNESCO) vient d'approuver un programme d'assistance d'urgence au Congo dans le domaine de l'éducation, le gouvernement canadien a-t-il donné une réponse à toute demande d'aide en ce sens et le Canada est-il disposé à faciliter le recrutement d'un personnel enseignant et de spécialistes et de techniciens de langue française dans le domaine de l'éducation?"

Le premier ministre a répondu : "Je n'ai pas eu récemment la chance de revoir les dossiers du ministère (des Affaires extérieures), mais si j'y trouve quelque élément nouveau à ajouter aux déclarations que j'ai déjà faites, j'en communiquerai la teneur à la Chambre." "Je voudrais faire remarquer, en attendant, dit encore M. Diefenbaker, que lors de la visite de M. Patrice Lumumba à Ottawa le problème du recrutement d'un personnel enseignant et technique de langue française, pour le Congo, avait été soulevé. A l'époque, nous informâmes le premier ministre congolais que nous étions disposés à accepter la forme de recrutement qui conviendrait aux autorités du Congo et qu'à cet égard le gouvernement canadien communiquerait au gouvernement congolais tous les renseignements dont il aurait besoin."

Acquittement de M. L. Laverne

M. Louis Laverne a été acquitté de l'accusation d'intimidation qui pesait contre lui depuis les dernières élections municipales, le 25 octobre dernier. M. le juge Simard, de la Cour municipale, a rendu jugement sur le banc, à la suite de l'audition de la cause, lundi dernier. M. Laverne représentait le candidat Antonio Spada, du Parti Citoyen de Montréal, au poll no 51, rue Saint-Dominique. Il a été accusé de nombreuses irrégularités au cours des premières heures du scrutin; ses protestations avaient provoqué la visite à ce poll d'un candidat et d'une trentaine d'agents municipaux. M. Laverne était arrêté et à la suite de la signature d'une plainte par un partisan de l'un des candidats en lice, il devait passer quelques heures au quartier général de la police, avant de recouvrer sa liberté, puis de comparaître, lundi dernier, alors qu'il était acquitté.



Président des gouverneurs du collège Bourget

Lors d'une récente réunion des Gouverneurs à vie du collège Bourget, tenue au collège même, Me Yvon Bock a été élu président de cette association qui recrute ses membres parmi les anciens élèves, les amis et les bienfaiteurs du collège Bourget. Me Yvon Bock, qui fut directeur général de l'Association des hommes d'affaires du Nord, est depuis dix ans président du Bureau de révision des estimations foncières de la Cité de Montréal. Les deux vice-présidents élus sont le docteur Maxime Brisebois, médecin chirurgien, de Montréal et M. l'abbé Ernest Prévost, curé d'Orléans, Ont. Les directeurs : M. Maurice Lebel, doyen de la faculté des lettres de l'université Laval; M. Gilles Renaud, avocat, de Québec; M. le juge Léopold Larouche, de Montréal; M. Jean-Marie Lafleur, architecte, de Valleyfield; M. Gaston Proulx, du Bien-Etre social, de Montréal; M. Jean-René Gauthier, entrepreneur général, de Rigaud.

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Première lecture du projet de loi sur l'université Sainte-Marie

QUEBEC (DNC) — L'Assemblée législative a accepté en première lecture hier le projet de loi créant l'université Sainte-Marie. Le parrain du bill est M. Jean-Noël Lavoie, député libéral de Laval. Le projet de loi sera maintenant voté en deuxième lecture, sans discussion, puis référé au Comité des bills publics.

La Revue de l'université de Sherbrooke

Sherbrooke. — Le directeur-fondateur de la "Revue de l'université de Sherbrooke", Mgr Maurice O'Bready, P.D., B.A., L. ès L., vice-recteur de l'université, nous informe que le premier numéro de cette nouvelle revue paraîtra vers le 15 décembre. Il s'agit d'un périodique qui, au cours d'une année académique normale, paraîtra huit fois. Pour la première année on ne publiera que quatre numéros.

Au cours d'un interview, Mgr O'Bready a déclaré que le temps était venu pour le personnel de l'université de Sherbrooke de conserver avec les intellectuels d'ailleurs. "Notre jeune université", a-t-il souligné, "ne manquera pas de penseurs pour traduire l'esprit de la maison et nous avons des chercheurs qui doivent communiquer leur découvertes."

Après avoir rappelé que le comité de rédaction de "La Revue de l'université de Sherbrooke" se compose de M. Germain Bédard, B.A., B.P.H., B.Sc., B.S. (Math.), M.A. (Math.); de M. Carrier Fortin, B.A., L.L.L., de M. Armand Leroux, B.A., B.S., M.A. (Econ.), de M. R. Ronald Sutherland, B.A., M.A., D.Ph., Mgr O'Bready a déclaré que cette revue serait française d'expression, et de foi catholique. A l'occasion, elle publiera des études en langues secondes et laissera aussi toute latitude aux opinions ou théories conformes à l'orthodoxie des dogmes chrétiens.

SOMMAIRE DE NOVEMBRE

Omnia vestra sunt par l'abbé Germain Dandaneault. La série des études de fond de ce premier numéro s'ouvre par une thèse de l'abbé Dandaneault, qui pourrait s'intituler "Nécessité d'un synthèse et d'une hiérarchie des matières de science et de foi dans nos universités". S'inspirant d'un texte de saint Paul, l'auteur indique les dangers d'un enseignement qui tendrait vers des notions de l'homme et de la nature sans tenir compte des valeurs surnaturelles.

Voix de l'âme africaine

par Joseph H. Taillefer. L'auteur a passé une trentaine d'années en Afrique. Il a médité sur les tendances et les sentiments des diverses nations noires dont seize étaient représentées aux récentes conférences de l'ONU. Il a étudié particulièrement leur littérature naissante, ou s'expriment, avec les thèmes de folklore, les grands espoirs de libération et les aspirations vers une pleine culture de civilisation. La voix de la littérature des Noirs traduit l'âme africaine, et c'est cette âme que M. Taillefer nous révèle. Son étude est d'une grande actualité.

Conrad's "Heart of Darkness"

par Ronald Sutherland. Kozienowski dit Joseph Conrad, d'origine polonaise, est un auteur anglais décédé en 1924 et devenu classique. Dans les romans qu'il a composés court une psychologie présente, un camp avec réalisme les personnages et alimente les réflexions du lecteur. "Heart of Darkness" surtout fouille les consciences, celles de chasseurs d'ivoire envoyés dans la lointaine jungle par des magnats lyse les procédés de composition sans pitié. M. Sutherland analyse le style de Conrad en résumant l'expédition racontée dans cette nouvelle.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SOUSSION

AVIS AUX ENTREPRENEURS

La Commission des écoles catholiques de Montréal recevra, jusqu'à trois heures p.m., le 4 janvier 1961, des soumissions pour la construction de l'école Saint-Victor, no 2, qui sera érigée rue Blaudreau, entre les rues de Tonn et de Maréchal, et dont les travaux devront être terminés le ou avant le 1er août 1961. (Ecole type III, mixte, de 8 classes.)

Ces soumissions devront être adressées à La Commission des écoles catholiques de Montréal, 3337 rue Saint-Victor, Montréal 36, et devront porter, en sus de l'adresse, les mots "Soumission: Ecole Saint-Victor, no 2".

Chaque soumission sera faite sur la formule officielle fournie par l'architecte et elle sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalant à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce chèque personnel sera fait à l'ordre de "La Commission des écoles catholiques de Montréal" et devra être certifié par une banque canadienne à charte. Toute soumission qui ne sera pas accompagnée d'un tel chèque et qui ne sera pas faite suivant la formule fournie par le Bureau de l'architecte ne sera pas considérée.

Les soumissionnaires pourront se procurer, moyennant un dépôt de CINQUANTE dollars (\$50.00) payable en monnaie légale, ou par un chèque certifié à l'ordre de l'architecte, les plans, devis, formules de soumission, etc., en s'adressant à :

Monsieur Gaëtan Le Borne, architecte, Directeur du Bureau de la construction, La Commission des écoles catholiques de Montréal, 3337 rue Saint-Victor, Montréal 36, chambre 44, Montréal, Tél. LA. 5-6311.

Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné les plans, devis, etc., en bon état dans les quinze (15) jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se fera au cours de la session régulière de la Commission, le mercredi 4 janvier 1961, à 3 heures p.m.

Le secrétaire, Paul-Emile ALAIN.



LA CORPORATION DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DE LA PROVINCE DE QUEBEC a rendu hommage récemment à celui qui fut son président pendant 16 ans, M. Etienne Lamontagne. Ici, le président actuel de la corporation, M. André Lesage, remet à M. Lamontagne un bracelet-montre comme marque d'appréciation des services qu'il a rendus à l'organisme. A l'extrême gauche, M. R.-F. Baril, secrétaire-trésorier, et à l'extrême droite, M. R. N. Taylor, vice-président de la corporation.

Liberté complète pour tous, dit M. Couturier

Faites valoir vos droits, dit le ministre de la santé au Collège des optométristes

QUEBEC (DNC) — Le ministre de la santé, le Dr M.-Alphonse Couturier, a déclaré hier à un groupe d'optométristes que la loi sur l'assurance-hospitalisation "laisse pleine et entière liberté à tous les intéressés, que ce soient les hôpitaux, les malades ou les professionnels appelés à leur donner des soins".

Le ministre venait de prendre connaissance d'un mémoire du Collège des optométristes et opticiens de la province de Québec, représenté par son président, M. Pierre Crevier, et son secrétaire, M. Claude Gareau.

Me Jean-Paul Grégoire, avocat, accompagnait la délégation.

Le mémoire demande quatre choses :

1-Que l'assurance-hospitalisation ne se soude pas par de la discrimination contre un groupe professionnel ;

2-Que l'assurance-hospitalisation ne couvre pas les examens visuels dans les hôpitaux, cliniques, dispensaires ou centre de dépistage tant et aussi longtemps que "les administrations hospitalières demeureront hostiles à l'optométriste et pratiqueront une politique discriminatoire" envers la profession ;

3-Que le patient conserve sa liberté entière de choisir son praticien ;

4-Que le Collège des optométristes et opticiens soit consulté avant que des décisions intéressantes ne soient prises.

Les porte-parole du Collège ont félicité le ministre et le gouvernement de la célérité avec laquelle ils ont pu mettre à exécution l'engagement qu'ils avaient pris d'instituer l'assurance-hospitalisation dans le Québec.

Pas de dirigisme

Le ministre a répondu que les optométristes auront l'occasion de défendre leur point de vue. Ce sera à eux d'y voir, a-t-il ajouté. Il n'y aura pas de dirigisme contre les optométristes, ni contre personne, a-t-il dit. Il n'y a rien dans la loi qui interdise aux hôpitaux d'accepter les optométristes ou tout autre professionnel. Rien ne les y obli-



Avec le lait, vous êtes en pleine forme! Aucun autre breuvage ne vous fait autant de bien... ne contient autant de principes alimentaires... ne vous donne autant d'entrain! Buvez-en souvent.

LA SANTÉ PAR LE LAIT

Voyagez avec le Canadien Pacifique PAR LA SEULE ROUTE DIRECTE, SANS ESCALE, DU CANADA au



5 VOLS PAR SEMAINE à compter du 15 déc.

Passez de merveilleuses vacances d'hiver, sous le chaud soleil du Mexique... l'endroit idéal pour des vacances à peu de frais.

\$230, seulement, classe touristique, de Montréal. Mode de paiements différés, si désiré.

Service et hospitalité renommés du Canadien Pacifique.

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES ou

Canadian Pacific

AIRLINES

UN. 1-9361

Fusion de deux sociétés

Le comité des bills privés a permis à deux sociétés protestan-

Jodoin: le travail organisé ne contrôlera pas le Nouveau Parti

HULL. — Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a déclaré que le travail organisé ne cherchera pas à s'emparer du contrôle du Nouveau Parti.

Ce parti, a-t-il dit, sera composé de travailleurs, de cultivateurs et de citoyens des classes moyennes qui sont généralement intéressés à une société plus démocratique, à une plus grande sécurité matérielle et à obtenir une meilleure éducation. Il a ajouté que le Nouveau parti qui sera principalement formé d'une alliance du PSD et du CTC sera entièrement financé par les membres du parti et non par les grandes sociétés.

Il est essentiel, a ajouté M. Jodoin, de créer au Canada une nouvelle force politique, aussi puissante que possible, afin de défendre et de promouvoir les aspirations sociales de la communauté canadienne.

Les salades doivent figurer chaque jour au menu durant toute l'année. Les modes rapides de transport des fruits et des légumes frais permettent de faire des plats très variés.

Dès qu'on sent venir un rhume, il est plus prudent de rester à la maison, loin des courants d'air, de boire beaucoup d'eau, de lait et de jus de fruits, plutôt que de répandre des microbes à l'école, au travail et dans les autobus encombrés.



PROVINCE DE QUEBEC

Ministère des Travaux publics

Avis aux entrepreneurs

Re: demande de soumissions pour le Centre d'Accueil à Louiseville (P.Q.)

Veuillez prendre note que les plans pour la bâtisse ci-haut mentionnée seront disponibles à la chambre 29, Edifice "A", Hôtel du Gouvernement, Québec, à partir du 22 décembre. Les soumissions devront être rendues pour le 18 janvier, à 3 heures p.m.

Hervé-A. GAUVIN, sous-ministre des Travaux publics.

QUEBEC, le 13 décembre 1960.

Que se passe-t-il en Espagne?

Par Alan Harvey
(de la Presse Canadienne)

NDLR: Le chef du bureau de Londres de la Presse Canadienne, Alan Harvey, vient de parcourir l'Espagne. Il rend compte ici du climat politique et de l'atmosphère psychologique qui imprègne le pays.

MADRID — Trente millions d'individus attendent que le "bouchon saute" de cette bouillotte effervescente qu'est l'Espagne de Franco.

Ils attendent, mais ils sont craintifs. Tout ce qui empêche le bouchon de sauter à l'heure actuelle, c'est la puissance du généralissimo Francisco Franco, petit vieillard fierement campé sur son destrier blanc; tous savent qu'il est bien possible que son départ soit marqué d'une formidable explosion.

Mais il est probable aussi que sa succession s'effectuera avec calme. Si je puis me permettre des prédictions bien personnelles à la suite d'une visite de deux semaines, il n'apparaît qu'il y aura peut-être une certaine confusion, une période chaotique, mais les désordres, s'ils éclatent, ne pourraient dégénérer en émeutes sanglantes. Les craintes d'infirmité et d'invalidité qu'on trouve partout sont le vivant rappel de ce qui peut se produire quand des frères combattent entre eux. Nul ne veut participer, ou même assister, à une autre guerre civile.

Conscient de la mauvaise presse qui entoure Franco à l'étranger, le visiteur voit les choses quelque peu différemment une fois rendu en Espagne. On constate en effet que les rumeurs voulant que cette nation très fière, repliée sur elle-même, archaïque à certains points de vue, soit atteinte par un vent de changement sans fondement. Les observateurs impartiaux et bien informés disent qu'il n'existe pas d'opposition véritable centrée autour d'une personnalité nouvelle.

Bien sûr, Franco est à la tête d'un régime totalitaire et personnel; n'importe une grande amie pour lui mais, à sa façon, avec froideur et d'une manière détestable, il représente toutes les valeurs qu'une société stagnante chérit.

Voilà tout le drame du peuple espagnol: il n'aime pas son chef, mais il ne peut le laisser partir.

L'Eglise

Ce qui domine, c'est un esprit conservateur qui s'agrippe à toutes les traditions les plus archaïques. Les usages et les coutumes sont implantés de façon inexpugnable dans un pays agricole qui n'a jamais connu les influences adoucissantes d'une réforme protestante, qui réagit avec trépidation et, pour ainsi dire, instinctivement, contre tout ce qui risque de porter atteinte aux habitudes du foyer, de la famille et — surtout — de la religion.

Dans cette terre où la croix et le mulet font figure de symboles, l'orthodoxie triomphe partout. Le catholicisme est une force puissante, surtout chez les femmes. Il est le ciment spirituel qui unit un peuple anarchique, tenaillé par l'individualisme. Il fait de l'Espagne un des pays les plus complètement opposés au communisme que l'on puisse trouver à travers le monde.

Si paradoxalement cela puisse paraître, les communistes for-

ment presque le seul véritable groupe d'opposition. Les quelques 30 partis politiques se réclamant d'idéologies démocratiques sont à jamais divisés. De Prague, de Moscou, et même de Pékin, il émane un barrage quotidien de propagande communiste. Si Franco mourait subitement, selon toute probabilité, le seul groupement fortement constitué qui tenterait de s'emparer du pouvoir serait animé par les éléments clandestins du communisme ou par quelques "exaltados" — des fanatiques.

Contre les communistes

L'atmosphère politique semble moins oppressante. Les gens parlent librement de Franco, même dans les places publiques, mais personne n'admet avoir partagé les sentiments républicains qui ont animé la guerre civile. Plusieurs ont même parlé "d'atrocités" commises par les Républicains et ils semblaient considérer la guerre unique, comme une attaque du communisme international dirigée contre l'ordre établi en Espagne.

A maintes reprises, de foudroyants Espagnols ont souligné l'importance de la tradition et de la religion.

"La religion, cela fait partie de notre être," déclarait Marián Alvarez de Sotomayor, jeune femme de 23 ans issue d'une des plus anciennes familles du pays.

"Nous nous en nourrissons avec le lait de notre mère. Des siècles de domination religieuse nous ont donné une certitude vis-à-vis de la vie qui se fait jour dans les grands moments de notre existence. Nous sommes peut-être complètement fous, nous sommes peut-être frivoles devant certaines choses, mais, sur cette question, nous sommes du plus grand sérieux. Nous savons ce qui est important, nous savons que la vie est pénible et nous savons comment mourir."

Le voyageur constate sans peine que les Espagnols ont du feu dans le sang. Ici, sur ces terres arides, propices au drame, on ne voit pas de la masse des "de trop". Les manuscrits moisissent dans les tiroirs car on ne se résigne pas à les soumettre à une censure tatillonne, omnipotente, qui ne laisse entrer que les films de cowboy. S'il naissait un Shakespeare dans l'Espagne actuelle, il ne pourrait, comme l'obscur muet Milton du poème de Gray, que "rougir, loin des regards et dissiper sa douleur aux quatre vents du désert".

Ennemi de la démocratie

Maintenant, on peut déceler un certain adoucissement qui, peu à peu, se fait jour. Serait-ce 21 années de vie pacifique ont endormi la fougère ibérique? Serait-ce que la mince couche de prospérité à l'occidentale qui s'est infiltrée en Espagne et qui, maintenant, s'accroît, alors que toute la nation se décide à entrer dans l'alliance économique européenne, peut réussir à apaiser les passions séculaires?

Mais, que peut-on reprocher à Franco? Le rédacteur britannique Ian Gilmour dit que les efforts du régime Franco pour se joindre à l'Europe font songer aux vicissitudes que connaîtrait une prostituée qui tenterait de se faire nonne. L'écrivain américain H. L. Matthews a dit du généralissimo qu'il était "un des plus tenaces et des plus noisifs ennemis de la démocratie".

Mais, pour ceux qui connaissent bien la politique espagnole, l'austère chef d'Etat

venu du nord-ouest de l'Espagne ne mérite pas des critiques aussi sévères. Pour plusieurs, la société offre de nombreux avantages. Elle est des plus confortables. Le carrousel diplomatique se déplace dans les appartements les plus élégants; les domestiques ne coûtent presque rien, les diplomates vivent dans la section de Madrid qui est réservée aux millionnaires et leurs jardins ont d'immenses piscines.

Tout en faisant la part des choses, on semble devoir admettre que l'Espagne est "différente" qu'elle constitue une race à part. Elle n'a jamais eu une classe moyenne considérable et les ouvriers ne sont pas syndiqués. Au début du siècle, les élections libres étaient, au fond, "arrangées" à l'avance.

Chef résolu

Dans une des phrases les plus révélatrices qu'on ait écrites sur l'Espagne, l'écrivain britannique Gerald Brenan a décrit ce pays comme étant une société qui "place les besoins les plus profonds de la nature humaine avant l'organisation technique nécessaire pour donner un niveau de vie plus élevé".

Les Espagnols disent eux-mêmes qu'ils sont insoumis et qu'il leur faut un chef intrinsèque. Franco, un militaire qui croit aux disciplines de fer, croit probablement le plus sincèrement du monde qu'il a reçu une mission divine.

Il commande, mais avec subtilité, distribuant judicieusement ses privilèges parmi les groupements qui font tourner la machine complexe de son régime de dictature. L'armée, l'Eglise, l'industrie et les syndicats sont tous à tour choyés ou menacés. Aussitôt qu'une personnalité plus forte veut percer, Franco l'élimine de façon radicale.

Aujourd'hui, les grèves sont considérées comme des crimes de lèse-majesté, ce qui permet de traduire les grévistes devant des tribunaux militaires.

Les intelligences supérieures souffrent en Espagne. Manquant de débouchés dans une société étroitement gardée, les gens plus doués que la masse se sentent "de trop". Les manuscrits moisissent dans les tiroirs car on ne se résigne pas à les soumettre à une censure tatillonne, omnipotente, qui ne laisse entrer que les films de cowboy. S'il naissait un Shakespeare dans l'Espagne actuelle, il ne pourrait, comme l'obscur muet Milton du poème de Gray, que "rougir, loin des regards et dissiper sa douleur aux quatre vents du désert".

Monarchie?

Qu'arrivera-t-il plus tard? Officiellement, Franco est lié à la monarchie, mais plusieurs croient qu'il demeurera au pouvoir tant qu'il aura encore un souffle de vie. Le 4 décembre, il a eu 68 ans. Il se ménage et rappelle avec fierté que certains de ses ancêtres ont vécu jusqu'à 94 et même 102 ans.

Un observateur impartial dit que, si l'on organisait une élection, le peuple rejetterait au pouvoir à peu près tout le groupe qui y règne mainte-

United Auto Parts of Rivière-du-Loup Limited

AVIS

AVIS est, par les présentes, donne que UNITED AUTO PARTS OF RIVIERE-DU-LOUP LIMITED, une corporation dument incorporée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires à Rivière-du-Loup, province de Québec, Canada, présentera une requête au procureur général de la province de Québec, demandant la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de ladite Loi.

DATE à Montréal, ce 5e jour de décembre 1960.

Yvan BEAUSEJOUR, secrétaire.

United Auto Parts (Shawinigan) Ltd.

AVIS

AVIS est, par les présentes, donne que UNITED AUTO PARTS (SHAWINIGAN) LTD., une corporation dument incorporée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires à Shawinigan, province de Québec, Canada, présentera une requête au procureur général de la province de Québec, demandant la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de ladite Loi.

DATE à Montréal, ce 5e jour de décembre 1960.

Yvan BEAUSEJOUR, secrétaire.

United Auto Parts (St-Jean) Limited (St. Johns) Limited

AVIS

AVIS est, par les présentes, donne que UNITED AUTO PARTS (ST. JOHNS) LTD., une corporation dument incorporée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires à St-Jean, province de Québec, Canada, présentera une requête au procureur général de la province de Québec, demandant la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de ladite Loi.

DATE à Montréal, ce 5e jour de décembre 1960.

Yvan BEAUSEJOUR, secrétaire.

Gaz naturel: un témoin...

(Suite de la page 2)

A noter que dans les lettres antérieures, la vente devait être un fait accompli avant le 1er septembre 1955, soit un an plus tôt.

Le 27 août 1956, le notaire Savoie répond à la Corporation de gaz naturel du Québec qui vient de lui demander de prolonger de six mois le délai "originairement consenti" par la Commission, prétextant qu'en raison de circonstances imprévues et qui échappent à sa volonté, il lui est impossible de procéder à un contrat définitif avant le 1er septembre 1956.

M. Savoie souligne que "le gouvernement a été informé de cette situation et de votre requête" et que l'Hydro-Québec "est en mesure de vous offrir l'extension demandée — soit jusqu'au 1er mars 1957, — à la condition que la Corporation verse entre les mains de la Commission hydro-électrique une somme totale de \$1,000,000.

"Les sommes ainsi déposées vous seront créditées sur le prix d'achat de la propriété en question de réseau de gaz, si vous procédez à un contrat définitif; autrement, ces sommes seront confisquées à titre de dédommagements versés à la Commission."

(C'est au sujet de ce versement de \$1,000,000 qu'un bref en discussion a eu lieu hier lors du témoignage de M. Lemieux, le contrôleur de l'Hydro. Les procureurs de l'U.N. se sont alors opposés à ce qu'on parle d'une option).

Cette lettre en date du 27 août et la précédente, en date du 10 février, ont toutes deux été consignées par le président de la Corporation de gaz naturel du Québec, M. Norman Saylor, et constituent des ententes écrites entre les deux parties.

Le même jour, M. Savoie écrit à M. Munnikhuysen pour deman-

der si Koppers accepte d'accorder un délai de six mois à la Corporation de gaz naturel du Québec, filiale de la Trans-Canada Pipe Lines Company. Le président de Koppers autorise la prolongation du délai original.

Un autre délai, d'un mois celui-ci, sera cependant accordé à la Corporation de gaz naturel du Québec.

Le dossier déposé par le secrétaire adjoint de l'Hydro-Québec, M. Johnson, contient une lettre de M. Norman Saylor au notaire Savoie, lettre datée du 28 janvier 1957. Cette lettre a été contresignée par M. Savoie puis retournée à M. Edouard Asselin; elle constitue une entente écrite suivant laquelle les deux parties acceptent de prolonger jusqu'au 1er avril 1957 le délai accordé à la Corporation moyennant un dépôt supplémentaire de \$150,000.

Après avoir déposé ce dossier, contenant la correspondance, dont on a extrait ci-haut les points intéressants, M. William E. Johnson, toujours interrogé par le Conseil des ministres, à Québec, le 7 mars 1957, arrêté en conseil qui autorise l'Hydro-Québec à vendre son réseau de gaz à la Corporation de gaz naturel du Québec pour la somme de \$31,633,379.

L'arrêté comporte six attendus, dont les deux derniers se lisent comme suit:

"ATTENDU QU'au 26 février 1957, l'arrêté dont une copie a été déposée à l'audition d'hier, l'Hydro-Québec a été autorisée à vendre à la compagnie — la Corporation — son réseau de distribution de gaz et ses intérêts dans les actifs de Montclair Manufacturing Company et Keystone Transports Limited;

"ATTENDU QU'Hydro-Québec prie le lieutenant-gouverneur en conseil de lui accorder l'autorisation nécessaire à la conclusion de ladite transaction qu'Hydro-Québec considère juste, opportune et appropriée;

La résolution ajoute:

"IL EST ORDONNE, en conséquence, sur la proposition de l'honorable ministre des ressources hydrauliques (M. Johnny Bourque):

"1. QU'Hydro-Québec soit autorisée à vendre, céder et transporter à la compagnie, avec les garanties légales et quittes de toutes dettes, charges, hypothèques et de tous privilèges, toutes les propriétés et tous les droits de quelque sorte que ce soit,

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 522570

METRO REALTIES LIMITED, corps politique légalement incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 2270 est, rue Ontario, dans les cités et district de Montréal.

—VS—

ROLAND GIRARD, domicilié et demeurant à St-Joseph-du-Lac, dans le district de Terrebonne,

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, ROLAND GIRARD, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 13e jour de décembre 1960.

MAURICE CARON, député-protonotaire.

Me André Quesnel, Avocat, 152 est, rue Notre-Dame, Chambre 15, Montréal, P.Q. Procureur de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 520543

LAME BERTHE BRETON-PAYETTE, ménagère, épouse séparée de biens de Jonathan Payette, des cités et district de Montréal.

—VS—

JONATHAN PAYETTE, de lieux inconnus,

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, JONATHAN PAYETTE, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 9e jour de décembre 1960.

OMER HARDY, député-protonotaire.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, rue d'Armes, Suite 811, Montréal, P.Q. Procureur de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 524126

MAURICE M. HALLE, administrateur, résident à 3440, rue Shuter, dans les cités et district de Montréal.

—VS—

MARTIN ADLER, propriétaire de taxis, autrefois résident à 4621, rue Hutchison, dans les cités et district de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, MARTIN ADLER, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 13e jour de décembre 1960.

RAOUL CREVIER, député-protonotaire.

Gaboury, Hill & Perras, Avocats, 170, rue Dorchester, Montréal, P.Q. Procureurs du demandeur.

Vous savez...

(Suite de la page 2)

licité" et affirmait que, de toute façon, elle était "peu convaincante".

M. Pierre Vigeant déclarait alors:

"Les commissaires de l'Hydro-Québec, anciens et nouveaux, n'ont rien ajouté à leur réputation en publiant leur déclaration. Ils n'ont pas trouvé d'arguments suffisamment sérieux pour contribuer utilement à la défense du gouvernement Duplessis et ils ont donné l'impression qu'ils sont au service de l'Union nationale plutôt qu'au service de leur province."

"Les seules excuses qu'ils pourraient apporter à la suite de la recommandation dont ils acceptent aujourd'hui la responsabilité et de la déclaration qu'ils ont publiée pour la justifier, pourraient être M. Vigeant, c'est que l'une et l'autre leur ont été arrachées par le gouvernement dont ils dépendent."

Il faut essayer ou rincer rapidement les fruits et les légumes pour enlever les résidus d'insecticides, la poussière ou la saleté. Laisser tremper les fruits mous ou les légumes coupés en morceaux supprime une grande partie des vitamines et de la teneur en minéraux.

Le cinquième et dernier point de l'ordonnance autorise l'Hydro-Québec "à signer à ces fins un contrat notarié conforme au projet annexé à la recommandation du présent arrêté ministériel".

L'acte de vente

Finalement, M. Johnson a déposé un résumé de l'acte de vente, signé le 25 avril 1957.

On y voit que la Corporation a payé \$23,987,117 pour le réseau de gaz de l'Hydro-Québec, \$7,227,678 pour la Montreal Coke and Manufacturing Company ou l'Hydro et Koppers détenaient chacune 50 pour cent des actions; ces deux chiffres forment un total de \$31,194,795.

Le même jour La Verendrye Line Limited achetait les neuf navires de la firme Keystone Transports au coût de \$3,400,000. Dans cette firme, Koppers détenait 25,68 pour cent des actions et l'Hydro-Québec détenait 74,32 pour cent des actions, soit 49,17 directement et 25,15 par l'intermédiaire de Montreal Coke.

Me Lucien Tremblay, procureur de l'Union nationale, n'a posé aucune question au témoin. Celui-ci est demeuré pendant une heure et demie dans la boîte aux témoins; tout son témoignage s'est déroulé en anglais. Les conseillers de la Commission inviteront alors M. Colvin à venir témoigner.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 522865

NOEL GAGNE, autrefois domicilié et demeurant dans les cités et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

—VS—

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, NOEL GAGNE, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 13e jour de décembre 1960.

RAOUL CREVIER, député-protonotaire.

Me André Quesnel, Avocat, 152 est, rue Notre-Dame, Chambre 15, Montréal, P.Q. Procureur de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 520543

LAME BERTHE BRETON-PAYETTE, ménagère, épouse séparée de biens de Jonathan Payette, des cités et district de Montréal.

—VS—

JONATHAN PAYETTE, de lieux inconnus,

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, JONATHAN PAYETTE, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 9e jour de décembre 1960.

OMER HARDY, député-protonotaire.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, rue d'Armes, Suite 811, Montréal, P.Q. Procureur de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 524126

MAURICE M. HALLE, administrateur, résident à 3440, rue Shuter, dans les cités et district de Montréal.

—VS—

MARTIN ADLER, propriétaire de taxis, autrefois résident à 4621, rue Hutchison, dans les cités et district de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, MARTIN ADLER, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 13e jour de décembre 1960.

RAOUL CREVIER, député-protonotaire.

Gaboury, Hill & Perras, Avocats, 170, rue Dorchester, Montréal, P.Q. Procureurs du demandeur.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 524126

MAURICE M. HALLE, administrateur, résident à 3440, rue Shuter, dans les cités et district de Montréal.

—VS—

MARTIN ADLER, propriétaire de taxis, autrefois résident à 4621, rue Hutchison, dans les cités et district de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, MARTIN ADLER, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 13e jour de décembre 1960.

RAOUL CREVIER, député-protonotaire.

Gaboury, Hill & Perras, Avocats, 170, rue Dorchester, Montréal, P.Q. Procureurs du demandeur.

Petites annonces du "Devoir"

(Suite de la page 2)

licité" et affirmait que, de toute façon, elle était "peu convaincante".

M. Pierre Vigeant déclarait alors:

"Les commissaires de l'Hydro-Québec, anciens et nouveaux, n'ont rien ajouté à leur réputation en publiant leur déclaration. Ils n'ont pas trouvé d'arguments suffisamment sérieux pour contribuer utilement à la défense du gouvernement Duplessis et ils ont donné l'impression qu'ils sont au service de l'Union nationale plutôt qu'au service de leur province."

"Les seules excuses qu'ils pourraient apporter à la suite de la recommandation dont ils acceptent aujourd'hui la responsabilité et de la déclaration qu'ils ont publiée pour la justifier, pourraient être M. Vigeant, c'est que l'une et l'autre leur ont été arrachées par le gouvernement dont ils dépendent."

Il faut essayer ou rincer rapidement les fruits et les légumes pour enlever les résidus d'insecticides, la poussière ou la saleté. Laisser tremper les fruits mous ou les légumes coupés en morceaux supprime une grande partie des vitamines et de la teneur en minéraux.

Le cinquième et dernier point de l'ordonnance autorise l'Hydro-Québec "à signer à ces fins un contrat notarié conforme au projet annexé à la recommandation du présent arrêté ministériel".

L'acte de vente

Finalement, M. Johnson a déposé un résumé de l'acte de vente, signé le 25 avril 1957.

On y voit que la Corporation a payé \$23,987,117 pour le réseau de gaz de l'Hydro-Québec, \$7,227,678 pour la Montreal Coke and Manufacturing Company ou l'Hydro et Koppers détenaient chacune 50 pour cent des actions; ces deux chiffres forment un total de \$31,194,795.

Le même jour La Verendrye Line Limited achetait les neuf navires de la firme Keystone Transports au coût de \$3,400,000. Dans cette firme, Koppers détenait 25,68 pour cent des actions et l'Hydro-Québec détenait 74,32 pour cent des actions, soit 49,17 directement et 25,15 par l'intermédiaire de Montreal Coke.

Me Lucien Tremblay, procureur de l'Union nationale, n'a posé aucune question au témoin. Celui-ci est demeuré pendant une heure et demie dans la boîte aux témoins; tout son témoignage s'est déroulé en anglais. Les conseillers de la Commission inviteront alors M. Colvin à venir témoigner.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 522865

NOEL GAGNE, autrefois domicilié et demeurant dans les cités et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

—VS—

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, NOEL GAGNE, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 13e jour de décembre 1960.

RAOUL CREVIER, député-protonotaire.

Me André Quesnel, Avocat, 152 est, rue Notre-Dame, Chambre 15, Montréal, P.Q. Procureur de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE No 520543

LAME BERTHE BRETON-PAYETTE, ménagère, épouse séparée de biens de Jonathan Payette, des cités et district de Montréal.

—VS—

LE CHOMAGE

- X -

Plus de travail mais en même temps plus de chômeurs...

Par Pierre Harvey

Nous avons maintenant à faire face à des taux de chômage comparables à ceux qui prévalaient en 1939 et 1940, alors que la guerre n'avait pas encore permis l'élimination complète des séquelles de la crise de 1929. Pourtant, le nombre des Canadiens détenant un emploi est actuellement plus élevé que jamais. Ces deux constatations paraissent, à certains, presque contradictoires. En tout cas, les autorités canadiennes ont à plusieurs reprises invoqué le niveau élevé de l'emploi pour se justifier de ne pas prendre trop au tragique le phénomène du chômage; on se disait qu'il n'y avait pas à s'inquiéter aussi longtemps qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiens pourrait ainsi trouver à s'employer à des salaires avantageux. Essayons donc d'éclaircir un peu cette question qui semble en mystifier plusieurs. Pour ce faire, nous comparerons d'abord la situation actuelle à celle de 1953, alors que le chômage n'avait pas encore commencé ce long mouvement de hausse qu'on a noté ici. Nous établirons ensuite un parallèle entre la situation du marché du travail au cours de la récession de 1957-58 et celle qui prévaut depuis quelques mois et que certains ont un peu trop facilement assimilée l'une à l'autre.

Quelques chiffres

Au milieu d'octobre dernier, 6,131,000 Canadiens détenaient un emploi contre 5,310,000 en octobre 1953, alors que les taux de chômage étaient de moitié moins importants que ceux que nous connaissons maintenant. En sept ans, l'économie canadienne a donc créé 821,000 emplois nouveaux, ce qui, à première vue, peut sembler tout à fait satisfaisant. Mais au cours de la même période le nombre des chômeurs, selon la nouvelle définition de l'O.F.S., passait de 127,000 à 368,000; l'emploi augmentait donc de 16% mais le nombre des sans-travail triplait, ce qui n'est pas manifestement du côté de l'accroissement de la population active qu'il faut chercher d'abord la solution au paradoxe signalé plus haut.

Si on compare, les effectifs actuels à ceux d'il y a sept ans, on constate que le nombre des Canadiens qui viennent offrir leur travail s'est accru lui-même de 1,062,000 individus. Le nombre des emplois n'ayant augmenté que de 821,000, un quart de million des personnes qui auraient voulu travailler se sont trouvées dans l'impossibilité d'obtenir un emploi et ceci malgré une hausse à peu près constante des occasions d'emploi. L'offre de travail est donc en avance sur le développement de l'économie canadienne, qui progresse sans doute, mais à un rythme trop lent pour utiliser la force de travail de sa population.

Cet accroissement de l'offre de travail mérite à son tour d'être analysé d'un peu plus près. Le contingent des 1,062,000 personnes additionnelles qui se sont présentées sur le marché du travail en

tre 1953 et 1960 est formé de 544,000 hommes et de 518,000 femmes. La main-d'œuvre masculine s'est alors accrue de 13%, mais la main-d'œuvre féminine de 43%. Le rythme d'accroissement de la main-d'œuvre masculine a donc été inférieur au rythme d'accroissement des personnes en emploi (16%) alors que le rythme d'augmentation des effectifs féminins était plus de deux fois et même presque trois fois plus important. On serait alors porté à penser que cet énorme accroissement des effectifs féminins s'est traduit elle-même par une augmentation parallèle du nombre des femmes en chômage. Or il n'en va pas du tout ainsi.

Les femmes au travail

On constate en effet que des 518,000 femmes qui, entre 1953 et 1960, sont venues ajouter leur offre de travail à celle qui existait déjà, 474,000 ont trouvé un emploi; l'offre féminine a donc été absorbée par l'économie canadienne sans trop de difficulté car au mois d'octobre dernier 62,000 femmes seulement pouvaient être considérées comme sans emploi. En octobre 1953, on comptait 13,000 femmes en chômage.

Ce qui signifie donc que sur une période de sept ans, et compte tenu de la récession, neuf pour cent seulement de ces contingents nouveaux n'ont pas réussi à s'employer. Le taux de chômage de la population active féminine dépassait d'ailleurs à peine 3,5 pour cent il y a quelques mois.

Mais du côté de la population active masculine, il en va assez différemment: l'augmentation de l'offre de travail atteint 544,000 hommes, depuis sept ans, mais de ce nombre presque 200,000, soit plus du tiers, n'ont pas réussi à s'employer, ce qui donne un taux de chômage masculin de près de 6,5 p.c. Ainsi donc, lorsqu'on prétend que malgré le chômage la situation reste satisfaisante parce que l'emploi augmente, on oublie justement que cette augmentation de l'emploi a fait appel à une main-d'œuvre nouvelle en bonne partie. Les chiffres de l'emploi créent donc une illusion si on ne prend pas soin de les analyser. Remarquons d'ailleurs qu'en termes généraux, une économie, pour être saine, doit progresser au rythme de sa population, ou plus précisément, être capable d'utiliser toute la force de travail disponible. Dans la mesure où elle progresse moins vite que n'augmente la population active, elle est en crise, même avec des niveaux d'emploi sans cesse accrus.

Chômage de structure

Pour compléter ces notes comparons maintenant la situation actuelle à celle qui prévalait au cours de la récession de 1957-58. Certains ont prétendu, par exemple, que les niveaux du chômage que nous connaissons étant à peu près les mêmes qu'il y a trois ans, ces taux n'ayant eux-mêmes pas descendu sensiblement en dessous du niveau de la récession, c'est donc toujours la récession de 1957-58 qui se poursuit. A l'analyse, une telle proposition ne tient

manifestement pas, du moins en ce qui concerne le marché du travail. Quand la récession a commencé en 1957, elle a donné lieu, à l'automne de la même année, à un fléchissement de l'emploi en termes absolus; même en tenant compte de l'influence saisonnière, il y avait, en janvier 1958, moins d'individus en emploi qu'en septembre de l'année précédente.

En même temps, d'ailleurs, l'offre de travail diminuait, ce qui avait pour effet d'atténuer l'importance des taux de chômage. A l'heure actuelle, la situation est tout autre: l'emploi monte lentement; il n'y a pas de chute, de ce côté, comme en 1957. Par ailleurs, l'effectif ouvrier augmente, et à un rythme toujours plus rapide; du mois de septembre au mois d'octobre, par exemple, une fois éliminée l'influence saisonnière, 125,000 individus nouveaux sont apparus sur le marché du travail. Il devient alors manifeste que le problème auquel nous nous butons présentement diffère sensiblement de celui que nous avions à résoudre il y a trois ans. Avec le temps, il en viendra peut-être à présenter les mêmes caractéristiques, mais ce n'est pas encore le cas. Pour le moment c'est l'augmentation de la population qui est d'abord en cause.

Pour résumer tout ceci, on peut dire que les phénomènes cycliques viennent bien se superposer, périodiquement, aux phénomènes de structure pour nous donner ces taux de chômage de plus en plus élevés qu'on a notés ici. Mais les phénomènes de structure ont ainsi, avec le temps, pris une importance telle qu'ils relèguent au second plan les difficultés cycliques et peuvent même tendre à neutraliser et à rendre inopérantes certaines politiques d'emploi devenues par ailleurs traditionnelles. On a, avec la politique monétaire, un bon exemple de ce nouveau type de problème. On s'est habitué à penser que la manipulation des circuits monétaires pourrait facilement venir à bout du sous-emploi. Or il apparaît maintenant que dans la mesure où les problèmes concernent surtout les structures (concurrence étrangère, augmentation rapide de la population active, modernisation, etc.) il ne servirait à rien et il pourrait même être dangereux d'augmenter la masse monétaire sans recourir à une politique d'intervention structurelle. Les polémiques qui ont, au cours des derniers mois, opposé la Banque du Canada à un bon nombre de dirigeants canadiens portent précisément sur cette question. Et il semble bien que la Banque du Canada ait eu raison, dans une bonne mesure, d'adopter la ligne de conduite qu'elle a choisie, aussi longtemps, du moins, que la politique de structure fera elle-même défaut. Mais c'est là une question qui devra être examinée plus à fond.

(Prochain article: "Où trouvons-on le plus de chômeurs?" par Pierre Harvey).

429,000 chômeurs au pays à la mi-novembre; Québec en tête des provinces avec 143,000

OTTAWA. — Le nombre des chômeurs au Canada était de 429,000 à la mi-novembre, soit une augmentation de 61,000 sur le nombre de la mi-octobre. Rapportait, hier, le Bureau fédéral de la statistique. Cette statistique du chômage pour le mois de novembre représente la situation la plus sombre des quinze dernières années.

Le 12 novembre, le chômage représentait 6,6 pour cent de la main-d'œuvre, comparativement à 6,1 p.c. une année plus tôt, et à 6,2 p.c. durant le mois de novembre 1958.

La statistique officielle du chômage pour novembre marque une augmentation de 50,000 chômeurs sur le chiffre-record de novembre 1958 qui était de 379,000 chômeurs.

Voici un résumé de la situation du chômage. Pour novembre 1960, l'effectif de la main-d'œuvre était de 6,458,000, comparativement à 6,499,000 pour octobre 1960, et 6,247,000 pour novembre 1959.

Pour novembre 1960, le nombre des personnes au travail était de 6,029,000, comparativement à 6,131,000 pour octobre 1960, et 5,930,000 pour novembre 1959.

Pour novembre 1960, le nombre des chômeurs était de 429,000 comparativement à 368,000 pour octobre 1960, et 317,000 pour novembre 1959.

Durant les mois d'octobre et de novembre, le chômage a aug-

menté de 102,000, ce qui représente à peu près la moyenne habituelle pour ce temps de l'année, puisque certains facteurs saisonniers forcent les travailleurs à quitter les rangs de la main-d'œuvre.

Toutefois, le beau temps qui a prévalu durant octobre et novembre a considérablement aidé les travailleurs à conserver leurs emplois dans la construction et l'agriculture, bloquant ainsi le déclin normal de l'embauche ressentie généralement dans ces industries saisonnières.

Le total de la main-d'œuvre était de 6,458,000, soit une augmentation de 211,000 sur celui de novembre 1959. Ce total marque une augmentation de 3,4 pour cent, qui est la plus élevée inscrite depuis le début de 1958 pour la main-d'œuvre.

Le rapport du Bureau fédéral de la statistique est basé sur un relevé de la main-d'œuvre dans 35,000 foyers à travers le Canada; c'est le troisième à être calculé d'après cette nouvelle méthode officielle.

A la mi-novembre, 85 personnes sur 100 rapportées sur la liste des chômeurs, étaient des hommes. De ces 85 hommes, 47 étaient des hommes mariés. Il y avait 19 personnes sur 100 chômeurs qui étaient âgées de moins de 20 ans.

Il y avait 143,000 chômeurs dans le Québec à la mi-novem-

bre, comparativement à 126,000 un mois plus tôt, et 101,000 une année auparavant. Le total des chômeurs représentait un pourcentage de 7,9 pour cent de la main-d'œuvre, comparativement à 6,9 pour cent, le mois précédent.

Les déclin saisonniers de l'embauche dans l'agriculture et les manufactures ont été les principaux facteurs de la diminution de l'emploi entre les mois d'octobre et de novembre. Cette chute a, toutefois, été partiellement annulée par la hausse de l'emploi dans un bon nombre d'industries non-manufacturières. Le beau temps ainsi que le commencement des travaux d'hiver et un renouveau dans le domaine de la construction ont considérablement aidé les travailleurs dans ce domaine.

La hausse de 61,000 chômeurs entre les mois d'octobre et novembre a été plus légère que celle de 66,000, rapportée durant la même période, l'an dernier.

Le rapport mentionne que 71 pour cent de ceux qui sont sans travail d'hiver et cherchent de l'emploi ne travaillent pas depuis trois mois ou moins. Quinze pour cent ont été sans emploi de quatre à six mois et 13 pour cent, pendant sept mois ou plus. Les modifications de la situation de l'embauche ont été dues

en général à des facteurs saisonniers dans toutes les régions. L'embauche a été meilleure que l'an dernier dans les régions de l'Atlantique, de l'Ontario et des Prairies.

Cependant, si l'on calcule l'embauche sur une base mensuelle, c'est-à-dire mois par mois, on notera une diminution d'octobre à novembre cette année.

Le rapport, publié conjointement par le Bureau fédéral de

la statistique et le ministère fédéral du travail, souligne que l'expansion continue dans l'industrie non-manufacturière est responsable de l'augmentation de l'embauche cette année. Toutefois, pour la période de 12 mois, il y a eu moins d'emplois dans l'industrie de la construction et des manufactures.

Le rapport ajoute qu'il y a eu une hausse de 7 pour cent dans l'embauche du personnel féminin.

Les dernières statistiques sur l'emploi et le chômage

OTTAWA. — La situation du chômage au Canada, à la mi-novembre, était la suivante (en milliers):

	Nov. 1960	Oct. 1960	Nov. 1959
Canada			
Effectif ouvrier	6,458	6,499	6,247
Ayant un emploi	6,029	6,131	5,930
En chômage	429	368	317
Région de l'Atlantique			
Effectif ouvrier	583	592	552
Ayant un emploi	530	546	512
En chômage	53	46	40
Québec			
Effectif ouvrier	1,807	1,820	1,762
Ayant un emploi	1,664	1,694	1,661
En chômage	143	126	101
Ontario			
Effectif ouvrier	2,384	2,392	2,308
Ayant un emploi	2,257	2,272	2,204
En chômage	127	120	104
Région des Prairies			
Effectif ouvrier	1,101	1,111	1,064
Ayant un emploi	1,052	1,080	1,029
En chômage	49	31	35
Région du Pacifique			
Effectif ouvrier	583	584	561
Ayant un emploi	526	539	524
En chômage	57	45	37

Les négociations...

(Suite de la page 4)

tres, sur les marchés intérieurs — la portée d'un geste de bonne volonté du lui sera d'autant plus délicat de se cabrer au moment de la signature à propos d'une exigence qui n'a pas de précédent dans les textes.

Le ministre fédéral des affaires étrangères, le Dr von Brentano, n'en a pas moins convoqué à sa résidence les vingt-neuf membres titulaires de la commission des affaires étrangères du Bundestag pour les mettre au courant de la situation. Ce n'est qu'avec leur assentiment unanime qu'il fixera sa position définitive. Il est pour l'instant à prévoir quelle sera la conciliation.

Le ministre de la réinfirmer. M. Lemmer, a bien déclaré que le gouvernement se devait d'imposer à tout prix une clause berlinoise à ses interlocuteurs soviétiques, mais l'influence du ministre sur la ligne de la politique fédérale en général, et sur les décisions du chancelier en particulier, n'est pas de nature à renverser la tendance actuelle.

(Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde)

Jeunes libéraux...

(Suite de la page 16)

formuler un programme authentiquement libéral. Nous souhaitons une participation grandissante des jeunes dans l'élaboration de la doctrine du parti libéral du Canada et dans la marche de l'organisation même du parti.

A ce ralliement la Fédération des jeunes libéraux du Québec présentera de nombreuses propositions. La Fédération a déjà donné son appui à la proposition suivante concernant la politique internationale du Canada.

1) Donner au Canada l'autonomie et la souveraineté absolue en le débarrassant de tous les vestiges du colonialisme anglais, lui donner un hymne national, qui soit "O CANADA" et un drapeau national, exclusivement canadien, sans fleurs de lis et sans "Union Jack".

2) Le Canada doit avoir une politique internationale personnelle, indépendante de Londres ou de Washington.

3) Le Canada doit mettre tout en œuvre pour renforcer l'O.N.U. seul médium de dialogue entre les peuples et seule pierre d'attente d'une organisation juridique supra-étatique.

4) Le Canada doit prôner l'indépendance de tous les Etats et lutter contre tout colonialisme. L'émancipation complète des Etats colonisés devrait constituer une juridiction nouvelle de l'O.N.U. Il est catastrophique, a déclaré M. Aquin, que la France qui a été l'initiatrice de la liberté moderne refuse à l'Algérie les droits que le peuple français réclamait pour lui en 1789.

5) Membre du Commonwealth, le Canada doit intervenir activement pour que cesse la politique ségrégationniste de l'Afrique du Sud si l'Afrique du Sud veut demeurer dans le Commonwealth.

6) Le Canada doit s'inscrire en faveur de l'admission de la Chine continentale comme membre de l'O.N.U. L'absence de cet immense pays est une anomalie qui affaiblit le prestige et l'efficacité de l'O.N.U. dans sa recherche de la paix.

7) Le Canada doit faire activement la lutte dans le monde au totalitarisme fasciste et au marxisme. Cette lutte doit se faire beaucoup plus par la pensée, par l'éducation et par l'élaboration d'une philosophie de la liberté démocratique que par l'utilisation du "Bomarc" à la Diefenbaker.

le 45 pour cent des chômeurs étaient mariés.

En fait, les familles comptant un chômeur ou plus se chiffraient par 294,000. Le nombre des familles sans personne en emploi s'élevait à 120,000 et 174,000 avaient un ou plusieurs membres au travail. Toutefois, on notera que les familles comptant un chômeur ou plus (294,000) se répartissaient comme suit: sans aucune personne en emploi, nous l'avons dit: 120,000 dont 58,000 comptant deux ou trois membres; 35,000 comptant quatre ou cinq membres, 15,000 comptant six ou sept membres et 12,000 comptant huit membres ou plus.

Il est facile d'imaginer les tragédies de toutes sortes que ces statistiques laissent suppo-

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

ANNONCE L'OUVERTURE DE 3 NOUVELLES SUCCURSALES



8595 est, rue Hochelaga, angle Baldwin



290 ouest, boul. Chabanel, angle Tolhurst



2200 est, rue Fleury, angle Parthenais



Cadeaux de Noël remis aux premiers 3,000 déposants

48 succursales

OUVERTES TOUS LES SOIRS de 7h. à 8h.

Lettre d'Ottawa

Dix-neuf pour cent des sans-travail sont des jeunes de moins de 21 ans

Par Clément Brown

OTTAWA. — Les nouvelles statistiques du chômage sont, de loin, beaucoup plus instructives que celles que nous communiquait antérieurement le ministère du travail. Leur étude nous permet maintenant de mettre en lumière certains aspects du problème du chômage au pays. C'est ainsi, par exemple, que la loi sur la formation technique et professionnelle et la loi du conseil de la productivité peuvent être mieux appréciées et commentées par une analyse des statistiques de l'emploi.

En dépit de variations mensuelles, l'effectif ouvrier canadien ne cesse de croître, d'année en année. En fait, depuis novembre 1959, le Canada compte 211,000 nouveaux venus sur le marché de la main-d'œuvre. Reliés à cette statistique sont les chiffres de l'emploi: on compte à peu près 100,000 travailleurs de plus depuis douze mois. Mais alors que le nombre des employés masculins est demeuré stationnaire, celui des femmes en emploi a augmenté de 7 pour cent. L'office de la statistique explique ce dernier phénomène par l'expansion des services, qui réclament en général plus de main-d'œuvre féminine tandis que la stagnation ou le recul dans la construction ou dans l'industrie manufacturière rendent compte de la stabilité de l'emploi chez les hommes. 85 pour cent des chômeurs étaient des hommes.

Il est pourtant un autre phénomène d'une extrême importance et c'est celui du sort fait aux travailleurs des moins de vingt ans. Ainsi, sur les 429,

000 chômeurs recensés, le mois dernier, 19 pour cent, soit 80,000 sont âgés de 14 à 19 ans.

Sur les 1,689 Canadiens de cette catégorie d'âge, 607,000 ou 35,9 pour cent, sont des travailleurs en emploi ou en chômage. En fait, 527,000 de ces jeunes ont du travail et 80,000 n'en ont pas. Le taux de chômage, pour cette catégorie, est donc de 13,2 (pour novembre) ou, exactement le double, de la moyenne nationale de 6,6 pour cent.

Ces chiffres doivent faire réfléchir à cause de leur incidence sociale et aussi de leur incidence économique. Sur 100 jeunes qui quittent l'école avant 20 ans, 10 pour cent et plus sont en chômage d'un bout à l'autre de l'année. Laissons aux économistes et aux sociologues le soin de tirer les leçons qui s'imposent.

Voyons maintenant ce qui s'est produit, dans le Québec, lors de l'échantillonnage de la main-d'œuvre, en novembre. Cette main-d'œuvre était évaluée à 1,807,000 personnes, à comparer à 1,762,000 un an plus tôt. L'augmentation a donc été de 45,000 unités, ou de 2 pour cent, contre une augmentation nationale de 3,4 pour cent pendant la même période. L'emploi, cependant, entre ces deux pôles, ne s'est accru que dans une proportion extrêmement faible. Il y a un an, en novembre, on comptait 1,661,000 employés québécois et, en novembre de cette année, 1,664,000. Augmentation de 3,000 unités. L'embauche industrielle, il est

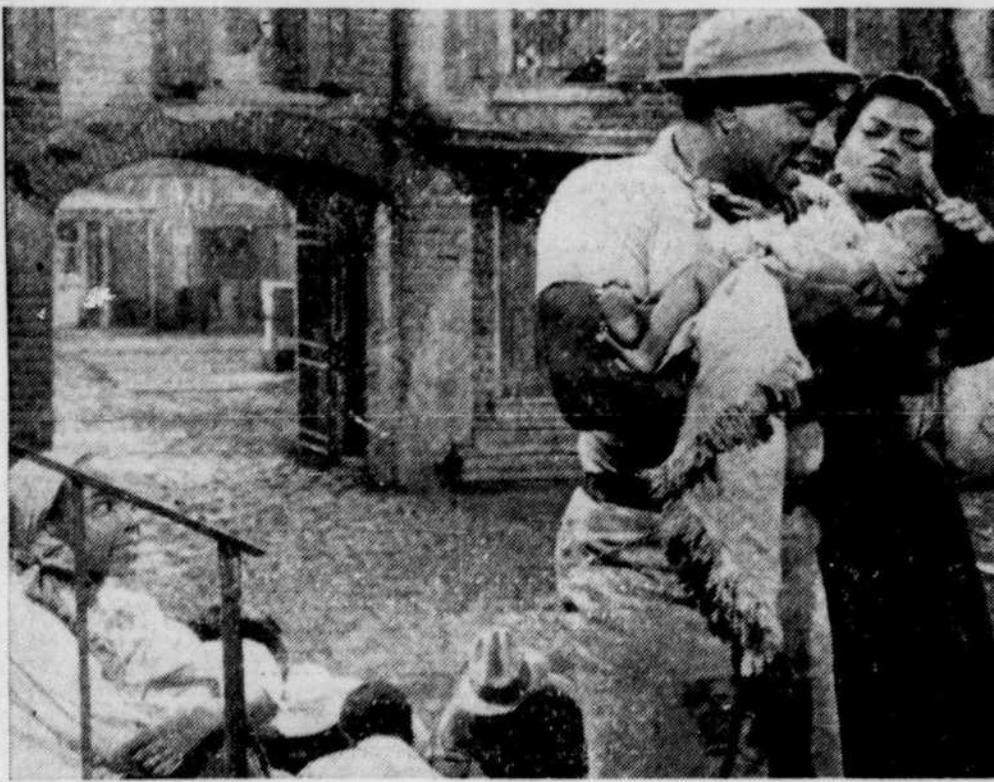
véritable, d'une date à l'autre, s'est accru de 12,000 personnes tandis que l'embauche agricole décroissait de la différence, 9,000.

Par contre, en 1959, nous comptions, en novembre 101,000 chômeurs et, en 1960, même mois, 143,000 sans travail. Augmentation d'un mois à l'autre de 42,000.

Sur le plan national, les 143,000 chômeurs québécois forment 33 pour cent du total pour tout le pays. Le taux de chômage, par rapport à la main-d'œuvre, est de 7,9%, ce qui est sensiblement au-dessus de la moyenne nationale. Il est vrai que d'autres régions sont encore plus affectées que la nôtre. Les Maritimes ont un taux de chômage de 9,1 et la région du Pacifique de 9,8%, mais l'Ontario ne compte que 5,0% et les Prairies que 3,3% de sans-travail.

Du point de vue des familles, on peut aussi tirer des renseignements fort instructifs et même dramatiques des statistiques publiées par le ministère du travail. C'est ainsi que sur 368,000 chômeurs recensés en octobre dernier, 331,000 étaient membres d'une famille. 156,000 chefs de famille chômaient et 131,000 fils ou filles célibataires. 44,000 autres sans-travail étaient apparentés. Cela veut donc dire que 42 pour cent des familles affectées par le chômage étaient dans leur chef, cela veut dire qu'un demi-million de Canadiens, qui ne pouvaient compter, sauf les prestations, que sur l'appoint d'un autre membre de la société-famille

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts



"Porgy and Bess", la comédie musicale qui a fait le tour du monde, a été filmée. On pourra voir ce spectacle au Palace, en technicolor, avec Sidney Poitier, Dorothy Danbridge, Sammy Davis Jr et Pearl Bailey, à compter de vendredi.

Une interview de Jean Cayrol à la "Revue des arts et des lettres"



"Le capitaine Fracasse" revivra bientôt à l'écran sous les traits de Jean Marais dans un film de Pierre Gaspard-Huit. Jean Marais et sa partenaire Geneviève Grad essaient leurs costumes créés par Mireille Leydet et exécutés par Marie Gramseff. Le film est basé sur le célèbre roman de Théophile Gautier.

La Revue des arts et des lettres présentera aux auditeurs du réseau national de Radio-Canada, le jeudi 15 décembre à 8 heures du soir, une interview de l'écrivain français Jean Cayrol par Maryvonne Kendergi.

Né à Bordeaux en 1911, Jean Cayrol fit ses études de droit et de lettres. À l'âge de 18 ans, il fit paraître une revue littéraire intitulée *Abeilles* et pensées. En 1934, il fait paraître une seconde revue: *Les Cahiers du fleuve*, à laquelle collaborèrent Max Jacob et Daniel Rops. Puis en 1935 paraît son premier recueil de poèmes, *Le Hollandais volant*. Suit, en 1939, les *Phénomènes célestes*. Il prend part à la guerre de 1939 et, des 1941, s'engage dans un réseau d'espionnage. En juin 1942, il est arrêté par la Gestapo et conduit à la prison de Fresnes pour un an. Ensuite, on l'envoie dans un camp de concentration en Allemagne d'où il est libéré en 1945. Des son retour, il publie les *Poèmes de la nuit et du brouillard*. *Je vivrai l'amour des autres* lui vaut, en 1947, le Prix Renaudot. La même année, il publie *Passe-temps de l'homme et des oiseaux*. Suivront en 1948, *La Vie répond et la Noire*; en 1951, *Le Mille et une nuits du chrétien*, un essai de méditations, et *Le Vent de la mémoire*. Parmi ses plus récents romans, citons *La Gaffe*, *les Corps étrangers* et *les Pleins et les déliés*. On dit de Jean Cayrol que ses œuvres sont du "romantisme de combat". La Revue des arts et des lettres est réalisée par Gilles Derome.

Troisième tome des "Mémoires" du sénateur T.-D. Bouchard

Le troisième tome des "Mémoires" du sénateur T.-D. Bouchard est maintenant en librairie. Il a pour titre: "Quarante ans d'histoire politique-religieuse", et il rappelle les années les plus actives du sénateur.

Ce livre publié chez Beauchemin est préfacé par Claude-Henri

Grignon. Un avant-propos de l'auteur justifie ses positions, éclairant des perspectives et montrant, avec le recul du temps, comment son action s'est déroulée implacablement dans "le sens de l'histoire".

Lors du lancement du livre, à Québec, plusieurs personnalités politiques et littéraires, dont le premier ministre Jean Lesage, ont voulu par leur présence rendre hommage au grand libéral.

Rappelons que les deux premiers tomes des "Mémoires" du sénateur Bouchard évoquaient son enfance et ses années d'apprentissage, ainsi que ses premières armes dans le domaine de la politique.

Parmi ceux qui ont rendu hommage à l'écrivain, mentionnons, outre le premier ministre, M. G. E. Lapalme, procureur général; M. Hector Laferté, président du Conseil législatif; M. Louis Saint-Laurent, Mgr Arthur Maheux, professeur à Lével, le R. P. Millot, o.p., qui préface le tome d'aujourd'hui; le consul de France à Québec, M. Gérard Martin, le maire de Québec, Mme Rioux, de la librairie Garneau et Guy Boulton, éditeur des "Mémoires".

A LA GALERIE LIBRE Exposition Jacques

Louis Jacques (Beaulieu) qui expose présentement des gouaches à la galerie Libre est né à Montréal. Il a fait ses études à l'école du Meuble avec Jean-Paul Lemieux et Borduas.

Il a participé au "Salon du Printemps" cette année et il a gagné le prix "Jessie Dow".

Présentement, Louis Jacques (Beaulieu) est professeur à l'Institut des arts appliqués et il poursuit sa carrière de décorateur-ensemblier.

M. Louis Jacques est épris d'ordre, de lumière, d'harmonie. Sa vision se traduit d'une façon très optimiste. À la base le peintre y cultive un goût très profond pour le dessin. C'est d'ailleurs pour cela qu'il admire tant Alfred Peillon, qui ne l'empêche pas toutefois de goûter un Borduas pour d'autres valeurs, la poésie, par exemple, et un Riopelle, par sa franchise étonnante.

En tant que décorateur M. Louis Jacques Beaulieu a eut ses créations primées aux "Concours d'arts décoratifs de la province" en 1948-49 (il s'agit de meubles réalisés en collaboration avec Guy Viau) et il a dessiné des meubles pour les ambassades canadiennes de Chine et de Norvège.

L'exposition Louis Jacques a lieu à la Galerie libre 2100 rue

Crecent et est ouverte au public tous les jours et les soirs mercredi, jeudi et vendredi.

5.55-Sur nos ondes
4.00-Radio-Journal
4.05-CBF métropolitain
7.05-CBF métropolitain
7.10-Radio-Journal
7.15-CBF métropolitain
8.00-Programme du matin
8.05-Nouvelles sportives
8.10-Chez Miville
8.15-Radio-Journal
8.20-Partage du matin
8.25-Sur nos ondes
10.00-Partage du matin
10.15-Psychologie de la vie quotidienne
10.20-Signal-horloge
11.00-Un homme et son péché
11.15-Vies de femmes
11.30-Les Joyeux Troubadours
12.00-Jeunesse dorée
12.05-Les Visions de l'amour
12.30-Le réveil rural
12.54-Nouvelles sportives
12.59-Signal-horloge
1.00-Radio-Journal
1.10-L'Heure du dessert
1.15-voix intention
1.45-Arc-en-ciel
2.00-Programme musical
2.15-Inauguration de l'édifice de Dorval
3.00-Variétés
4.00-Radio-Journal
4.05-Une demi-heure avec...
4.30-Le goût est le nôtre
5.00-Méto-magazine

CBM-FM MONTREAL (100.7 Mc)

7.00-Résumé
7.05-News
7.15-Diversité
7.30-Les Petites symphonies
8.00-La revue des arts et des lettres
8.30-Les classiques italiens
9.00-Variety Showcase
9.30-Variety Showcase
10.00-Sonates à deux
11.00-Nouvelles
11.10-Concert

"Un spectacle inoubliable donné par une troupe de tout premier ordre".

Jean Bérard, La Presse

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Prix (taxe incl.) - SOIRS: \$5, \$4.50, \$4, \$3.50, \$3, \$2.50; MATI-NEES: \$3.50, \$3, \$2.50, \$2, \$1.50. En vente au théâtre Her Majesty's: Canadian Concerts & Artists, 1822 Sherbrooke Ouest; Ed. Archambault, 506 Ste.Catherine Est; et 2140 de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6860 St-Denis; 310 Henri-Bourassa Ouest et Independent Cigar Store, 506 McGill.

8 h. 30

et jusqu'à samedi

Matinée: samedi

Théâtre Her Majesty's

Corporation de Valeurs Trans-Canada affiche un actif de \$15,610,036.00

POTINS FINANCIERS

Les industriels ont fait des progrès hier sur la Bourse de Londres. A Wall Street, les cours étaient irrégulièrement plus fermes. Les industriels ne cessent de monter depuis 9 séances consécutives sur la Bourse de Toronto et ils ont aussi bonne figure sur la Bourse de Montréal.

Bache & Co, membres de la Bourse de N.Y., et possédant une succursale importante dans notre ville, laisse entendre dans sa revue de décembre "qu'il est probable que le point tournant des affaires en Amérique du Nord ne se manifestera pas avant le milieu de 1961".

Dans le dernier numéro de "Assurances" M. Robert Pariseau traite "du rôle technique et financier de la réassurance".

Selon R. A. Daly & Co, membres de l'IDAC et de la Bourse de Toronto, bien que la tenue de la liste mobilière américaine ne soit pas très convaincante, l'on croit que le ralliement de fin d'année portera la moyenne des industriels de DJ à 625 — elle clôturait hier à 612.68.

North American Fund of Canada Ltd vient de déclarer un dividende de 7 cts l'action, payable le 29 décembre aux actionnaires inscrits le 13 courant.

Les ventes des magasins à rayons, au cours de la semaine terminée le 3 décembre, ont été de 2.4 p. c. plus élevées en valeur qu'un an plus tôt; c'est ce que révèle un communiqué spécial du B. F. S. Les ventes se sont accrues de 2.7 p. c. dans les provinces atlantiques, de 5.6 en Alberta et de 14 en Colombie-Britannique.

Crane Ltd de Montréal annonce l'achat de Howard Furnace and Foundries Ltd, de Toronto, un manufacturier de fournaises à air chaud.

Les membres de l'Association des assureurs-vie de Montréal auront le plaisir d'entendre ce midi à l'hôtel Queen's M. Jean Marchand, L.Sc. S., secrétaire général de la CTCG leur parler "du syndicalisme et de l'assurance-vie".

Devon-Palmer Oils Ltd a enregistré une perte nette de \$379,000 durant les 9 mois terminés le 31 octobre sur \$384,000 durant la même période l'an dernier. Comme on le voit, la situation ne s'améliore pas très vite dans notre industrie du pétrole.

Des importants développements surviendront d'ici quelques mois dans notre industrie du papier apprend-on.

Nous commenterons demain le lancement d'une émission de \$800,000 par le Crédit Interprovincial Ltée.

Guaranty Trust of Canada émettrait des droits en janvier, sur la base de 1 pour 7. A la suite de l'absorption récente d'une société de fiducie, ce trust occuperait maintenant le 31ème rang du pays.

M. David M. Williams, C.A. vient d'être nommé trésorier de Dalfen's Ltd et de sa filiale en propriété exclusive, Mary Morgan, Inc.

Les ventes de voitures Lark et Hawk de Studebaker-Packard de Canada Ltd ont atteint \$75 en novembre, soit le total le plus élevé pour ce mois depuis novembre 1954.

Royal Securities Corporation Ltd vient de publier des études intéressantes sur Howard Smith Paper Mills Ltd et Hiram Walker-Gooderham & Worts Ltée.

Crane Ltd de Montréal annonce l'achat de Howard Furnace and Foundries Ltd, de Toronto, un manufacturier de fournaises à air chaud.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Le contrôle d'Henry Morgan & Co., effectivement entre les mains d'Hudson Bay Co.

Hudson Bay Company a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'elle a officiellement acquis les actions ordinaires sans valeur au pair de Henry Morgan & Co. Limited encore en circulation sur la base suivante: soit l'échange d'une action de la dernière entreprise pour une de la première, plus \$14.00 en espèces. Cette offre n'est pas contingente à l'acceptation par un certain pourcentage des actionnaires. Dans sa lettre aux détenteurs d'actions, le président de Henry Morgan & Co déclare que les administrateurs et les intérêts de la famille Morgan, représentant 70% des actions ordinaires qu'ils contrôlent, ont décidé d'accepter l'offre. Les membres de la famille Morgan continueront de porter certains intérêts à l'entreprise, par leur détention d'actions d'Hudson Bay Co. et ils constitueront un des groupes les plus importants de cette entreprise. Cette dernière vient d'annoncer qu'elle procédera immédiatement à l'échange des actions et du montant en argent précité. Les autres actionnaires intéressés à échanger leurs actions n'ont qu'à déposer ces dernières entre les mains du Royal Trust Co.

Pacific Petroleum Ltd. acquiert Phillips Petroleum Co. et Sunray Oil Co.

Pacific Petroleum Limited vient d'aviser la Bourse de Montréal, relativement à l'acquisition des propriétés de Phillips Petroleum Co. et Sunray Oil Co. qu'en vertu d'un accord en date du 15 juillet 1960, conclu entre Pacific et Phillips, sous réserve d'approbation par ses actionnaires, la première entreprise a consenti à acheter tous les intérêts dans les propriétés de pétrole et de gaz au Canada de Phillips ainsi que tous ses intérêts dans des établissements de production et de mises sur le marché, situés en Alberta et en Colombie-Britannique, à l'exclusion de ses espèces, valeurs et ses intérêts dans des comptes, etc., en échange de 5,762,514 actions ordinaires de Pacific en faveur de Phillips. En vertu d'un même accord conclu avec Sunray, aussi daté du 15 juillet 1960, sous réserve de son approbation par les actionnaires, Pacific a aussi consenti à acquérir, au 15 juillet 1960, de Sunray, toutes ses propriétés de pétrole et de gaz ainsi que ses autres actifs au Canada, autres que ses espèces, ses valeurs et ses comptes, en échange de 861,319 actions ordinaires de Pacific Petroleum Limited.

La valeur marchande des placements d'Argus Corporation à \$98,108,939.00

Argus Corporation a vu la valeur nette de son actif atteindre \$45.39 l'action ordinaire au 30 novembre 1960, contre \$43.71 à la même date l'an dernier, selon ce qui ressort du rapport annuel signé par M. E. P. Taylor et rendu public ce matin. Son portefeuille comprend 480,000 actions de la Canadian Breweries Ltd., soit 80,000 de plus qu'antérieurement. Le revenu de placement de la corporation a été de \$3,816,091, contre \$3,477,250 antérieurement. Quant au revenu net, il fut de \$3,059,681 vs \$2,768,468, soit donc l'équivalent de \$1.59 l'action ordinaire, au regard de \$1.43 l'an dernier. Il a été déclaré récemment un dividende de 30 cts par trimestre, portant le taux à \$1.20 par action par année, au regard de \$1.00 précédemment. Les paiements de dividendes furent de \$2,046,135 et le surplus gagné a été de \$6,275,514. Les placements au 30 novembre 1960 représentaient \$98,108,939 et ils sont portés au coût de \$54,666,831, contre \$92,675,828 et \$52,181,562 respectivement à la même date l'an dernier. Ses autres placements figurent à \$1,962,600 et les courts termes, à \$894,452. Son intérêt dans Canadian Equity & Development s'élève à \$1,962,500. Récemment, la corporation a vendu pour \$10,000,000 de billets garantis, série "C", et le produit a servi au retrait de \$7,500,000 de billets de la série "A".

Nous avons importé par tête de population l'an dernier \$244 contre \$38 pour les États-Unis

Adressant la parole hier midi devant les membres de The Electrical Club of Montreal, M. W. E. Evans, président de l'Association des manufacturiers canadiens, insista de nouveau sur la nécessité "d'acheter canadien", car dit-il "les marchandises fabriquées au pays ne le cèdent en rien à celles provenant de l'étranger et même leur qualité l'emporte, bien des fois". Nos Canadiens ne doivent pas perdre de vue, par contre, qu'une petite nation comme la nôtre comptant à peine 18,000,000 d'habitants et possédant l'un des standards de vie les plus élevés dans le monde peut difficilement produire à aussi bon compte que des nations jouissant des avantages de marchés domestiques considérables, par suite de leur population de 50,000,000 à 180,000,000 d'âmes. Quoi qu'il en soit, mieux vaut acheter canadien, car cela permet de tenir un plus grand nombre de nos gens au travail. En donnant la préférence aux produits importés, on prive d'ouvrage maints Canadiens. Comme nous avons importé par tête de population \$244 en 1959, contre \$52 pour l'Angleterre, \$46 pour l'Allemagne de l'Ouest et \$38 pour les E.-U., il est logique que l'on prône l'achat chez nous. Il nous faut certes importer si nous voulons exporter, mais le fait-il à un tel degré? Ce n'est pas sans raison que le président des manufacturiers laisse entendre que l'effort pour acheter canadien doit porter du côté des femmes, vu qu'elles dépenseraient les 4-5 des dollars consommateur. Le diction "chercher la femme" s'applique évidemment au domaine de la consommation comme dans bien d'autres domaines et il est de bonne politique de chercher à l'inciter à acheter "canadien" et l'on réussira certainement si cela fait chier d'être habillée à la canadienne, etc.

Marcel CLEMENT

M. John D. Gibson, vice-président de la North American Utilities Corp.

Représentant au Canada les intérêts du groupe français Schneider

M.A. Dhavernas, président, annonce la nomination de M. John D. Gibson, comme vice-président de North American Utilities Corporation. Mr. Gibson est membre des Conseils d'administration de Candiac Development Corporation et de Norac Finance Corporation Limited et d'autres compagnies canadiennes. Comme on sait, la North American Utilities Corporation, dont le siège social est à Montréal, a été fondée le 23 décembre 1946, et représente au Canada les intérêts du groupe français Schneider, dont l'activité industrielle et financière est bien connue.

Les intérêts de MM. Schneider & Cie s'étendent d'abord à ceux de la Société Simard et de ses frères pour fonder Sorel Industries Limited, en 1939, et cette association s'est poursuivie jusqu'à la vente, à une date récente, des actifs de Sorel Industries Limited à des intérêts sidérurgiques américains.

North American Utilities Corporation est essentiellement un "Investment Trust" qui gère un important portefeuille de valeurs canadiennes et anime un certain nombre de compagnies canadiennes.

Ses participations industrielles et financières comprennent notamment:

— "Sicard Inc.", Montréal, P. Qué., qui a connu un remarquable développement au cours des dix dernières années et fabrique dans ses usines de Montréal, Ste-Thérèse, (P. Qué.) et Warkton, (Nep.-York, U.S.A.), du matériel d'aéroplan de route et d'aéroplan, et des camions de gros tonnage.

— "Candiac Development Corporation", Candiac (P. Qué.) qui s'efforce de promouvoir l'expansion de la Ville de Candiac, créée sous ses auspices sur la Rive Sud du St-Laurent, en face de Montréal, à la fois comme centre industriel et résidentiel.

— "Norac Finance Corporation Ltd.", Montréal, société de financement de ventes à crédit, qui se consacre particulièrement au financement de l'équipement industriel et au ré-équipement de portefeuilles d'autres compagnies de finance.

— "West Canadian Oil & Gas Ltd.", Calgary (Alberta), compagnie de production et de développement dans le domaine du pétrole et du gaz naturel dans l'Ouest du Canada.

— "Lafarge Cement of North America Ltd.", Vancouver (Colombie Britannique) de création récente, mais qui a déjà pris une place prépondérante sur le marché de Colombie-Britannique.

— "Sparmont Corporation Ltd.", Montréal, qui se consacre à l'étude et au développement d'investissements nouveaux au Canada et à l'étranger.

Le Conseil d'administration de North American Utilities Corporation, présidé par Marc A. Dhavernas, comprend en outre l'honorable E. Asselin, Q.C., M. de Boissieu, l'honorable Wilfrid Gagnon, M.M. P.P. Hutchison, Q.C., Arthur C. Jensen, R. Messier et J. Terray.

Cours des changes

New-York, dollar, 97 13-16
Angleterre, livre, câble, chèque 2.7451
France, franc, 1995
Belgique, franc, belga, 0.197
Italie, lire, 0.01580
Espagne, peseta, 0.164
Suisse, franc, 2.272
Hollande, florin, 25.95
Norvège, couronne, 1.372
Danemark, couronne, 1.420
Suède, couronne, 1.682
Allemagne, DM, 23.46
Tchécoslovaquie, couronne, 13.59
Mexique, peso, 0.795
Venezuela, bolivar, 2.844

A noter...

Cons. Woodgreen Mines a accusé une perte de \$58,021 du 7 juin au 30 septembre.

American Leduc Petroleum Ltd., ayant des intérêts dans le champ pétrolifère de Kadiak, bénéficierait des exportations de gaz aux E.-U. au dire de son président. Cette entreprise a accusé une perte nette de \$40,544 durant le dernier exercice.

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende tant par action: Anglo. Can. Pulp... 50
Brazilian Pulp... 1.50
Can. Perm. Mfg... 50
Can. Gen. Elec... 2 et 4.00
David A... 75
Gt. Lakes B... 30

Les entreprises suivantes paieront ce matin à leurs actionnaires les dividendes ci-dessous: Ac. At. Sugar, pfd... 1.25
Am. Nepheline... 0.02
Auto El. Service... 0.06 1/2
Bque Can. Nat. extra... 40
Barber Ellis... 1.00
Barmyn Explor... 0.03
B.A.B.K. Note 50 and... 50
B.C. Tel. pfd... 1.57
Barrard A... 1.11
Can. Malt 50 and... 50
Confed. Ltd... 50
Denison Mines... 50
Dist. Seagrass 30 and... 50
Eddy Wash, pfd... 25
Eddy Wash... 37 1/2
Falconbridge 60 and... 1.25
Ford of Canada... 20
Karr Addison... 20
MacMillan 15 and... 0.7
Massey Ferguson... 10
Noranda Mines... 50
Pamour... 0.4
Westell Prods... 15

Tenue de l'assemblée annuelle

La Corporation de valeurs trans-Canada a tenu ce jour-ci son assemblée annuelle. Tous les anciens administrateurs ont été réélus.

Le rapport annuel a été adopté à l'unanimité. M. Jean-Louis Lévesque, D.S.C., D.P., E.C.P., président, y déclarait en partie ce qui suit: Le bilan au 30 septembre 1960 reflète la réalisation du solde des actions de The Central Trust Company of Canada ainsi que l'achat des actions de The Eagle Shoe Company Limited et de Provincial Raceways Inc.

Les actions des compagnies, filiales, Blue Bonnets Raceways Inc. et La Prévoyance Compagnie d'Assurances, dont la valeur au coûtant apparaît au bilan, à \$2,826,600, étaient cotées sur le marché le 30 septembre 1960, à \$5,849,976.

De \$12,242,241 qu'il était l'année dernière, l'actif total de votre compagnie s'est accru de \$3,367,795, pour se porter à \$15,610,036.

\$329,500 d'obligations, première hypothèque, ont été rachetées au cours de l'année, pour faire face aux exigences du fonds d'amortissement, et il a été émis \$2,000,000 de débetures à fonds d'amortissement, 6 1/2%, échéant le 1er avril 1970, dont le produit a servi aux fins générales de la corporation et notamment à faire des avances à des filiales.

Le rachat d'actions privilégiées, série "A", 5%, l'émission de 875 actions privilégiées, série "A", 4 1/2%, la conversion subéquente en actions communes du solde en cours des actions privilégiées, convertibles, série "A", 4 1/2%, et l'émission de 24,584 actions communes additionnelles, ont créé au compte surplus d'apport une augmentation de \$594,060 qui vient s'ajouter à l'équité des actions communes.

Le chiffre des bénéfices retenus dans l'entreprise s'est augmenté de \$478,426 contre \$409,977 pour l'exercice précédent, et s'établit à \$1,637,224.

Compte tenu du surplus d'apport de \$841,275, ont aurail comme total \$2,278,499.00 pour cet item.

(Profits nets)

Le tableau ci-dessous, extrait du rapport des opérations, montre, après déduction faite d'une somme de \$116,827 d'amortissement sur les immobilisations, des profits nets qui se comparent avantageusement avec ceux de l'an dernier:

Revenu avant impôt	\$877,070	\$538,546
Moins: provision pour impôt sur le revenu	136,349	84,985
	740,721	453,561
Moins: dividendes sur actions privilégiées, amortissement des emprunts, etc.	148,976	136,459
Profits nets	593,745	317,102
Par action	2.97	2.06
Plus: profit sur vente d'actions (960: \$34,318; 1959: \$161,170)	628,063	478,272
Par action	\$ 3.14	\$ 3.11
Sans tenir compte de la plus-value des placements et ne prenant ceux-ci à leur coûtant, tel que démontré au bilan, l'équité des actions communes s'établit comme suit:		
Capital actions communes	\$1,995,840	\$1,537,250
Surplus d'apport	641,275	47,215
Profits retenus dans l'entreprise	1,637,224	1,158,798
Par action	\$ 2.74	\$ 2.43
Par action	\$ 21.41	\$ 17.84

Notes re: filiales et placements

La Prévoyance Compagnie d'Assurances

Les états arrêtés au 30 septembre 1960 font voir encore cette année une augmentation sur la période correspondante de l'année précédente, tant au chiffre de l'actif qu'aux chiffres des opérations. Alors que l'actif total passait de \$14,041,295 à \$15,925,926, les augmentations ci-après indiquées étaient réalisées:

Primes souscrites	\$306,271
Primes acquises	\$342,928
Bénéfices	\$123,472

Palais du Commerce Inc.

Les bénéfices nets pour l'année fiscale terminée le 30 avril dernier ont été de \$44,399, après dépréciation sur les immobilisations et provision pour impôts sur le revenu de \$42,192.

Dupuis Frères, Limitée

L'équité des 300,000 actions classe "A" et des 300,000 actions classe "B" de cette maison est indiquée à son dernier bilan daté du 4 janvier 1960, à \$6,502,814, soit \$10.82 par action ou, pour les 112,190 actions classe "B" que nous détenons, au delà de \$1,000,000.

Ce placement, avec les actions de Librairie Beauchemin Limitée ci-après mentionnées, est porté dans nos livres à son coûtant, soit \$43,299.

Librairie Beauchemin Limitée

Les bénéfices nets, après une provision pour impôts sur le revenu de \$52,280, ont été de \$53,020 pour l'exercice terminé le 31 janvier 1960, contre \$53,987 l'an dernier. Mais les réorganisations faites au sein de cette entreprise depuis plusieurs années commencent à montrer des résultats, car les états pour la période terminée le 25 septembre dernier font voir des bénéfices cumulatifs avant impôts sur le revenu de \$174,674 contre \$68,741 l'an dernier.

Blue Bonnets Raceways Inc.

Les administrateurs de cette compagnie ont décidé d'attendre encore quelques années avant de donner au projet de construction d'un "grandstand", et pour donner en attendant le confort voulu et améliorer les commodités, une mezzanine au "grandstand" est en voie de construction et sera terminée pour l'ouverture des courses au printemps.

Les bénéfices nets anticipés pour l'exercice terminé le 29 février 1960 ont été rencontrés et ceux-ci se sont élevés à \$200,057 en tenant compte d'un remboursement d'impôt.

Les revenus nets d'opérations pour l'année fiscale qui expirera le 28 février 1961 sont estimés à \$500,000 contre \$190,000 l'an dernier.

Provincial Raceways Inc.

Nous avions prévu des bénéfices nets d'opérations pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1960, d'environ \$400,000, mais nous avons dû, aux termes de notre contrat, assumer certaines charges qui ont diminué ces bénéfices, et en outre la dépréciation a été prise à sa pleine valeur permise, soit \$231,539 contre \$134,319, ce qui a donné un revenu net de \$249,992.

Pour l'exercice en cours, les bénéfices sont estimés, après une dépréciation de \$249,600 et une provision pour l'impôt sur le revenu de \$435,000, à au delà de \$300,000.

Un dividende de \$300,000 a été versé cette année à même les profits de l'an dernier et de cette année.

The Eagle Shoe Company Limited

Cette entreprise, dont le coût d'acquisition, après ajustements faits avec le vendeur, a été réduit de \$195,000 à \$136,973, et à laquelle nous avons dû faire des avances pour fins d'opérations de l'ordre de \$160,000, n'est pas encore complètement réorganisée, mais tout de même, elle s'améliore au point que le mois de septembre a montré un léger bénéfice, le premier depuis plusieurs années.

des loyers affectés à l'entretien de terrains qui ne sont pas encore exploités et que la Société ne détenait pas en 1959.

Depuis son rapport du 30 juin, la Société et ses associés ont mis en production 12 nouveaux puits dans les districts de Midale et Keystone-Warburg tandis que 3 forages se sont avérés infructueux.

De nouveaux intérêts ont été acquis à Midale (Saskatchewan) et Cross Field (Alberta). De nouvelles unités ont été constituées à Pembina pour des fins d'injection d'eau tandis que dans le champ Turner Valley, maintenant complètement unifié, 17 puits ont été, jusqu'à présent, convertis en puits d'injection d'eau pour la même fin.

La valeur boursière du portefeuille de la Société ne montre que peu de changement depuis le 30 juin 1960. Elle s'élève à \$1,798,800 au 31 octobre 1960, tandis que son prix coté sur le marché à \$2,565,279. Toutefois, les modifications faites pendant la période ont eu pour résultat de réduire le prix coté net du portefeuille de \$54,000 et d'accroître sa valeur boursière de \$34,000, soit une amélioration totale de \$88,000.

Les ressources de la Banque Mercantile du Canada ont augmenté de 53 pour cent

Tenue de la 71ème assemblée, hier, sous la présidence de M. H. E. Moquette

Une augmentation de 53% des ressources totales de la Banque Mercantile du Canada a été décrite comme "digne d'attention" par H.E. Moquette, président de la Banque. Les actifs ont augmenté de \$56 millions à \$86 millions durant l'année fiscale se terminant le 30 septembre.

A la septième Assemblée annuelle, on a rapporté aux actionnaires que l'augmentation de l'an dernier en capitaux libérés a servi à supporter une extension significative en affaires et que la Banque a été de plus en plus active dans les marchés financiers à courte échéance. "Le développement satisfaisant de ses affaires et l'augmentation de sa capacité de gains justifient amplement l'effort considérable et les dépenses initiales engagées dans l'établissement de la Banque." Des efforts de concentration sur des affaires de services spécialisés ont été faits face à un déconfort de degré élevé de chômage qui a persisté durant l'été, parce qu'une augmentation de l'activité industrielle n'a pas été suffisante pour absorber l'augmentation rapide des travailleurs.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Parlant des conditions générales qui ont dominé durant l'année fiscale de la Banque, M. Moquette a dit: "La perspective économique s'est un peu assombrie. Tandis que les tendances à l'inflation ont été soulignées à un contrôle, l'augmentation du produit national brut ne répond pas à l'attente. Nous faisons face à un déconfort de degré élevé de chômage qui a persisté durant l'été, parce qu'une augmentation de l'activité industrielle n'a pas été suffisante pour absorber l'augmentation rapide des travailleurs. "Ceci est arrivé", signala M. Moquette, "quand d'autres pays industriels, notamment en Europe et aussi au Japon, ont éprouvé une période de grande production et prospérité."

Le président prévient que l'accroissement de production concurrentielle, de pair avec la formation des nouveaux blocs commerciaux internationaux amènera un changement considérable au commerce mondial et que ce changement aura des implications d'une grande portée pour le Canada. "C'est peut-être à notre avantage que ces changements nous forcent à faire un sérieux examen de notre position."

"Plus d'attention doit être portée", a précisé M. Moquette, "sur la technologie dans laquelle les Canadiens ont été portés à compter sur les autres. Une coopération entre gouvernements, administrations d'entreprises et travailleurs est requise pour aider et stimuler les ajustements nécessaires devant être accomplis; de cette façon seulement peut être dirigé le cours entre le besoin d'entretenir notre croissance économique."

Bourse de New-York

Wall Street éprouvait des difficultés à garder ses positions

NEW YORK — Le marché de la Bourse de New York a été irrégulier hier. Au regard des statistiques, les transactions ont été à la baisse.

Polaroid a fléchi de 9 3/4, International Business Machine, de 6 points et Texas Instrument a perdu 3 points.

L'allure était mixte toutefois pour les aciéries, les automobiles, les métaux non ferreux et les produits chimiques. La tendance était à la baisse parmi les sociétés aériennes, les caoutchoucs et les comptoirs postaux.

Sur la liste canadienne, International Nickel a grimpé de 3/4 et Pacific Seagrad, de 1/4. Les distilleries Seagrams ont fléchi de 3/4.

Denrées alimentaires

MONTREAL — Cours des denrées transmis à Montréal, hier, par le ministère fédéral de l'Agriculture:

OEUFs: prix de gros aux centrales de campagne, caegots de bois: extra-gros 48 1/2; A gros 44 1/2; A moyen 37 3/4; A poulette 35 3/4; B 36; C 22. Arrivages 72.

BEURRE: arrivages courants, admissible 92 points 63 1/2; de stockage, non-admissible 63 1/2; frais de crémères, enveloppé 64 1/2-65 1/2; frais en gros, admissible 92 points 64; de stockage, non-admissible 63 1/2.

FROMAGE: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc 31; en gros, québécois blanc 32 1/4; coloré 32 1/4.

POMMES DE TERRE: Québec, nouvelles 1.75-1.85, les 75 livres; N.B.: 1.90-2.00, les 75 livres; 1.25-1.30 les 50 lbs; 1-du-Prince-Edouard 2.00-2.15 les 75 lbs; 1.50-1.60 les 50 lbs.

Cours des grains

WINNIPEG — Le marché des grains à bétail a été stagnant hier à la bourse des céréales de Winnipeg.

Dans le secteur des exportations de blé, les prix ont été erratiques.

Fondation de Bowaters Philips S. A.

The Bowater Paper Corporation de Londres et M. N. V. Philips Gloeilampenfabriek, Eindhoven, de Hollande, annoncent la formation d'une nouvelle manufacture d'emballage en Belgique. Elle aura comme raison sociale Bowaters Philips S. A., et elle sera contrôlée moitié, moitié par les 2 entreprises précitées.

Bourse de Toronto

Les industriels, à la hausse pour la 91ème séance consécutive

TORONTO — Le marché a avancé hier pour la neuvième fois d'affilée à la Bourse de Toronto. A cours de la journée, les valeurs industrielles ont grimpé de plus de 14 points.

Les indices: valeurs industrielles, gain de 1.25 à 508.25; les aurifères, gain de 42 à 87.87 et les pétroles de l'Ouest, gain de 0.7 à 79.00. Les métaux communs ont glissé de 20 à 157.63. Le virement a été de 1,528,000 actions comparativement à 1,491,000 mardi.

Les services publics ont été en vedette dans le secteur des valeurs industrielles.

CHICAGO — Les contrats à termes des blés se sont ralliés sur une forte note hier après avoir fléchi à l'ouverture de la Bourse des céréales de Chicago.

Le contrat de décembre, qui a enregistré une baisse d'un cent au début, a terminé la session en hausse fractionnaire de son sommet saisonnier.

Dominion Steel and Coal Corporation Limited

AVIS DE DIVIDENDE

Le scandale américain en Australie

Le capitaine Freed se porte à la défense de ses joueurs

SYDNEY, Australie. — David Freed, capitaine de l'équipe américaine de la coupe Davis, a déclaré hier que le comportement de ses joueurs n'a pas toujours été correct durant leur séjour en Australie, mais qu'ils n'étaient pas non plus des voyous et des "beatniks". Il a ajouté que la campagne de dénigrement entreprise contre eux était "un affreux cauchemar et que l'équipe a été soumise à la plus vile des persécutions".

"Les joueurs se sont comportés comme se serait comporté tout athlète qui essuie un amer désappointement, a-t-il dit. Tout ce qu'ils ont fait, peu importe s'il s'agissait de gestes privés ou personnels, a été gonflé comme des incidents internationaux. Ce fut pour nous une terrible expérience".

De son côté, le président de l'Association de lawn-tennis de l'Australie, Norman Strange, a déclaré qu'il projetait de protester officiellement auprès des autorités américaines du tennis.

"Au cours des 26 ans où j'ai été associé au tennis, a-t-il dit, jamais je n'ai vu un comportement comme celui des Américains, particulièrement des jeunes membres de l'équipe".

Freed a payé une visite-surprise au conseil de tennis des Nouvelles Galles du Sud et a présenté un rapport sincère et complet. "Je ne puis pas dire que mes joueurs se sont comportés à la perfection, a-t-il expliqué. Il a ajouté qu'à l'avenir il faudra instaurer une discipline au sein de l'équipe afin que la réputation des États-Unis n'ait pas à en souffrir, à l'étranger".

Les joueurs américains, en plus d'offrir un spectacle disgracieux durant les matches en lancers de balles et raquettes dans la foule, auraient selon certains journaux australiens, sacré la loge où leur était réservée durant la série contre l'Italie. Naturellement, Freed a fortement atténué les accusations portées contre Barry Mackay, Earl Buechler, Chuck McKinley et Dennis Ralston.



Carl Brewer, talentueux joueur de défense des Maple Leafs de Toronto, à gauche, et Ron Stewart, un des piliers du club, à droite, manquant à l'appel ce soir quand le club de Punch Imlach rendra visite au Canadien au Forum. Les champions surveilleront toutefois le fameux compteur Frank Mahovlich, qui mène la ligue en buts, avec un total de 26.



Les Leafs sont handicapés

TORONTO. — L'instructeur et général Punch Imlach, des Maple Leafs de Toronto, a rappelé Gary Edmunson des Americans de Rochester, de la Ligue Américaine. Les rangs des Leafs sont décimés par les blessures et Edmunson sera substitué.

Le capitaine George Armstrong, le joueur de défense Carl Brewer et les joueurs d'avant Ron Stewart et Larry Regan ne reviendront définitivement pas au jeu avant la semaine prochaine.

Dick Duff, blessé en fin de semaine, ne jouera pas jeudi, alors que les Leafs joueront à Montréal contre les Canadiens. Il sera toutefois en uniforme samedi soir prochain, alors que les Bruins rendront visite aux Leafs.

Un autre joueur des Leafs a été blessé hier, mais rien de grave. Il s'agit du gardien de buts Johnny Bower qui a été blessé par un lancer au front. Il a fallu six points de suture pour refermer la blessure.

F. Patterson est choisi

NEW-YORK. — Floyd Patterson, le premier homme à reprendre le championnat poids lourd du monde, a été nommé hier récipiendaire du trophée Edward J. Neil, attribué chaque année à l'homme considéré comme le meilleur boxeur de l'année.

Le choix a été fait par l'Association des rédacteurs de boxe, de 25 ans, c'était la deuxième fois qu'il se voyait attribuer le trophée Neil, présenté pour perpétuer la mémoire d'un rédacteur sportif de la Presse associée, tué alors qu'il "couvrait" la guerre civile en Espagne, en 1938. Carmen Basilio a été le seul autre boxeur à gagner le trophée deux fois, en 1955 et 1957.

Patterson a été le plus jeune boxeur à remporter le championnat poids lourd du monde. Il décrocha le titre en knock-out Archie Moore en cinq rondes en 1956. Il remporta le trophée Neil, cette année-là. Il fut détrôné le 26 juin 1959, perdant par knock-out en trois rondes aux mains d'Ingemar Johansson. Il eut sa revanche le 20 juin dernier, alors qu'il reprit le championnat en knock-out Johansson en cinq rondes.

Patterson recevra son trophée le 17 janvier, lors du 35e dîner annuel de l'association.

Joueurs choisis à Boston

BOSTON. — Les nouveaux Sénateurs de Washington, de la Ligue Américaine de baseball ont choisi Bobby Shantz, Gene Woodling, Dick Donovan, Willie Tasby et Dale Long parmi les 23 candidats éligibles venant de autres clubs de la Ligue Américaine, lors d'un repêchage spécial.

Les Angels de la Los Angeles ont choisi Ted Kluszewski, Bob Cerv, Ned Garver, Eddie Yost et Ken Aspromonte.

LISTE DU LOS ANGELES

Lanceurs — Eli Gaba et Duke Maas, New York; Jerry Casale et Fred Newman, Boston; Truman Cleveland, Minneapolis-St. Paul; Bob Sprout et Aubrey Xawood de Detroit; Ken McBride, Chicago; Ron Moeller et Dean Chance du Baltimore, Bob Davis et Ned Garver, Kansas City.

Receveurs — Ed Sadowaki, Boston; Bob Rodgers, Detroit; Earl Averill, Chicago.

Champs inférieurs — Eddie Yost de Detroit, Ken Aspromonte et Gene Leek de Cleveland, Ken Hamlin du Kansas City, Jim Fregosi de Boston, Ted Kluszewski de Chicago, Don Ross de Baltimore, Julio Becquer de Minneapolis-St. Paul.

Volteurs — Bob Cerv et Ken Hunt, New York; Jim Mcnaman, Chicago; Faye Thronberry, Minneapolis - St. Paul.

LISTE DU WASHINGTON

Lanceurs — Bobby Shantz, New York; Dave Sisler et Pete Burside, Detroit; John Klippstein et Carl Mathias, Cleveland; Dick Donovan et Ed Hobaugh, Chicago; Hal Woodeshick, Hector Maestri et Rudy Hernandez, Minneapolis - St. Paul; Tom Sturdivant, Boston.

Receveurs — Pete Daley et

Frank Carbo n'ouvre la bouche que pour féliciter Kefauver de sa réélection!

WASHINGTON. — Le baignard Frank Carbo, affranchi de prison pour une journée afin de témoigner devant le sous-comité sénatorial d'enquête sur les dessous de la boxe, a invoqué le cinquième amendement, hier, et n'a pas dit un mot.

Carbo, longtemps considéré comme le tsar du monde interlope dans les milieux de la boxe, a exercé son privilège constitutionnel contre toute auto-incrimination, en refusant de dire s'il était relié de près ou de loin au monde de la boxe.

Pas moins de 39 questions lui ont été posées. A chaque question, il répétait une formule qui était écrite au dactylo et qu'il sortait de la poche de son veston: "Je refuse respectueusement de répondre à cette question, parce que je ne peux risquer de témoigner contre moi-même".

L'éloquent "Mr. Gray", à la chevelure grisonnante, a été escorté par des agents de la police fédérale jusqu'à Washington, de la prison de Rikers Island, N.Y., où il purge une peine de deux ans.

pour avoir agi comme promoteur et gérant de boxeur, sans permis. C'est la première fois que Carbo va en prison depuis 1928, alors qu'il avait été incarcéré pour 20 mois après avoir été reconnu coupable d'homicide.

Il a toutefois été détenu à plusieurs reprises par la police, depuis, en certaines occasions pour répondre à des accusations de meurtre.

Carbo prévoit quitter sa cellule au printemps, mais il doit comparaître à Los Angeles, aux côtés de Blinky Palermo, sous l'accusation d'avoir tenté de s'approprier une partie de la bourse de l'ancien champion des boxeurs poids moyen, Don Jordan. S'il était reconnu coupable à tous les chefs d'accusation portés contre lui, il serait passible d'un total de 80 ans d'emprisonnement.

Le sénateur Estes Kefauver, président du comité d'enquête, a déclaré qu'aucune question ne serait posée à Carbo au sujet de l'affaire Jordan. De telles questions ne changeraient en rien la politique du silence, adoptée par Carbo et son avocat, Abraham Brodsky, de New-York.

Carbo félicite Kefauver

Carbo n'a dit qu'une phrase sensée, durant son témoignage. A la fin, il a ouvert la bouche pour dire: "Il y a une chose que je désire déclarer. M. Kefauver, je désire vous féliciter de votre réélection".

Kefauver n'a pu s'écarter de rire, avec le reste de la salle. "Vous êtes un gars plaisant" a-t-il dit à Carbo.

Le témoin a accepté de révéler son adresse, 970, N. E., 11ème rue, à Miami, Floride.

Mais il a refusé de dire s'il était associé au poids lourd Sonny Liston, de connivence avec Blinky Palermo.

Le premier

CENTRALIA, Illinois. — Le receveur Del Rice est devenu le premier joueur à signer un contrat avec les Angels de Los Angeles, nouveau membre de la Ligue Américaine. Rice, 37 ans, a déjà porté les couleurs du Saint Louis, Milwaukee, Baltimore et des Cubs de Chicago.

Football: le projet d'un calendrier Est-Ouest sera étudié en fin de semaine

Trois heures, un joueur de la grande famille des clubs canadiens de football professionnel à Toronto, au cours de la fin de semaine, ils utiliseront leur deuxième série de munitions afin de réduire au silence, pour deux ans du moins, le babilage des directeurs de Montréal et de Vancouver.

On s'attend que les gérants généraux de neuf équipes établissent quelques détails d'une cédule partielle qui réunira les clubs de l'Est et de l'Ouest. La Canadian Football League a sorti ses premières munitions au cours de la semaine de la coupe Grey, à Vancouver, en annonçant qu'on allait mettre à l'essai, dès l'an prochain, une cédule de deux ans devant mettre aux prises les clubs du Big Four et ceux de la Conférence de l'Ouest.

On a songé, pendant nombre d'années, à préparer une cédule Est-Ouest. Et on a essayé de le faire à plusieurs reprises. L'un de ces essais n'était qu'un attrape-nigauds qu'avaient préparé les Alouettes de Montréal et les Lions de Vancouver.

Au fait, il s'agissait pas d'une cédule visant à fusionner

les deux ligues mais plutôt de la révolte d'une équipe à la suite des décisions qu'avaient prises les directeurs du football.

Le feu aux poudres

Les Alouettes avaient préparé cette affaire en 1957; le président Ted Workman avait déclaré que son équipe avait demandé de faire partie de la Conférence de l'Ouest après avoir longuement pesé le pour et le contre de cette demande. Plus tôt, les Alouettes avaient perdu un projet à la suite d'une rencontre avec les Tiger Cats.

Persone ne sembla prendre le projet au sérieux et Workman n'a jamais expliqué comment son club allait défrayer les dépenses supplémentaires pour le transport des membres de l'équipe si on acceptait malgré tout sa demande. De part et d'autre, on fut assez poli pour ne pas pouffer de rire au nez de Ted Workman.

Tout fut oublié jusqu'à cette année lorsque les Lions menacèrent de quitter leur circuit pour se joindre au Big Four. Ils n'avaient pas pris du tout le résultat d'un vote accordant des crédits supplémentaires aux

Roughriders de la Saskatchewan.

Mémoire courte

La menace des Lions devait en amuser plusieurs et Scotty Melville, du Regina Leader-Post, fit remarquer que les directeurs de Vancouver avaient la mémoire courte et qu'ils auraient dû se souvenir de leur entrée dans la Conférence, en 1954, grâce à l'appui des Roughriders.

Ils ont également oublié que les contribuables canadiens ont eu leur mot à dire pour ce qui est de la construction de Stade de l'Empire, le plus beau et le plus vaste amphithéâtre au Canada.

Ont-ils oublié qu'aux cours des six ans qu'ils ont passés avec la Conférence, les Roughriders de la Saskatchewan n'ont pas toujours trainé la queue?

Si les directeurs des Alouettes et des Lions ne sont pas satisfaits de la cédule Est-Ouest, ils peuvent toujours menacer de se joindre à la Ligue Nationale ou à la Ligue Américaine de Football, ce qui, en somme, n'aurait rien de neuf.

Ils ont ergosé en ce sens par le passé.

La Joie des Fêtes partout éclate



avec 50...
y a rien qui la batte!

Avec Sudbury

EDMONTON. — L'ailier gauche Bob Goebel a été nommé aux Wolves de Sudbury, de la ligue professionnelle de l'Est, par les Flyers d'Edmonton, de la ligue de l'Ouest. Goebel est devenu professionnel cette saison avec les Flyers, après avoir brillé par le passé avec les Oil Kings d'Edmonton, détenteurs de la coupe Memorial. Bud Polle, instructeur des Flyers, croit que Goebel aura l'occasion de jouer plus souvent à Sudbury. Il est toutefois sujet à rappel à 24 heures d'avis.

Décès au soccer

GLASGOW, Ecosse. — Deux joueurs de soccer sont morts à la suite de blessures qu'ils se sont infligées au jeu. Un étudiant de 17 ans, Roy Hughes, est venu en collision avec un adversaire se blessant à la tête. Il a repris le jeu, mais a dû être hospitalisé après la rencontre. L'autre, Jimmy McNicoll, 22 ans, a donné tête première contre un mur de briques. Tous deux sont morts mardi.

Tournoi de tir en fin de semaine

L'un des tournois de tir les plus populaires à Montréal se déroulera en fin de semaine au champ de tir des pêcheurs et chasseurs de Montréal, sur le chemin de la Côte de Liesse. Il s'agit du "match" traditionnel tenu chaque année et où les tireurs se disputent des dindes de Noël.

Le tournoi comprend et le "skeet" et le tir à la volée et on commencera à tirer à 9h. a.m. samedi et dimanche les 17 et 18 décembre. Au programme, des concours réguliers de 50 cibles au "skeet" et à la volée, ainsi que des concours "fantaisie". Le système de classement Lewis servira au choix des gagnants dans les matches réguliers, ce qui assurera à tous une chance de gagner. On peut s'inscrire aux concours de 50 cibles seulement jusqu'à 2 h. p.m. chaque jour, mais les concours "fantaisie" resteront ouverts jusqu'au coucher du soleil.

Ce tournoi est l'un des plus considérables du genre dans l'est du pays et plus de 100 dindes seront offertes en prix.

Joueurs repêchés
par Washington

LANCERS:	
Pete Burnside, Detroit	7-7
Ed Donohue, Chicago	6-1
B. Hernandez, Charleston	6-1
Ed Hooper, San Diego	11-11
J. Kinnison, Cleveland	3-5
H. Kinnison, Cleveland	11-9
C. Mathias, Indianapolis	5-3
D. Shantz, New York	3-4
D. Slat, Detroit	7-5
Tom Sturdivant, Boston	3-3
H. Woodstock, St-Paul	4-5
RECEVEURS:	
P. Polley, Kansas City	151 0
D. Dozier, Cincinnati	228 2
G. Green, Miami	274 18
JOUEURS D'INTERIEUR:	
C. Host, Kansas City	154 0
B. Johnson, Kansas City	305 1
R. Jones, Baltimore	2 9 1
D. Long, New York	366 8
J. Mahoney, Indianapolis	326 3
E. McKeown, Charleston	297 7
C. West, Detroit	289 29
VOLEURS:	
R. Hicks, San Diego	303 4
C. Hinton, Stockton	369 20
M. Keough, Cleveland	348 4
R. Kline, Toronto	268 27
W. Tashy, Boston	268 4
G. Woodling, Baltimore	283 11

Les Rangers sont blanchis, 4-0,
par les Black Hawks de Chicago

CHICAGO — Les Black Hawks de Chicago, après avoir pris une avance de 3-0, aux deux premières périodes, ont résisté aux assauts de leurs adversaires, dans le troisième engagement et ils l'ont facilement emporté sur les Rangers de New York, au compte de 4-0, devant 4,021 spectateurs seulement.

Glenn Hall, qui a effectué 41 arrêts, a ainsi mérité son troisième blanchissage de la saison. Cette victoire de Chicago a mis fin à une série de quatre défaites d'affilée. C'était son premier gain depuis le 24 novembre.

Le lanceur Frank Bauman a conservé
la meilleure moyenne de l'Amér.

BOSTON — Frank Bauman, des White Sox de Chicago, a conservé la meilleure moyenne de points mérités par toute la saison dernière dans la ligue Américaine, soit 2.68. C'est ce

qui révèle les statistiques officielles du circuit.

Ce lanceur gaucher de 27 ans a été obtenu en transaction et il n'a pas déçu avec son nouveau club. Bauman a remporté 13 victoires et subi six défaites. Il a commencé 20 parties et a complété sept. En 185 manches, il n'a alloué que onze coups de circuit.

Jimunning, du Detroit s'est classé deuxième avec une moyenne de 2.79 points mérités par partie.

Jim Coates, des Yankees de New York, a conservé le meilleur pourcentage, soit .813, avec 13 victoires et trois défaites. Sa moyenne de points mérités par partie a été de 4.29.

Le premier but de la partie a été comploté par Reggie Fleming, sans aide, à 8.20 minutes de la première période, pendant que son coéquipier Ken Wharram était au banc des punitions.

Murray Balfour a profité d'une punition à Lou Fontinato

au début de la période suivante pour porter le compte à 2-0, avec l'aide de Stan Mikita et Billy Hay.

Deux minutes plus tard, Todd Sloan réussissait le troisième but des Black Hawks, sur des passes de Ron Murphy et Eric Nesterenko.

Vers la fin de cet engagement, Stan Mikita déjoua Lorne Worley, aidé de Jack Evans et Pierre Pilote.

SOMMAIRE

Première période
1-Chicago, Fleming 8-20
Punitions: Howell 3:17, Wharram 8:07, Nesterenko 10:36, Mikita 14:12.

Deuxième période
2-Chicago, M. Balfour 6:08
(Mikita, Hay)
3-Chicago, Sloan 8:22
(Nesterenko, Murphy)
(Evans, Pilote)
Punitions: Fontinato 6:00, Arbou 15:42.

Troisième période
Aucun but
Aucune punition
Arrêts: Worley 31, Hall 41
Assistance 4,021.

Le lanceur Walz
avec Richmond

RICHMOND — Les Virginians de Richmond, de la ligue Internationale, ont fait l'acquisition du lanceur de relève Bob Walz, anciennement des Royals de

Montréal. Walz, âgé de 28 ans, a remporté sept victoires et subi cinq défaites à Denver la saison dernière.

Jerry Waring, gérant général du club Richmond, a déclaré que Walz sera utilisé en relève avec «die Kipp», un autre ancien du club de baseball Montréal.

HOCKEY

HIER

Ligue Nationale
Rangers 2 Chicago 0
Ligue Américaine
Cleveland 3 Hershey 1
Ligue de l'Est
Royal 4 Kitchener 1
Kitchener 3 Sudbury

CE SOIR

Ligue Nationale
Toronto 4 Canadiens 2
Rangers à Detroit
Ligue de l'Est
Kingston à S. Ste-Marie

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

PJ G P N Pp Pp Pp Pp
Canadien 29 10 7 4 113 87 40
Toronto 29 10 7 4 113 87 40
Rangers 29 10 7 4 113 87 40
New York 29 10 7 4 113 87 40
Boston 29 10 7 4 113 87 40

LIGUE AMERICAINE

PJ G P N Pp Pp Pp Pp
Springfield 30 22 8 0 151 77 44
Buffalo 29 13 14 1 109 112 27
Hershey 29 13 14 1 109 112 27
Quebec 29 13 14 1 109 112 27
Rochester 29 13 14 1 109 112 27
Providence 31 11 20 0 92 134 22

LIGUE DE L'EST

PJ G P N Pp Pp Pp Pp
Hull 27 21 4 2 120 59 44
St-Martin 27 21 4 2 120 59 44
Kingston 27 21 4 2 120 59 44
Kitchener 27 21 4 2 120 59 44
Sudbury 27 21 4 2 120 59 44
Royal 30 6 18 6 70 92 18

LIGUE METROPOLITAINE

PJ G P N Pp Pp Pp Pp
Lachine 18 13 3 0 99 49 26
St-Jérôme 18 13 3 0 99 49 26
Sorel 18 13 3 0 99 49 26
Roussillon 18 13 3 0 99 49 26
Verdun 18 13 3 0 99 49 26
National 18 13 3 0 99 49 26
N.D.G. 18 13 3 0 99 49 26
Valleyfield 18 13 3 0 99 49 26

LIGUE PROVINCIALE JUNIOR

PJ G P N Pp Pp Pp Pp
As Junior 15 16 2 0 70 46 32
Citadelles 19 11 8 0 78 76 22
Shawinigan 18 9 9 1 95 73 19
Mt-Nord 19 7 12 0 55 50 14
St-Hyacinthe 17 10 1 0 63 74 13
T-Rivières 15 2 12 1 42 77 6

Ligue des As

Dans la ligue des As, hier soir, le Cœur a défilé le Pique au compte de 5-3. Pour les vainqueurs, Raymond Lépine a réussi le tour du chapeau; N. Caspeneau, W. Mudry a capté deux fois et M. Béchard a obtenu l'autre but.

Dans l'autre partie, le Carreau a défilé le Trèfle, par 6-2, avec un Maurice Babeu qui a particulièrement brillé devant ses filets. Earl Smith, J.G. Latour et J. Bailly ont compté chacun deux buts. Tom Mutler et Jules Viens ont été les compteurs des perdants.

Les receveurs Ed Sadowski, de Boston; Bob Rodgers, de Detroit; Red Wilson, de Cleveland et Earl Averill, des White Sox.

Les joueurs d'interieur Eddie Yost, de Detroit; Ken Aspro-

monte et Gene Leek, de Cleveland; Ken Hamlin, de Kansas City; Jim Gregoire, de Boston; Ted Kluszewski, de Chicago; Don Ross, de Baltimore et Julio Becquer, de Minneapolis-St-Paul.

Enfin les voltigeurs Bob Cerv et Kent Hunt, des Yankees de New-York; Jim McAnany, de Chicago et Faye Throneberry, de Minneapolis-St-Paul.

Cleveland 3
Hershey 1

SOMMAIRE

Première période
1-Hershey, Comacher 6:13
(Laforte, Zoidel)
Punitions: Duff 1:03, 15:10, M.P. 5:17, Hynes 7:24, Larkin 8:57.

Deuxième période
2-Cleveland, Mantha 10:14
(Glover, Mantha)

Troisième période
3-Cleveland, Mantha 11:07
(Glover, Mantha)

Punitions: Mikol 5:25, Laforet 7:34, Guldolin 9:11, Young 15:09.

Arrêts: Meyer 25, Miller 22.
Assistance 3,421.

Washington et Los Angeles
ont dépensé deux millions

BOSTON — Les représentants des deux nouvelles équipes de la ligue Américaine, Washington et Los Angeles, ont choisi hier leurs joueurs en vue de la prochaine saison de baseball. Le nouveau club Washington, a fait entre autres, l'acquisition de figures connues telles Bobby Shantz, Gene Woodling, Dick Donovan, Willie Taby et Dale Long.

Quant aux Angels de Los Angeles, ils ont choisi plusieurs joueurs, dont Ted Kluszewski, Bob Cerv, Ned Garver, Eddie Yost et Ken Aspromonte, chez les plus connus.

Chaque nouvelle équipe a obtenu 28 joueurs au coût de \$75,000 chacun, au coût total de \$2,100,000. Chaque club qui était dans la ligue Américaine l'an dernier a perdu sept joueurs, mais s'est enrichi, d'autre part, d'une somme de \$325,000.

Il est à remarquer que l'équipe Minneapolis-St-Paul a aussi perdu sept joueurs; elle est considérée comme équipe déjà établie dans les majeures à la suite du transfert des Sénateurs de Washington à cet en-

droit. Un nouveau club sera établi dans la capitale américaine.

Le club de Los Angeles avait le premier choix. On a procédé par catégories de joueurs, commençant par les lanceurs. Le club Los Angeles a choisi dix lanceurs, deux receveurs, six joueurs d'interieur et finalement quatre voltigeurs. Après quoi, chaque équipe s'est choisie six joueurs qui étaient encore disponibles, sans s'occuper des positions.

Joueurs choisis

Voici les joueurs choisis par Los Angeles: les lanceurs Eli Grba et Duke Mass, des Yankees; Jerry Casale et Fred Newman, du Boston; Truman Cleveland, de Minneapolis-St-Paul; Bob Sprout et Aubrey Gatewood, des Tigers de Detroit; Ken McBride, des White Sox de Chicago; Ron Moeller et Dean Chance, des Orioles de Baltimore; et Bob Davis et Ned Garver, des Athletics de Kansas City.

Les receveurs Ed Sadowski, de Boston; Bob Rodgers, de Detroit; Red Wilson, de Cleveland et Earl Averill, des White Sox.

Les joueurs d'interieur Eddie Yost, de Detroit; Ken Aspro-

Plante toujours inactif

MONTREAL — Le gardien de buts Jacques Plante, des Canadiens de Montréal, inactif depuis près de trois semaines à cause d'une malaise à un genou, a appris hier qu'il ne souffre d'aucune blessure des cartilages. Un examen médical a révélé que Plante souffre d'une luxation de muscles et qu'il devra faire des exercices de culture physique pour se rétablir. Le physiothérapeute Bill Head lui a d'ailleurs prescrit un programme spécial, mais on ne sait pas encore quand Plante pourra tenter un retour au jeu.

Depuis que Charlie Hodge a remplacé Plante dans les filets du Tricolore, les champions ont remporté neuf victoires consécutives. Les Canadiens rencontreront les Maple Leafs de Toronto, ce soir, au Forum de Montréal.

Nouveaux ailiers

TRAIL, C.B. — Les Smoke Eaters de Trail, qui représenteront le Canada au prochain tournoi mondial de hockey amateur en Europe, ont fait l'acquisition de deux nouveaux ailiers. Il s'agit de Darryl Sly, 22 ans et Walt Peachosh, 23 ans. Peachosh était avec le club Penticton de la ligue Okanagan, qui vient de cesser ses activités.

COMPTABLES AGREES

Henri L. Bélanger et Cie

3826, rue Saint-Hubert
VI. 4-3412

Lucien Dahmé, C.A.

Comptable agréé
Edifice de la Sauvegarde
152 est, rue Notre-Dame
UN. 6-2681

Provost, Holte & Associés

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licence
ROLAND PROVOST, C.A.
GEORGES H. HOLTE, C.A.
2596 boul. Rosemont
RA. 2-1109

Jacqueline Paradis, C.A.

Comptable agréé
Edifice de la Sauvegarde
152 est, rue Notre-Dame
Ch. 52, 53
UN. 6-2681 — DU. 1-0111

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILLOU, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
PO. 9-3871

4926, av. Verdun VERDUN

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et associés

E.H. Knight & Co.

Comptables agréés
V. SAMSON O.R.E., C.A.
Léon CÔTÉ, C.A.
Henri BOUGGOUIN, C.A.
Albert GARNIER, C.A.
Benoit SYLVAIN, C.A.
Gilles CHOUINARD, C.A.
Gilles TRAHAN, C.A.
D. G. PAGE, C.A.
Paul GONTHIER, C.A.

Lucien P. BELAIR, C.A.
Jean LACROIX, C.A.
Dollars HUOT, C.A.
Percy AUGER, C.A.
Pierre LESAGE, C.A.
Percy BARRY, C.A.
Adrien CÔTÉ, C.A.
Martha GAUTHIER, C.A.
Marcel IMBLEAU, C.A.

EMILIE BEAUVAIS, D.S.C., C.A.
Gérard MARCEAU, C.A.
MONTREAL QUEBEC - RIMOUSKI
Consults Maurice CHARTEAU, C.A.
132 ouest, St-Jacques VI. 2-4691

Grève

LONDRES — Des joueurs de soccer du sud de l'Angleterre ont choisi la grève comme moyen d'obtenir des augmentations de salaires et une plus grande liberté dans la discussion de leurs contrats.

Les joueurs du nord et du centre du pays tiendront eux aussi des assemblées afin de discuter la décision de leurs confrères. Les joueurs reçoivent présentement 20 livres par semaine avec leur équipe. Ils réclament un salaire sans limite, pleine liberté de négocier et le droit de changer de club sans payer de frais de transfert.

Les dirigeants des clubs offrent 30 livres par semaine, \$84 après cinq ans et quelques autres légers avantages.

Jamais invité

LOS ANGELES — Léo Durocher, ancien gérant des ligues majeures de grande réputation, a déclaré hier qu'il n'a jamais été invité à devenir gérant de nouveau club Los Angeles de la ligue Américaine. Il croit même que les propriétaires de clubs des ligues majeures se sont ligüés pour l'empêcher de retourner dans les grandes ligues comme gérant.

Durocher a dit qu'il n'est pas tellement intéressé à accepter le poste de pilote du nouveau club Los Angeles, mais qu'il est dégoûté de la façon dont les magnats agissent à son égard.

Coupe Orange

MIAMI BEACH, Floride — Les meilleurs joueurs juniors de vingt-deux pays prendront part aux matches internationaux de la coupe Orange, du 28 décembre au 1er janvier, à Miami Beach.

La France, l'Australie et l'Allemagne de l'Ouest participeront au tournoi pour la première fois en trois ans. Les autres pays intéressés sont l'Argentine, le Canada, le Brésil, la Belgique, les Antilles, la Colombie, Costa Rica, Cuba, le Danemark, la Hollande, le Japon, le Mexique, le Pérou, l'Espagne, Israël, Haïti, l'Afrique du Sud, les États-Unis, la Suède.

Etcheverry prendra bientôt
une décision officielle

MONTREAL — Sam Etcheverry a déclaré que Jake Gaudreau, gérant général des Tiger Cats de Hamilton, sera le premier avisé s'il décide de poursuivre sa carrière avec cette équipe. Etcheverry a ainsi mis fin aux rumeurs voulant qu'il ne rejoigne pas les Tiger-Cats la saison prochaine.

L'ancien joueur de quart-arrière des Alouettes, échangé aux Cats en compagnie de Hal

Patterson récemment, a aussi laissé entendre qu'il prendra une décision officielle la semaine prochaine. Les plus récentes rumeurs au sujet d'Etcheverry veulent qu'il joue pour les Giants de New York, de la ligue Nationale, la saison prochaine ou encore avec les Eskimos d'Edmonton, de la ligue de football de l'Ouest.

Etcheverry a nié la nouvelle voulant qu'il se soit rendu à

New York récemment afin de discuter la possibilité de jouer avec les Giants. Il a expliqué qu'il s'était rendu à New York avec son épouse pour faire des emplettes.

Quant aux Esquimaux, il en verra certainement, car il doit accompagner un groupe qui se rendra dans les Territoires du nord-ouest vendredi soir pour un voyage de plaisir. Il sera de retour à Montréal lundi soir.

Suggestions de Kefauver

WASHINGTON — Le sénateur Estes Kefauver a suggéré la formation d'une commission fédérale dont la tâche serait de surveiller la boxe professionnelle.

Le sénateur Kefauver a fait cette suggestion à Washington, où il a pris fin hier l'enquête menée sur la boxe par le sous-comité sénatorial.

Les témoignages ont pris fin après la comparution de Frankie Carbo. Ce dernier, reconnu comme le roi de la pègre dans la boxe, a refusé de répondre à une trentaine de questions, se servant du cinquième amendement pour se protéger contre toute incrimination.

Carbo avait été transporté à Washington de la prison de Rikers Island, à New-York, où il purge une sentence de deux ans après avoir été trouvé coupable d'avoir été le gérant de plusieurs boxeurs sans tenir de permis.

Kefauver est convaincu que la pègre a son mot à dire dans la majorité des combats de boxe importants présentés aux États-Unis. C'est du moins la conclusion qu'il tire des nombreux témoignages qu'il a entendus depuis une semaine à Washington.

Il a proposé la création d'une commission de boxe temporaire, dont la principale fonction serait d'accorder ou de refuser des permis à tout individu mêlé directement ou non au sport de la boxe y compris les boxeurs, entraîneurs et promoteurs. Le sénateur croit que c'est le meilleur moyen immédiat de nettoyer la boxe.

Lois préconisées

Le sénateur a suggéré que la commission dont il préconise la

Derby annuel

LACONIA, New Hampshire — Le derby annuel d'attelages de chiens, pour le championnat mondial, aura lieu du 24 au 26 février à Laconia, New Hampshire. L'événement comprendra une course de vingt milles tous les jours.

Ligue Junior "A" d'Ontario

PJ G P N Pp Pp Pp Pp
Guelph 16 10 3 3 76 35 23
Népean 17 10 4 1 62 42 21
St-Michael's 15 9 4 2 57 31 20
Peterborough 16 6 7 3 61 63 15
St. Catharines 17 6 10 1 60 77 13
Hamilton 18 4 9 5 63 66 13
Mariboros 17 5 11 1 51 74 11

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

PJ G P N Pp Pp Pp Pp
Toronto 3 3 0 0 22 10 6
Carleton 2 1 1 0 11 13 2
McGill 3 1 2 0 17 16 2
Laval 2 0 2 0 4 10 0

Ligue Transportation

PJ G P N Pp Pp Pp Pp
Rosemont 9 6 3 0 44 20 12
H-Quebec 9 5 4 0 30 39 10
Police 9 5 4 0 31 45 10
C.N.R. 9 5 4 0 37 41 4

Parce que... "Nous refuserons de vous le laisser porter... à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté"

Sportsman

Le paletot d'hiver "Compact"... d'une conception nouvelle.

Plus court, plus ample et d'une élégance incontestable.

il est taillé et façonné selon la tradition: impeccablement.

Son style "semi-raglan", avec manches droites, vous assure un

confort jusqu'ici inconnu. Dans une variété de

chics motifs et de superbes lainages.

Un compte courant libéral vous permet de FAIRE VOS PROPRES CONDITIONS \$69.95 et mieux

Faconnés et Stylisés exclusivement par

A. Gold & Sons

MONTREAL

388 OUEST, RUE SAINTE-CATHERINE, PRES BLEURY 960 OUEST, RUE SAINTE-CATHERINE, VOISIN DU LOEW'S



STATIONNEMENT GRATUIT

ON SE RENDRA CHEZ LE GOUVERNEUR GENERAL

Marche sur Ottawa le jour de Noël en faveur du désarmement nucléaire

Le comité de direction de la campagne interuniversitaire en faveur du désarmement nucléaire organise, cette année encore, une grande marche sur Ottawa le jour de Noël.

Au cours d'une conférence de presse, hier après-midi, M. Dimitri Roussopoulos, président de la campagne, a exposé les revendications que les manifestants feront valoir dans la capitale auprès du gouverneur général le 25 décembre qui n'est guère plus qu'un congé commercial pour la plupart des hommes.

- Pas d'armes nucléaires pour le Canada.
- Suppression des bases américaines au Canada.
- Arrêt des vols de patrouille au-dessus du territoire canadien lorsque les avions sont armés d'ogives nucléaires.
- Arrêt des essais nucléaires.

L'an dernier, le jour de Noël, les universitaires avaient organisé une marche de protestation contre les armes nucléaires à Ottawa; mais la manifestation n'avait pas été couronnée de succès. Aux protestataires, le premier ministre Diefenbaker avait demandé d'apporter des "propositions concrètes".

C'est pourquoi, cette année, le comité de direction de la campagne entend formuler avec précision les revendications relatives au désarmement nucléaire.

La campagne, a dit M. Roussopoulos, est apolitique et groupe les représentants de 17 universités, de Vancouver à Halifax.

"Le Canada, a dit M. Roussopoulos, a toujours joui d'une bonne réputation sur le plan international parce que notre pays ne s'est jamais rendu coupable de colonialisme ou d'impérialisme. Aussi, le prestige du Canada aux Nations Unies a-t-il toujours été apprécié à sa juste valeur. Mais, a poursuivi M. Roussopoulos, par suite de notre dépendance croissante à l'égard des États-Unis, particulièrement notre alliance en matière de défense avec ce pays, notre histoire est maintenant traversée de contradictions. On commence à douter sérieusement du rôle du Canada comme agent de la paix, ainsi qu'en témoigne la session de l'Assemblée générale de l'ONU. On constate que le Canada a une certaine prédilection pour les armes nucléaires. On constate aussi que des bases de Bomarc sont en voie d'aménagement, chacun sachant bien d'autre part que celles-ci sont inutiles sans armes nucléaires. Aux yeux des peuples du monde, le Canada offre deux visages."

"Nous suggérons donc que ce pays, sans égard aux autres, renonce aux armes nucléaires et à tous les pièges de la stratégie nucléaire qu'elles comportent. Dans l'impasse actuelle, pareille démarche serait audacieuse et nouvelle. Ce serait une percée à travers l'impasse. Ainsi, le Canada prendra une grande initiative politique et morale, initiative qu'on pourrait exploiter avantageusement pour amener les autres puissances moyennes à se grouper pour constituer le "club des puissances non nucléaires". Un club semblable, réunissant la

(Suite à la page 6)

Jeunes libéraux : l'enquête avant les universités

L'exécutif de la Fédération des jeunes libéraux du Québec, présidé par Me François Aquin, a adopté une résolution sur les projets de lois soumis à la Législature en vue de la création de nouvelles universités.

La résolution a adopté souhaite que la question de nouvelles universités soit confiée à la commission royale sur l'éducation qui sera créée bientôt par le gouvernement de la province.

"La Fédération des jeunes libéraux du Québec, a déclaré M. Aquin se prépare à participer activement au ralliement libéral qui aura lieu à Ottawa les 7, 8 et 9 janvier prochains en vue de

(Suite à la page 9)

Le secrétaire général du collège Sainte-Marie :

S'opposer au pluralisme universitaire, c'est antidémocratique; réclamer une enquête, c'est "embarrasser" le gouvernement de la province!

Le secrétaire général du collège Sainte-Marie s'est dit d'avis hier soir qu'il est "antidémocratique" de "s'opposer au pluralisme universitaire dans le contexte actuel de notre éducation".

S'adressant à un groupe d'industriels et d'hommes de professions libérales, réunis au Foyer Notre-Dame, M. Maurice Champagne s'est efforcé de répondre à l'argument selon lequel, avant de fonder une deuxième université française à Montréal et avant de créer Loyola University, il convient d'instituer l'enquête sur l'éducation, promise par le gouvernement. C'est un argument que M. Champagne qualifie de "spécieux" parce qu'il est "embarrassant pour le gouvernement", parce qu'il ne tient pas compte "des besoins urgents des Canadiens français qui sont menacés de ne plus prendre part au gouvernement économique et industriel dans une civilisation qui s'industrialise et qui prend

de plus en plus le visage de son économie".

M. Champagne a beaucoup insisté sur ce qu'il appelle "le déficit éducationnel et économique des Canadiens français". Il s'étonne qu'on demande un délai, celui d'une enquête, au moment où les Canadiens français sont "victimes d'un lamentable retard". Puis il cite des statistiques tendant à démontrer l'absolue nécessité d'une deuxième université française dans une ville où les Canadiens français de profession libérale ne sont pas suffisamment et proportionnellement assez nombreux. L'ampleur numérique des élites dont nous avons besoin, a-t-il dit, "dépend du développement de notre enseignement universitaire".

Le secrétaire général du collège Sainte-Marie affirme par ailleurs que l'histoire des grandes universités montre que "le pluralisme universitaire est un moyen essentiel au développement de l'enseignement supérieur. Limiter les foyers de culture supérieure, dit-il encore, c'est limiter l'expansion intellectuelle et économique d'une société, c'est fermer la porte aux carrières de l'enseignement et de la recherche, c'est priver les étudiants et leurs parents de l'exercice d'une liberté fondamentale."

C'est dans cette perspective que M. Champagne déclare: "S'opposer au pluralisme universitaire, dans le contexte ac-

(Suite à la page 6)

SEULEMENT 9 JOURS
D'ACHATS D'ICINOËL
Chez DupuisPour tous il y a des merveilles à
la cité des jouets au 4e étage

Pour votre crèche de Noël

JESUS	EN CIRE	PERSONNAGES	TOILE "ROCHER"
Nuance chair, - Beaux cheveux blonds, frisés. Yeux de verre.		7 pouces (debouts), matière plâtre, couleurs traditionnelles. Vierge, Joseph, Bergers, Rois mages.	70 pouces de largeur. Forte toile, impression "rocher" sur fond gris. Vous n'avez qu'à glisser boîtes ou bouquins en dessous pour donner relief.
4 pouces	Chacun 2.25	Chacun .95	LA VERGE 2.25
4 1/2 pouces	Chacun 2.75	Chameau, Boeuf ou Ane, fini suéda, pour convenir.	
7 pouces	Chacun 5.50	Chacun .75	
8 pouces	Chacun 7.00	Moutons en caoutchouc 15. et .35	
10 pouces	Chacun 16.00		

DUPUIS - QUATRIEME, RAYON 282

Commandes téléphoniques
exécutées dès 9 h. du matin

VI.2-6171

Pour cadeaux des fêtes

STYLOS A BILLE
CAPRI MARK III par Paper-MateNo 1
Stylo très populaire donnant une écriture propre, soignée. Dans attrayante boîte cadeau. Pour tous. 2.49

Crayons à bille PAPER-MATE

No 2
Le LADY CAPRI, crayon minuscule pour dame. Emballage des Fêtes. 2.49No 3
Le HOLIDAY, beau crayon pour monsieur. Emballage des Fêtes. 2.95DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE,
RAYON 280OUVERTS TOUS LES SOIRS JUSQU'À 9H.30
LE SAMEDI DE 9 H. 30 À 5 H. 30

VOTRE PAYS DES

MERVEILLES

GAGNEZ
Le 2e gros lot de \$1000.

Attribution demain, vendredi, le 16 décembre, à 4 h.

Participez à notre CONCOURS

BAS DE NOËL

CONDITIONS

Il suffit d'inscrire vos nom, adresse, numéro de téléphone au dos de vos factures Dupuis (ou facsimiles acceptables) datées du 1er au 23 décembre inclusivement, et de les déposer dans une des boîtes CONCOURS BAS DE NOËL, placées aux 2e, 3e, 4e étages ainsi qu'au sous-sol. Toutes les factures seront accumulées jusqu'à la fin du concours, le 23 décembre. (Le personnel de la maison Dupuis Frères Ltée ainsi que les membres de leur famille sont exclus de ce concours.)



LE CHATEAU 'ROBIN DES BOIS'

Avec 19 personnages

Prix ord. 6.95

Quelle joie pour l'enfant...

Robin des Bois, Petit Jean, Frère Teck... tous sont là. Neuf défenseurs du château et dix personnages. Le château tout métal, fabrication solide, hauteur 14", surface 23 x 14". Motifs lithographiés.

VI. 2-6171

DUPUIS - QUATRIEME, RAYON 210

398

SAINT BERNADETTE

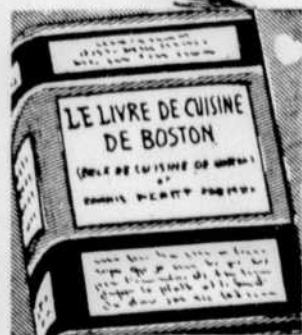
Bel album illustré en couleurs, pour jeunes de 8 à 11 ans. Dans la même collection vous trouverez: Vie de Jésus, Histoire Sainte, Histoire merveilleuse des petits grains de blé, Le curé d'Ars, etc.

LE VOLUME 2.25

LE LIVRE DE CUISINE
DE BOSTON

Traduction française de Fannie Merritt Farmer. 900 pages de recettes pratiques, faciles à suivre.

LE VOLUME 6.90



DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 281

VI.2-6171

EMBALLAGE

... Tout ce qu'il faut pour enrubanner, envelopper, orner vos cadeaux... à notre comptoir EMBALLAGE "CADEAUX", situé sur la Mezzanine (rue Saint-Christophe). Prix raisonnables.



ADORABLE BEBE

Hauteur 14"

Il boit et mouille sa couche, tout comme un vrai poupon. Fabrication vinyle souple. Cheveux soyeux enroulés. Yeux mobiles. L'enveloppe de couchage en satin bordée de ruban.

L'ensemble 5 pièces SPECIAL 2.98



AVIONS A JET (électriques)

Modèle de combat, fabrication polystyrène. Entièrement "réaliste" des moteurs à jet. Contrôle à distance, avant/arrière. Opère avec 2 piles sèches. Dim.: 8 1/2 x 9 1/2. (avec piles incluses)

SPECIAL 1.49

DUPUIS - QUATRIEME, RAYON 210

D'un intérêt constant pour les jeunes

STEREOSCOPE

3 dimensions
VIEW-MASTER

Quel jouet passionnant et instructif pour tous, les jeunes comme les plus grands. Chaque stéréoscope est vendu avec un film GRATUIT et 3 autres films à votre choix: trois petits cochons, Mère l'Oie, Chaperon rouge, Blanche Neige, Histoire de Noël, Cow-Boys, etc.

395

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 280